



Wallonie

**Accords de branche « Energie/CO2 »
avec les secteurs industriels wallons**

Rapport public concernant l'année 2013

Juillet 2015

Editorial

Les accords de branche avec l'industrie font partie d'une stratégie plus générale à l'attention de toutes les entreprises en vue d'améliorer l'efficacité énergétique de la Wallonie. Il est proposé de vous la décrire succinctement dans ce chapitre. Mais avant d'entrer dans le détail, vous êtes-vous demandé pourquoi nous prenons action sur le thème de l'efficacité énergétique ?

Les réponses devenues classiques sont d'une part le risque d'un réchauffement climatique qui pourrait induire des bouleversements climatologiques et météorologiques de plus en plus fréquents auxquels nous ne sommes pas forcément préparés et, d'autre part, la raréfaction des ressources fossiles et nucléaires qui impliquera des frais d'extraction et de préparation de plus en plus élevés du fait de leur complexité, ce qui aura un impact sur les prix et sur les factures d'énergie.

Actuellement, une réponse plus récente concerne le risque de blackout et la programmation de délestages. Si nous ne réduisons pas nos consommations d'électricité ou n'arrivons pas à les reporter dans le temps, le risque de délestage augmente avec des conséquences difficiles à évaluer tant au moment de l'arrêt que du redémarrage. Les entreprises industrielles ont un rôle important à jouer pendant les périodes critiques annoncées, notamment en janvier et février.

Les perspectives de l'Agence Internationale de l'Energie montrent que l'Europe, et la Wallonie à fortiori, resteront importatrices d'énergie, et que les prix pratiqués en Europe resteront supérieurs à ceux des Etats-Unis et de la Chine. Si nous voulons que la compétitivité de nos entreprises ne soit pas entravée par les prix des énergies, dont nous importons la majeure partie, chacun de nous peut contribuer à trouver des solutions. En l'occurrence, trois pistes se dégagent.

La première consiste à consommer moins, non pas en réduisant la croissance mais en augmentant l'efficacité énergétique, ou autrement dit en réduisant la quantité d'énergie nécessaire à la production d'une tonne ou d'une unité de produit par exemple. Il est en effet normal, voire indispensable, que le développement d'une entreprise l'amène à augmenter globalement ses volumes de production, ce qui ne l'empêche pas de réduire ses consommations spécifiques par usage.

La seconde piste consiste à consommer autrement, c'est-à-dire de recourir aux sources d'énergies renouvelables. Certaines sources d'énergies renouvelables¹ sont sous exploitées en Wallonie et les entreprises disposent d'un potentiel d'exploitation de ces formes d'énergie, que ce soit pour la production d'électricité ou celle de chaleur. Le bilan énergétique wallon montre que notre indépendance énergétique arrive à peine à 10%.

La troisième piste consiste à modifier nos modèles de sociétés et nos rapports à l'énergie. Par exemple, on peut imaginer que les entreprises coordonnent leur production avec les périodes de pleine exploitation de l'énergie éolienne ; il conviendrait de systématiquement évaluer le pour et le contre d'une production centralisée ou décentralisée de notre énergie électrique

¹ Au vu du déficit présent sur le marché du bois wallon actuellement, l'importation de biomasse semble impérative en cas de développement important de production d'électricité verte future (dans le cadre des objectifs énergétiques et climatiques).

avec l'aide du renouvelable et de la cogénération ; on pourrait mutualiser les énergies fatales dans des réseaux de chaleur au niveau des zones d'activités et relier ces réseaux avec les habitations proches, etc.

Nous ne sommes bien entendu pas les seuls à l'avoir compris, ce qui se traduit par des engagements internationaux négociés au niveau des Nations Unies, et plus concrètement par le paquet énergie-climat de la Commission Européenne, qui a un triple objectif pour la période 1990-2020 : l'amélioration de l'efficacité énergétique de 20%, la couverture en 2020 de 20% de la consommation d'énergie finale brute par des sources d'énergie renouvelable et 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur cette période. Récemment, les Etats membres de l'Union se sont mis d'accord sur une extension de ces objectifs à 2030 avec une réduction d'émissions de GES de 40% entre 1990 et 2030 et un développement des énergies renouvelables atteignant 27% en 2030. Le choix exprimé, devenu contraignant pour chaque Etat membre, est par conséquent celui d'une société moins énergivore faisant appel au renouvelable.

La Wallonie n'a pas attendu les contraintes européennes, elle a mis en place dès la fin des années nonante des actions pour que ses entreprises puissent répondre aux attentes et défis.

Une action d'envergure concerne les entreprises les plus intensives en énergie : il s'agit des accords de branche, dont les résultats 2013 font l'objet du présent rapport.

Les accords de branche ont été initialement développés pour les grandes entreprises intensives en énergie. Toutefois, les entreprises de plus petite taille comme les PME et PMI peuvent très bien intégrer ces accords et un certain nombre d'entre elles l'ont fait avec succès. Pour les autres, la Région leur offre d'autres services en matière d'Utilisation Rationnelle de l'Energie et de recours aux énergies renouvelables. En particulier, il y a les services des Facilitateurs. Ce sont des personnes mandatées par le SPW, reconnues pour leurs compétences et expériences, qui assurent des missions d'informations et de conseils. De manière générale, les Facilitateurs sont là pour donner un conseil personnalisé, transmettre du savoir et du savoir-faire à travers la publication d'articles techniques et mettre les acteurs de mêmes métiers en relation pour qu'ils échangent sur les bonnes pratiques. Il existe un Facilitateur par filière renouvelable et un par secteur lié à l'efficacité énergétique (industrie, tertiaire, indépendants et professions libérales et non-marchand).

En outre, le SPW offre le site portail de l'énergie, recueil de l'actualité énergétique, un trimestriel gratuit intitulé « Réactif » destiné aux responsables énergies des secteurs industriel et tertiaire, l'encyclopédie numérique « Energie plus » dévolue au bâtiment et à ses équipements ainsi qu'un ensemble de cahiers techniques sectoriels. Ces derniers proposent des solutions éprouvées qui vont du coût zéro à la rénovation en profondeur des processus et des utilités (comme la production de vapeur ou d'air comprimé).

Enfin, n'oublions pas les aides financières que sont l'aide à l'audit global des installations ou aux études de pré faisabilité d'une technique URE ou d'une énergie renouvelable via le programme AMURE, les aides à l'investissement de la DG Economie, et la déduction fiscale d'une quotité majorée des investissements réalisés à des fins d'économie d'énergie dans le secteur industriel (mécanisme de soutien sous la compétence de l'autorité fédérale).

Les entreprises, et plus particulièrement les PME et TPE ont aussi accès au label « écosystémique » mis en place dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, dont le but est, au

terme de la démarche, d'offrir un accès plus aisé à la certification EMAS ou ISO 14000. Elles ont aussi la possibilité d'avoir recours au calculateur CO2 de l'AwAC, outil de bilan carbone adapté aux entreprises et permettant de déterminer et de classer par ordre d'importance les sources d'émissions de CO2 dues aux activités de l'entreprise à l'intérieur comme à l'extérieur de son site.

Vous aurez compris que les enjeux sont majeurs, et que chacun d'entre nous doit y adhérer sans délai. La Wallonie a créé et continuera à créer un environnement propice au développement des entreprises sur son territoire. Il n'en demeure pas moins que les révolutions à entreprendre et à réussir sont entre nos mains à la fois pour notre portefeuille et notre confort au quotidien mais aussi pour l'avenir de nos enfants sur cette planète.

La Directrice générale,
Direction générale opérationnelle de
l'Aménagement du Territoire, du
Logement, du Patrimoine et de l'Energie

Contexte

La politique énergétique industrielle est principalement axée sur la conclusion d'accords volontaires dits « accords de branche » entre la Wallonie et les fédérations industrielles. Ces accords trouvent leur fondement juridique dans le code de l'environnement.

Les premiers accords ont été signés en 2003 et se sont conclus fin 2012. Les résultats de la première période ont été au-delà des engagements contractuels des industriels, ce dont on peut se féliciter, malgré la crise économique et financière de 2008-2009 qui ne semble pas encore terminée. L'évolution de ces accords ont fait l'objet de rapports publics annuels qui sont disponibles sur le site portail de l'énergie.

Forts de ce succès, les secteurs et la Wallonie ont souhaité reconduire des accords de branche. Dès juin 2012, des déclarations d'intentions de créer de nouveaux accords pour la période 2005-2020 ont été signées. Officiellement, les nouvelles conventions ont débuté le 1 janvier 2014. L'année 2013 a, par conséquent, été une année de transition dans la mesure où elle fut celle de préparation des nouvelles conventions par la réalisation et réception des audits, la fixation des objectifs individuels et sectoriels, ainsi que la préparation des obligations complémentaires d'études renouvelables, de mapping CO2 et de roadmap à 2050.

Selon les termes de ces accords, publiés en intégralité sur le site portail de l'énergie, les secteurs s'engagent individuellement sur un objectif d'amélioration de leur efficacité en énergie et en CO2 sur la période 2005-2020 pour être en correspondance avec le calendrier du « paquet énergie climat » de la Commission européenne.

En contrepartie, la Wallonie s'engage à ne pas imposer par voie réglementaire des exigences supplémentaires en matière d'énergie et de réduction d'émissions de CO2 aux entreprises contractantes. Elle s'engage également à en défendre le principe auprès des autorités fédérales et européennes.

Les entreprises adhèrent volontairement à un accord de branche. Elles y trouvent les avantages suivants qui, *in fine*, apportent une réduction de leurs coûts d'exploitation et une amélioration de leur compétitivité.

- Une meilleure connaissance de leurs flux énergétiques via un audit subsidié et mené sur les installations intégrées au périmètre de leur(s) entité(s);
- Une visibilité à long terme en matière de programmes d'investissements spécifiquement liés à l'énergie et au CO2;
- Un contact régulier avec les administrations et le pouvoir politique ;
- Le plafonnement de leur contribution au mécanisme des Certificats Verts ;
- Une ristourne complémentaire à la réduction accordée aux entreprises concernant la surcharge certificats verts dans le cadre du rachat garanti par Elia ;
- Un plafonnement progressif des cotisations fédérales sur l'électricité et le gaz naturel ;
- La majoration des taux de subsides AMURE pour l'audit global et études de pertinence ;
- La subside d'une étude de faisabilité de l'exploitation de sources d'énergie renouvelable et de l'audit de suivi annuel.

Pour sa part, la Wallonie est assurée :

- D'un effort substantiel, supérieur au *Business as Usual*, en matière d'amélioration de l'efficacité en énergie et en CO₂, les investissements identifiés servant à construire les objectifs sont ceux sans difficultés apparentes et présentant un temps de retour simple inférieur ou égal à 5 ans²;
- De la contribution du secteur industriel à ses engagements européens.

Les accords prévoient en outre les deux obligations d'études suivantes avec des échéances précises :

- Celle de réaliser le scan (pré-étude très simplifiée) de la possibilité d'implantation de neuf filières renouvelables, puis d'effectuer une étude de préfaisabilité de trois de ces neuf filières et enfin d'étudier la faisabilité de la filière offrant le meilleur rendement ou celle donnant une indépendance énergétique accrue ;
- Celle d'effectuer un mapping CO₂ sur l'ensemble du cycle de vie des produits ou d'un bilan carbone du site industriel, avec l'identification des 3 postes les plus émetteurs de CO₂. A la suite, les industriels devront réfléchir, éventuellement avec leurs partenaires, fournisseurs et clients, sur les actions à prendre pour réduire leur empreinte environnementale sur ces 3 postes identifiés parmi lesquels le poste « transport » est imposé.

Les fédérations sectorielles sont aussi mises à contribution par l'obligation de réaliser une étude de pertinence d'une roadmap à 2050 et de réaliser la roadmap elle-même le cas échéant. La roadmap a pour vocation de déterminer les menaces mais aussi les opportunités auxquelles seront soumis leur métier et leurs marchés dans les quarante prochaines années.

L'ensemble de la démarche « accord de branche » est consignée dans une note méthodologique disponible, elle aussi, sur le site portail de l'énergie. Cette méthodologie décrit la manière de fixer les objectifs individuels des entreprises, les objectifs consolidés des fédérations, les indicateurs de suivi, le mapping CO₂, la roadmap 2050, les canevas de rapportage, etc.

Le texte des accords prévoit que le Gouvernement, le Parlement, le CESW et le CWEDD ainsi que le grand public soient régulièrement informés de l'état d'avancement du processus. Les secteurs engagés dans les accords ont, de commun accord, décidé que cette communication serait annuelle. La Direction générale Energie de la Commission européenne reçoit aussi ce rapport.

Dans le cadre de ces nouvelles conventions qui ont débuté le 1 janvier 2014, les données relatives à l'année 2013 sont disponibles, ce qui permet de présenter un premier rapport relatif aux accords de branche de seconde génération. La suite du document présente par conséquent un rapport annuel portant sur l'année 2013. Après un aperçu global, il comporte une synthèse de l'évolution de l'efficacité en énergie et en CO₂ de chaque secteur. Il s'agit du premier rapport de suivi permettant de visualiser, notamment, la progression des objectifs contractuels.

² Alors qu'en l'absence d'accord, le critère de rentabilité des projets d'investissement est souvent limité à 2 ans

Les résultats 2013

Pour l'année 2013, les accords concernent les secteurs repris dans le tableau ci-dessous, qui précise le nombre d'entités techniques et géographiques participantes. Plus de 150 entités sont impliquées dans la démarche et représentent ensemble plus de 85% des consommations énergétiques finales du secteur industriel.

Fédération	Secteurs	Nombre d'entités participantes à fin 2013
GSV	Sidérurgie	7
ESSENSCIA WALLONIE	Chimie	29
FEBELCEM	Cimenteries	3
FIV	Verre	9
FEVIA	Alimentaire	52
LHOIST	Chaux	2
COBELPA	Pâte à papier et papier	4
CARMEUSE	Chaux	1
FBB - FEDICER	Briques et céramiques	6
FEDIEX	Carrières	9
FEDUSTRIA	Textile, bois et ameublement	8
FETRA - FEBELGRA	Imprimeries et industries graphiques	4
AGORIA	Industrie technologique	20
CRYSTAL COMPUTING	Centre de traitement de données	1
Total		155

A. Indices d'amélioration de l'efficacité énergétique (AEE) et d'amélioration de la réduction d'émissions de CO2 (ACO2)

Les engagements contractuels sont formalisés dans les indices d'amélioration de l'efficacité énergétique (AEE) et d'amélioration de l'efficacité en réduction d'émissions de CO2 (ACO2).

L'indice AEE est le rapport entre deux nombres. Le numérateur est la somme des énergies entrant dans le périmètre pendant l'année 2013 et le dénominateur est l'énergie de référence pour l'année 2013. Cette énergie de référence est calculée sur base de la somme des produits entre les consommations spécifiques de l'année de référence et les indicateurs d'activités de l'année 2013. Les consommations spécifiques de l'année de référence, fixée par convention à 2005, ont été déterminées par l'audit global initial réalisé par chacune des entreprises. Les indicateurs d'activité sont généralement les volumes de production pour le procédé et des surfaces ou des volumes pour le bâtiment.

L'indice ACO2 est construit sur le même schéma.

Pour plus de détails, le lecteur est renvoyé aux chapitres correspondants de la note méthodologique diffusée sur le site portail de l'énergie.

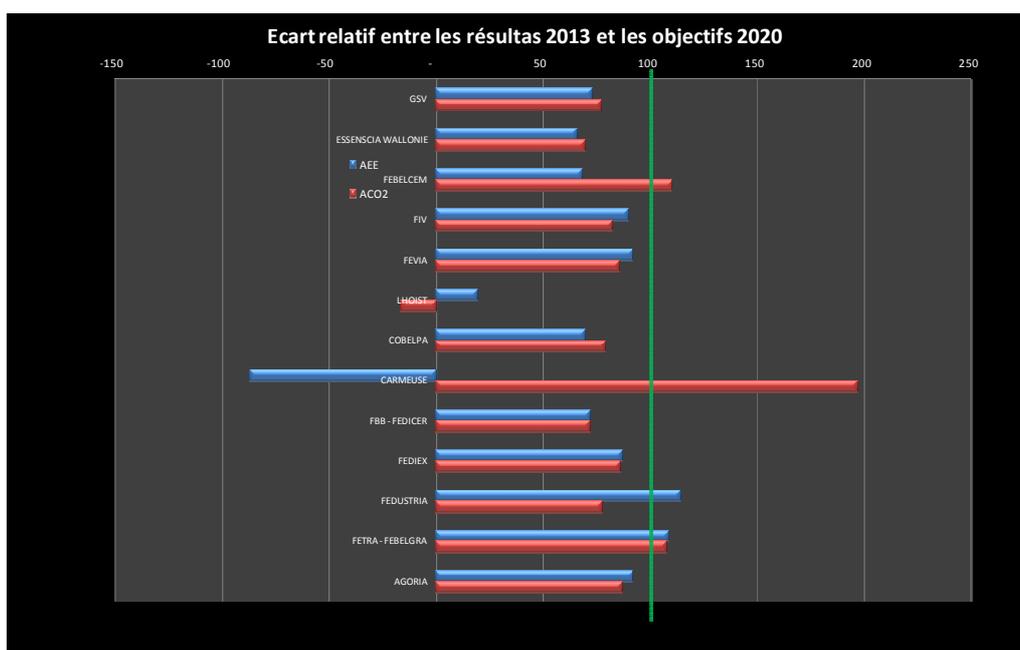
La consolidation des indices individuels en indices sectoriels, eux-mêmes en indices wallons donne les résultats suivants.

Indices	Engagement 2005-2020	Résultat 2005-2013	Valeur du résultat 2005-2013
AEE	11,4%	8,6%	15.706.213 GJp économisées
ACO2	16,1%	12,7%	1.323.751 T évitées

Le tableau ci-après décompose les objectifs et les résultats par secteur.

Fédération	Secteurs	Objectif	AEE	Objectif	ACO2
		Energie 2005-2020	2005-2013	CO2 2005-2020	2005-2013
GSV	Sidérurgie	13,5%	9,8%	15,8%	12,2%
ESSENSCIA WALLONIE	Chimie	14,0%	9,2%	16,0%	11,0%
FEBELCEM	Cimenteries	2,9%	2,0%	11,9%	13,1%
FIV	Verre	13,1%	11,7%	23,3%	19,0%
FEVIA	Alimentaire	18,0%	16,5%	22,8%	19,5%
LHOIST	Chaux	8,6%	1,7%	9,4%	-1,5%
COBELPA	Pâte à papier et papier	10,0%	6,9%	28,5%	22,5%
CARMEUSE	Chaux	2,2%	-1,9%	3,6%	7,1%
FBB - FEDICER	Briques et céramiques	9,5%	6,8%	9,7%	6,9%
FEDIEX	Carrières	10,9%	9,5%	10,7%	9,2%
FEDUSTRIA	Textile, bois et ameublement	6,4%	7,3%	9,1%	7,0%
FETRA - FEBELGRA	Imprimeries et industries graphiques	19,9%	21,5%	20,4%	21,9%
AGORIA	Industrie technologique	18,3%	16,7%	20,0%	17,3%
CRYSTAL COMPUTING	Centre de traitement de données	0,2%	0,5%	0,2%	0,6%
Consolidation		11,4%	8,6%	16,1%	12,7%

Visuellement, si on ramène chaque objectif contraignant à la valeur 100, les résultats 2013 se présentent sous la forme de la figure suivante où, si les performances d'un secteur se situent à droite du repère 100, c'est que le secteur a dépassé ses objectifs. Si par contre ses performances se situent à gauche, c'est qu'il n'a pas encore atteint son objectif.



Pour plus de détails sur la situation particulière de chaque secteur, le lecteur est invité à parcourir chacune des synthèses remises par les fédérations correspondantes. Elles sont reprises en intégralité dans les pages suivantes (annexes).

B. Estimation des investissements et des contreparties financières

Les chiffres annoncés dans la suite du rapport seront relativisés et les comparaisons trop faciles devront être évitées. Les éléments suivants doivent en effet être pris en compte.

- Le prix de l'électricité en Wallonie est plus élevé que celui pratiqué dans les régions et pays limitrophes.
- Les avantages financiers accordés aux entreprises sont liés à la participation volontaire à un accord de branche et par conséquent à des obligations de résultats, en efficacité énergétique et en réduction d'émissions de CO₂, contrairement aux avantages financiers accordés par les régions et pays limitrophes.
- Des investissements ponctuels, partie intégrante d'une stratégie plus globale des entreprises, ne seront déployés qu'une seule fois sur la période des accords. Ces investissements auront des impacts sensibles sur les indices AEE et ACO₂ ou FSER et FdSER.
- Les réductions accordées sont des sommes que les entreprises ne doivent pas consentir via leurs factures d'électricité et de gaz naturel.

Par conséquent, l'action « accord de branche » - tout en ajoutant une contrainte énergétique et environnementale supplémentaire aux entreprises participantes permet aux entreprises d'améliorer leur niveau de compétitivité dans le temps et de disposer de ces capitaux pour investir en Wallonie.

B.1 Investissements

La réussite des accords se mesure par l'atteinte des objectifs sectoriels, chaque entreprise ayant une obligation de résultat mais pas de moyen. Les entreprises peuvent par conséquent investir dans des pistes non retenues lors de l'audit initial ou dans de nouvelles pistes liées à l'évolution de l'entreprise et des technologies qu'elles mettent en œuvre.

Le tableau suivant montre la répartition par secteur.

Fédération	Secteurs	Nombre de pistes 2013	Investissements 2013 [€]
GSV	Sidérurgie	51	13.668.282
ESSENSCIA WALLONIE	Chimie	92	7.029.748
FEBELCEM	Cimenteries	13	1.500.000
FIV	Verre	18	19.726.000
FEVIA	Alimentaire	40	18.598.131
LHOIST	Chaux	3	650.600
COBELPA	Pâte à papier et papier	19	1.227.651
CARMEUSE	Chaux	2	2.400.000
FBB - FEDICER	Briques et céramiques	8	2.100.000
FEDIEX	Carrières	36	5.842.558
FEDUSTRIA	Textile, bois et ameublement	17	328.896
FETRA - FEBELGRA	Imprimeries et industries graphiques	14	204.560
AGORIA	Industrie technologique	40	3.113.900
CRYSTAL COMPUTING	Centre de traitement de données	-	-
Total		353	76.390.326

Le recensement montre que plus de 350 pistes d'améliorations ont été réalisées en 2013 pour plus de 76 millions €. Ces chiffres sont néanmoins sous-évalués par rapport à la réalité dans la mesure où ils ne concernent que les projets suffisamment détaillés par les entreprises, en particulier au niveau du montant d'investissement.

B.2 Réduction certificats verts (CV)

La CWaPE dresse annuellement le bilan de la réduction CV. Les considérations suivantes sont des extraits dudit rapport « L'évolution du marché des CV – rapport spécifique 2013 ».

Pour bénéficier de la réduction CV, 3 conditions doivent être remplies :

1. avoir une consommation d'au moins 1,25 GWh par trimestre (sauf dans le cas où le siège d'exploitation peut prouver que sa consommation a diminué suite au placement d'une cogénération de qualité) ;
2. avoir signé un accord de branche ;
3. introduire chaque trimestre par le biais du fournisseur du siège d'exploitation une attestation à la CWaPE dans les délais imposés.

Ces conditions sont vérifiées chaque trimestre et si l'une d'entre elles n'est pas remplie, aucune réduction n'est accordée. A partir de 2014, la 1^{ère} condition ci-dessus tombe, ce qui permet à toutes les entreprises en accords de branche de bénéficier de la mesure.

Les réductions de CV accordées à chacun de ces sièges d'exploitation représentent au global une réduction de 21% du quota de certificats verts applicables en Wallonie en 2013 par rapport au quota nominal. Ces réductions de quota accordées se sont élevées au total à un peu moins de 912.000 CV.

Pour le client final bénéficiant d'une réduction de quota, les réductions de coûts résultants doivent être répercutées directement par les fournisseurs sur chaque client final qui en est à

l'origine. Le tableau ci-dessous donne une estimation de l'économie ainsi obtenue par les fournisseurs au bénéfice de leurs clients finaux en se basant sur le prix moyen du CV sur le marché en 2013 de 77,66 EUR.

SECTEURS	Nbre de sièges d'exploitation	Fournitures (MWh)	CV - réduction	Réduction (EUR)
Chimie	31	2 528 638	308 990	23 996 191
Sidérurgie	13	1 975 078	264 922	20 573 836
Cimenteries	6	726 813	90 167	7 002 361
Verre	10	475 567	39 981	3 104 918
Agro-alimentaire	24	415 131	28 984	2 250 868
Papier	4	236 188	21 705	1 685 649
Bois, textiles, ameublement	4	188 938	15 527	1 205 825
Fabrications métalliques et électriques	7	197 732	15 103	1 172 879
Chaux	5	156 066	12 010	932 710
Carrières	8	133 967	10 064	781 599
Fonderies	3	74 942	5 613	435 894
Ind. Transform. Papier/cartons, Ind. Graphiques	4	52 660	3 393	263 514
Briques - céramiques	4	39 907	2 346	182 175
Non-Ferreux	1	21 560	1 396	108 438
Industries technologiques	2	20 381	1 264	98 131
Total	126	7.243.568	821.465	63.794.988

Le montant total ristourné aux entreprises en accord de branche est par conséquent estimé à une valeur de l'ordre de 64 millions €.

B.3 Réduction de la surcharge CV Elia

A la suite de l'accumulation de CV due au rachat garanti assuré par le gestionnaire du réseau de transport d'électricité Elia, une surcharge de 13,82 €/MWh_{élect.} a du être imposée, et est reprise sur les factures d'électricité des clients finaux.

La Wallonie, dans le respect de ses engagements contractuels avec les secteurs en accords de branche, a décidé de dispenser complémentirement les entreprises participantes aux accords. En effet, toutes les entreprises bénéficient d'une réduction de 50% de la surcharge et les entreprises en accord de branche bénéficient d'une réduction supplémentaire de 35%.

A ce jour, les entreprises n'ont pas encore pu bénéficier des ristournes à la suite de la mise en place des opérateurs et des mécanismes de financement. Il est à noter que les coûts inhérents au fonctionnement de ces mécanismes sont à déterminer par la CREG et qu'ils devront être intégrés.

B.4 Réduction des cotisations fédérales sur l'électricité et le gaz naturel.

Dans un secteur où il n'existe pas d'accord de branche, la dégressivité prévue sur les cotisations fédérales est d'application à l'ensemble des entreprises de ce secteur.

Dans un secteur où un accord de branche existe, elle est d'application pour les entreprises qui s'y sont engagées et pour les autres entreprises du secteur qui ont une consommation totale de combustibles et d'électricité, exprimée en énergie primaire, inférieure à 0,1PJp.

Considérant que la dégressivité des cotisations fédérales s'applique par défaut en l'absence d'accord de branche dans un secteur, il est considéré qu'elle ne constitue pas un avantage accordé aux entreprises engagées dans un accord de branche.

Les fournisseurs d'électricité, à qui la CREG a appliqué la dégressivité, ont accordé cette dernière à leurs clients, sans distinction d'origine (Flandres, Wallonie, Bruxelles).

B.5 Subsidés AMURE

Le programme AMURE est régi par l'arrêté du GW du 30 mai 2002. Il sera remplacé par l'AGW du 27 février 2014 (MB du 3 avril 2014).

Les entreprises bénéficient d'une majoration de 25% des taux de base des subsides pour l'audit global initial et les éventuelles études de pré faisabilité qu'elles réalisent par la suite. Les subsides accordés en 2013 s'élèvent à 768.010 € pour 38 demandes.

De même, l'étude de faisabilité renouvelable et l'audit de suivi annuel font partie des subsides accessibles uniquement aux entreprises en accords de branche à un taux de 75%. Aucune demande de ce type n'a été subsidiée en 2013.

Les fédérations peuvent recevoir un subside pour les frais de suivi de l'accord de branche, c.-à-d. la recherche de candidats, la dynamisation du groupe des participants, les rapportages, la promotion de leur accord de branche, ... Les subsides accordés aux fédérations en 2013 s'élèvent à 184.774 € pour 9 demandes.

B.6 Réductions d'accises fédérales sur les produits énergétiques

Pendant cette année de transition qu'a été 2013, les entreprises en accords de branche ont pu continuer à bénéficier des réductions d'accises sur les produits énergétiques accordées par le SPF Finances Douanes et Accises.

Avec les nouvelles conventions « accords de branche », il était nécessaire de renouveler l'autorisation décennale donnée par la DG concurrence de la Commission européenne afin de faire bénéficier les entreprises belges, engagées dans des accords volontaires, des mêmes réductions.

La procédure de pré-notification de cette réduction d'accises auprès de la Direction générale de la concurrence n'a pas reçu d'écho favorable, car elle est considérée comme une aide d'Etat. La procédure de notification entamée conjointement par la Flandre et la Wallonie via la représentation permanente de la Belgique a été retirée par le Ministre fédéral des Finances.

Il est attendu un mécanisme de compensation de la perte de cet avantage dans la mesure où la déclaration de politique fédérale fait référence à un soutien aux accords volontaires régionaux.

Les montants des réductions n'ont pas pu être déterminés avec une précision suffisante au niveau régional. L'ordre de grandeur pour les entreprises wallonnes s'élève à 5 millions €.

C. Indices FSER et FdSER

Concernant le renouvelable, les conventions prévoient uniquement des obligations d'études. Néanmoins, l'évolution de la pénétration du renouvelable dans les industries participantes aux accords sera suivie grâce aux indices FSER et FdSER. L'indice FSER montre également la contribution des entreprises à l'indépendance énergétique de la Wallonie.

L'indice FSER est le rapport entre l'énergie finale produite à partir de renouvelable ayant pour origine le périmètre de l'entité en accord de branche et l'énergie finale totale consommée par l'entité. Il s'agit de valoriser le renouvelable autoproduit et exporté.

L'indice FdSER est le rapport entre l'énergie finale produite à partir de renouvelable consommée au sein du périmètre de l'entité en accord de branche et l'énergie finale totale consommée par l'entité. Il s'agit de mesurer la contribution de l'entité au développement du renouvelable de toutes origines. En particulier, l'électricité verte achetée à un fournisseur vert est comptée dans cet indice-ci.

Pour l'année 2013, les indices sectoriels atteignent les valeurs suivantes.

Fédération	Secteurs	FSER	FdSER
GSV	Sidérurgie	0,0%	0,0%
ESSENCIA WALLONIE	Chimie	0,1%	3,1%
FEBELCEM	Cimenteries	21,0%	21,0%
FIV	Verre	0,4%	10,0%
FEVIA	Alimentaire	16,7%	22,6%
LHOIST	Chaux	2,1%	2,1%
COBELPA	Pâte à papier et papier	70,5%	70,5%
CARMEUSE	Chaux	0,2%	0,2%
FBB - FEDICER	Briques et céramiques	0,1%	0,1%
FEDIEX	Carrières	0,0%	36,0%
FEDUSTRIA	Textile, bois et ameublement	50,2%	50,9%
FETRA - FEBELGRA	Imprimeries et industries graphiques	3,9%	40,5%
AGORIA	Industrie technologique	0,0%	18,3%
CRYSTAL COMPUTING	Centre de traitement de données	0,0%	0,0%
Total consolidé		17,9%	21,1%

Par consolidation, les indices de l'industrie wallonne en accord de branche sont à hauteur de :

$$\text{FSER}_{\text{wallon 2013}} = 17,9\%$$

Les entreprises en accords de branche présentent une indépendance énergétique pour environ un cinquième des énergies qu'elles consomment.

$$\text{FdSER}_{\text{wallon 2013}} = 21,1\%$$

Les entreprises en accords de branche contribuent au développement de la filière renouvelable à hauteur d'un cinquième de leurs consommations.

D. Etudes de pertinence des roadmaps à 2050

Les fédérations étaient invitées à réaliser une étude de pertinence de roadmap avant de se lancer dans les études elles-mêmes, car si des études existent bien pour l'Europe ou des grands pays, cela n'est pas forcément transposable tel quel à la Wallonie.

Les résultats des études de pertinence ont été présentés par les fédérations à leur comité directeur respectif au cours de l'année 2014. Ils ont tous montré que tous les secteurs pouvaient sans contrainte particulière ou majeure établir une roadmap sectorielle pour les quarante années à venir. Les résultats des études des Roadmaps proprement dites sont attendus pour décembre 2016.

Liste des annexes

AGORIA	Industrie technologique
CARMEUSE	Chaux et pierres
COBELPA	Production de pâtes, papiers et cartons
CRYSTAL COMPUTING	Centre de données
ESSENSCIA	Chimie
FBB-FEDICER	Briques et céramiques
FEBELCEM	Ciments
FEDIEX	Extraction et transformation de roches non combustibles
FEDUSTRIA	Textile, Bois et ameublement
FETRA-FEBELGRA	Transformation de papiers et cartons, Industrie graphique
FEVIA	Alimentaire
FIV	Verre
GSV	Sidérurgie
LHOIST	Chaux

ANNEXE

**RAPPORT PUBLIC SECTORIEL DES ENTREPRISES ACCORDS DE
BRANCHE REPRESENTÉES PAR**

**AGORIA – INDUSTRIE
TECHNOLOGIQUE**



Bruxelles, le 2 février 2015

**1^{er} Rapport d'avancement sectoriel concernant
l'accord de branche de deuxième génération entre**

**l'Industrie technologique wallonne représentée par Agoria Wallonie
et la Région wallonne représentée par son Gouvernement**

**relatif à la réduction des émissions spécifiques de gaz à effet de serre (GES) et
à l'amélioration de l'efficacité énergétique à l'horizon 2020**

Rapport 2014 – données 2013

Thierry Castagne
Directeur général
Agoria Wallonie

TABLE DES MATIERES

1. Introduction	3
1.1. Contexte de la mission	3
1.2. Informations disponibles	3
1.3. Participants	3
2. Les fondements de l'industrie technologique	4
3. Les données économiques	6
4. La production	8
5. la Consommation énergétique	8
5.1. Données de consommations	8
5.2. Evolution des consommations globales des 20 sites de l'accord de branche	9
5.3. Evolution des consommations globales par vecteur énergétique	9
5.4. Répartition des consommations globales par vecteur énergétique	11
6. Les émissions	12
6.1. Les données d'émissions	12
6.2. Evolution des émissions globales des 20 sites de l'accord de branche	12
6.3. Evolution des émissions globales par vecteur énergétique	13
7. Etablissement de l'objectif 2020 et amelioration d'efficience	14
7.1. Méthodologie d'établissement des indices	14
7.2. Définition de l'objectif Aee à l'horizon 2020	14
7.3. L'Amélioration d'Efficience Energétique du secteur fin 2013	14
7.4. Définition de l'objectif ACO2 du secteur à l'horizon 2020	15
7.5. L'Amélioration des émissions de CO2 fin 2013	15
8. Les PlanS d'actions et pistes d'amélioration	16
8.1. Préambule	16
8.2. Répartition des pistes en termes de nombre de pistes	16
9. Rappel des principaux chiffres	18
10. Autres indices	18
a) Le FSER :	18
b) Le FdSER :	18
11. Conclusions	19

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte de la mission

L'année 2013 échu, Agoria a fait appel aux services de V. Léonard du bureau DES pour présenter l'état d'avancement de l'Accord de branche de 2^{ème} génération relatif à la réduction des émissions spécifiques de gaz à effet de serre et à l'amélioration de l'efficacité énergétique signé le 19 décembre 2013 entre l'Industrie technologique wallonne, représentée par Agoria Wallonie, et la Région wallonne.

Ce rapport a été rédigé conformément aux prescrits de la note méthodologique dans sa version finale (ICEDD3j_ADB2_NoteMéthodo_VERSION_FINALE_dec2012_20121218_JMD.pdf) sur le contenu des rapports sectoriels.

1.2. Informations disponibles

L'ensemble des données contenues dans le présent rapport ont été consolidées ou tirées à partir des documents suivants :

- Le plan sectoriel de l'accord de branche rédigé par Agoria
- Les rapports 2013 des 20 membres de l'accord de branche. Il est à souligner que pour ce faire, toutes les entreprises ont fait appel à leur auditeur pour la rédaction du rapport annuel et la consolidation des indices.

Ce rapport d'avancement couvre la période allant du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2013.

1.3. Participants

Les résultats de l'année 2012 incluaient 20 sociétés participantes à l'accord de branche de deuxième génération.

Aux termes de l'année 2013, 20 sociétés sont toujours reprises dans cet accord de branche mais

- 1 nouvelle société : TI Automotive, qui ne participait pas aux premiers accords de branche (qui a rejoint l'AdB au premier semestre 2014)
- 1 société sortante : Hydro Aluminium Seneffe.
- 1 société dont la dénomination est modifiée à partir du 18 décembre 2013 : Hydro Alu Raeren devient SAPA Extrusion Raeren

Les **20** entreprises participantes (entités techniques) à l'accord de branche de deuxième génération de l'Industrie technologique aux termes de 2013 sont les suivantes :

Nom	adresse	Année de rentrée dans les AdB2
Arcelor Mittal Ringmill	BP 65 - Seraing	2012
AW Europe Braine L'Alleud	avenue de l'industrie 19 - Braine l'Alleud	2012
AW Europe Mons	Rue des Azalées 6 - Baudour	2012
Cablerie d'Eupen - KW	Rue de Malmédy - Eupen	2012
Cablerie d'Eupen - Mousse	Rue de Malmédy - Eupen	2012
Cablerie d'Eupen - Tubes	Rue de Malmédy - Eupen	2012
Caterpillar	Avenue des Etats Unis 1 - 6041 Gosselies	2012
Emerson Climate Technologies	rue des 3 Bourdons - Welkenraedt	2012
Sapa Extrusion Raeren	Waldstrasse 91 - Raeren	2012
Jtekt	Rue du grand peuplier 11 - Strepy Braquegnies	2012
Magolux	Rue de la Hart 1 - 6780 Messancy	2012
Magotteaux	Rue Dumont - 4051 Vaux sur Chèvremont	2012
Marechal Ketin	Rue Ernest Solvay - Seraing	2012
Nexans Dour	Rue Benoit 1 - Dour	2012
Nexans Marcinelle	Rue V. Françoise - Marcinelle	2012
Nexans Opticable	Rue de l'europe 23 - Frameries	2012
Sonaca	National 5 - Gosselies	2012
Techspace Aero	Route de Liers 121 - Milmort	2012
TI Automotive	Rue du Werihet - Wandre	2014
Valeo	Rue du Parc industriel 31 - 7822 Meslin l'Evêque	2012

Notons que pour l'ensemble des 20 sites ou entités techniques, l'année de référence est 2005.

2. LES FONDEMENTS DE L'INDUSTRIE TECHNOLOGIQUE

L'Industrie technologique wallonne, dont question dans le présent plan, regroupe une grande diversité d'entreprises tant en ce qui concerne la taille, que le type d'activités. L'Industrie technologique en Wallonie, c'est aujourd'hui une quinzaine de secteurs : Aérospatiale, Aéronautique, Automatisation industrielle, Automobile, Contracting & maintenance, Électrotechnique, Mécanique & mécatronique, Métaux & matériaux, Montage & grues, Plastiques, Produits de construction, Sécurité & défense, Technologies de l'information et de la communication (TIC) et Transformation du métal.

La technologie est le fil conducteur des secteurs d'Agoria, non seulement parce que les entreprises utilisent la technologie, mais aussi - et surtout - parce qu'elles offrent des solutions technologiques à la quasi-totalité des autres secteurs économiques : biens d'équipements, nouveaux matériaux, réseaux informatiques, systèmes de communications, instruments médicaux, machines outils... Aujourd'hui, une majorité d'objets de la vie quotidienne sont produits par l'Industrie technologique.

Les contingences techniques liées à chaque type de production, voire à chaque entreprise, impliquent des consommations d'énergie très différentes et donc des émissions spécifiques de CO₂ également différentes.

Ces entreprises sont très largement dépendantes de l'extérieur, tant pour leur approvisionnement en matières premières que pour l'écoulement de leur production. C'est dire que ces entreprises sont confrontées à une vive concurrence internationale aussi bien en amont

qu'en aval. Ceci explique que ces entreprises ont déjà consenti bon nombre d'efforts qui se sont traduits par une production plus économique et plus rationnelle en termes d'énergie.

Une telle approche s'inscrit dans un cadre plus large, celui du développement durable. En consommant moins, on induit un impact positif à la fois sur l'environnement et sur la dépendance énergétique.

Les secteurs de l'Industrie technologique sont un maillon vital de l'industrie wallonne. En 2012, l'emploi direct dans les quelques 3.000 entreprises de l'Industrie technologique en Région wallonne était de 59.560 personnes, le chiffre d'affaires étant de prêt de 13 milliard d'Euros.

Ces secteurs forment une mosaïque de compétences, essentiellement parce qu'ils commercialisent un très large éventail de produits et services : l'offre comprend plus de 20.000 types de produit. La spécialisation souvent très poussée favorise cette fragmentation.

Le dénominateur commun des entreprises participant à cet accord de branche est certainement l'évolution technologique qui permet à chacune d'elles de développer de nouveaux produits et de nouvelles formes d'organisations et de créer ainsi de nouveaux marchés et de nouveaux clients.

Les entreprises wallonnes de ces secteurs reconnaissent la nécessité d'élaborer une stratégie puissante en matière d'innovation. Ce secteur est en effet confronté à une concurrence internationale soutenue et à des produits au contenu hautement technologique.

Les secteurs de l'Industrie technologique opèrent au niveau international et sont tournées à l'exportation. Plus de 70% des livraisons sont réalisées à l'étranger. Les pays de l'Union Européenne sont les principaux acheteurs. En raison de sa forte orientation vers l'exportation et de son internationalisation, l'Industrie technologique est bien entendu sensible aux variations de la conjoncture internationale. Celles-ci influencent notamment le chiffre d'affaires, l'emploi et les investissements.

Vu sa dépendance par rapport aux exportations et donc aussi aux fluctuations de la conjoncture économique internationale, l'Industrie technologique doit constamment trouver des moyens de faire face à la concurrence sur les marchés mondiaux. Du côté de la demande, elle est en outre confrontée aux évolutions qui se succèdent à un rythme effréné. Il importe donc de s'adapter et de réagir très vite.

L'Industrie technologique est un des moteurs de la croissance durable et de la rentabilité en Wallonie. Pour pouvoir conquérir de nouveaux marchés et pour convaincre les marchés existants d'investir dans nos produits, les entreprises de l'Industrie technologique doivent s'améliorer en permanence et procéder continuellement à des innovations technologiques. Depuis quelques années, ce secteur s'efforce d'accroître ses capacités de développement de produits et d'acquérir les connaissances multi-technologiques.

3. LES DONNEES ECONOMIQUES

TENDANCES ET EVOLUTIONS

En 2013 le chiffre d'affaires de l'industrie technologique wallonne s'est replié de 3,8%. Cette évolution se décompose en un très léger recul des prix de vente, -0,2%, et, surtout, un repli de 3,6% des volumes.

Les principaux éléments à l'origine de ce recul sont d'une part, la persistance d'un environnement conjoncturel peu porteur, et, d'autre part, plusieurs restructurations, au sein de l'industrie technologique wallonne ou ayant un impact sur des entreprises de l'industrie technologique wallonne.

Première trimestre défavorable avant un rebond technique temporaire

La fin de l'année 2012 avait été marquée par un ralentissement conjoncturel important et l'annonce de restructurations dans l'automobile et la sidérurgie. La dynamique trimestrielle positive s'était alors retournée avec une croissance nulle au 3^{ème} trimestre et négative au 4^{ème} trimestre.

Cette tendance s'est amplifiée au 1^{er} trimestre 2013, avec un repli à un an de 8,5% de l'activité de l'industrie technologique wallonne. Le chiffre d'affaires retombait à un plancher depuis le 2^{ème} trimestre 2010.

Durant les deux trimestres suivants, l'activité s'est progressivement redressée pour retrouver un niveau comparable à celui de la période correspondant de l'année précédente. Cependant, ce mouvement s'est davantage apparenté à un rebond technique qu'à un véritable début de reprise. Au cours des trois derniers mois de l'année, l'activité a de nouveau reculé quelque peu.

Emploi : Recul de l'emploi de 1,6%

Le ralentissement de l'activité depuis mi-2012, sans perspective de reprise à court terme a eu un impact très négatif sur l'emploi de l'industrie technologique wallonne. En effet, le chômage temporaire a recommencé à progresser mais, au 1^{er} trimestre, les entreprises ont également procédé à une adaptation de leur effectif aux conditions de production. Entre décembre 2012 et mars 2013, l'emploi de l'industrie technologique wallonne a reculé de 1,2%, soit les 2/3 du recul global de toute l'année. Plusieurs restructurations ou arrêts d'activité se sont également produits durant cette période.

La tendance négative s'est poursuivie tout au long de l'année, mais avec des pourcentages moins marqués (-0,1% à -0,2%). En conséquence, entre décembre 2012 et décembre 2013, l'effectif de l'industrie technologique wallonne s'est replié de 1,6%.

Croissance nulle attendue en 2014

D'une enquête menée auprès des membres d'Agoria en fin d'année passée, il ressort que 2014 ne sera pas encore l'année de la reprise.

En effet, sur base des réponses des entreprises qui ont participé à l'enquête, on s'attend à une stagnation du chiffre d'affaires de l'industrie technologique wallonne.

Sur le plan sectoriel, les principales tendances sont les suivantes :

- Recul marqué dans les Production technology & mechatronics,
- Poursuite d'une hausse soutenue dans l'aérospatiale, défense & sécurité,
- Rebond dans le contracting, après une année 2013 défavorable, et progression dans le subcontracting
- Stabilisation dans l'automobile et l'ICT.
- Repli dans les matériel technologies, les building technologies et l'environnement et énergie.

Au niveau de l'emploi, la tendance qui se dégage de l'enquête est celle d'un nouveau recul, qui devrait atteindre 2 à 3%.

Fiche synthétique

	LIVRAISONS (INS Prodcom + estimations Agoria)	
	2012	2013/2012
	mio EUR	% à prix constants
TOTAL	14.051	-3,8
<i>Dont</i>		
Materials technology	2.156	-2,1
Subcontracting	642	-16,8
Contracting	854	-5,3
Building technology	1.353	2,9
Production technology & construction	2.117	-7,0
Energy-environment	873	-5,6
ICT	2.116	2,0
Transport systems & solutions	2.657	-12,2
Aérospatiale, defense & security	1.284	7,8

	EMPLOI (ONSS + estimations Agoria)	
	2012 Pers.	2013/2012
TOTAL	58735	-1,6
<i>Dont</i>		
Materials technology	9548	-3,0
Subcontracting	2166	-5,3
Contracting	6461	-1,6
Building technology	8704	1,0
Production technology & construction	9661	-6,8
Energy-environment	3208	1,2
ICT	10568	0,4
Transport systems & solutions	3544	-0,6
Aérospatiale, defense & security	4876	3,0

4. LA PRODUCTION

Le secteur étant hétérogène, la consolidation en tonnes de produits est peu pertinente. Seule l'analyse des évolutions de production individuelle est pertinente.

C'est sur base de ces analyses individuelles que nous pouvons conclure que généralement, les volumes de production ne remontent toujours pas par rapport à 2009 et ce pour la majorité des entreprises. La cause en est bien évidemment la crise économique. La relance des volumes de production constatée en 2010 dans la plupart des entreprises signataires de l'accord de branche ne se confirme toujours pas en 2013 pour un grand nombre de sites, même si une reprise est présente pour une partie d'entre eux. Des différences importantes se marquent dans l'évolution de la production entre les différents sites et au sein des sites. En effet, les chiffres indiquent que l'évolution des activités au sein d'une même entreprise peut se révéler très aléatoire : une branche de l'activité peut se développer très fort tandis qu'une autre s'éteindre complètement.

5. LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

5.1. Données de consommations

Ci-dessous le tableau des consommations primaires (GJp) réelles de l'ensemble des 20 sites de l'accord de branche pour l'année de référence, 2012 ainsi que pour 2013 :

Energie	unité	2005	2012	2013
Electricité	GJp	3.630.039	3.336.314	3.169.350
gaz naturel	GJp	1.546.967	1.276.225	1.242.133
Fuel léger	GJp	150.712	106.972	82.781
Fuel lourd	GJp	235.080	119.761	124.170
Autres	GJp	7.279	8.304	6.922
théorique	GJp	5.570.072	5.527.471	5.554.884
TOTAL réel	GJp	5.570.076	4.847.576	4.625.364
Evolution	%	100	87	83

N.B. : « Autres » reprend jusqu'ici les vecteurs énergétiques achetés propane et vapeur.

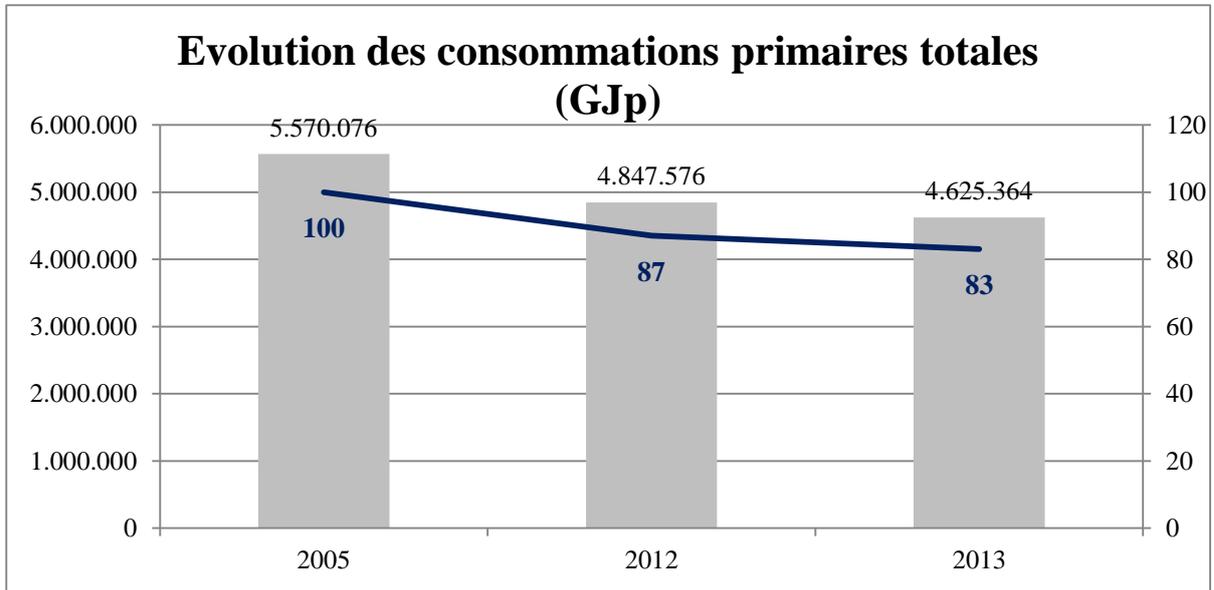
La consommation primaire totale a diminué entre 2005 et 2013 de 17% tous vecteurs énergétiques confondus. Cette diminution concerne **tous** les vecteurs identifiés.

Entre 2012 et 2013, la consommation primaire diminue de plus de 4%.

Ces chiffres seront commentés dans les paragraphes suivants.

5.2. Evolution des consommations globales des 20 sites de l'accord de branche

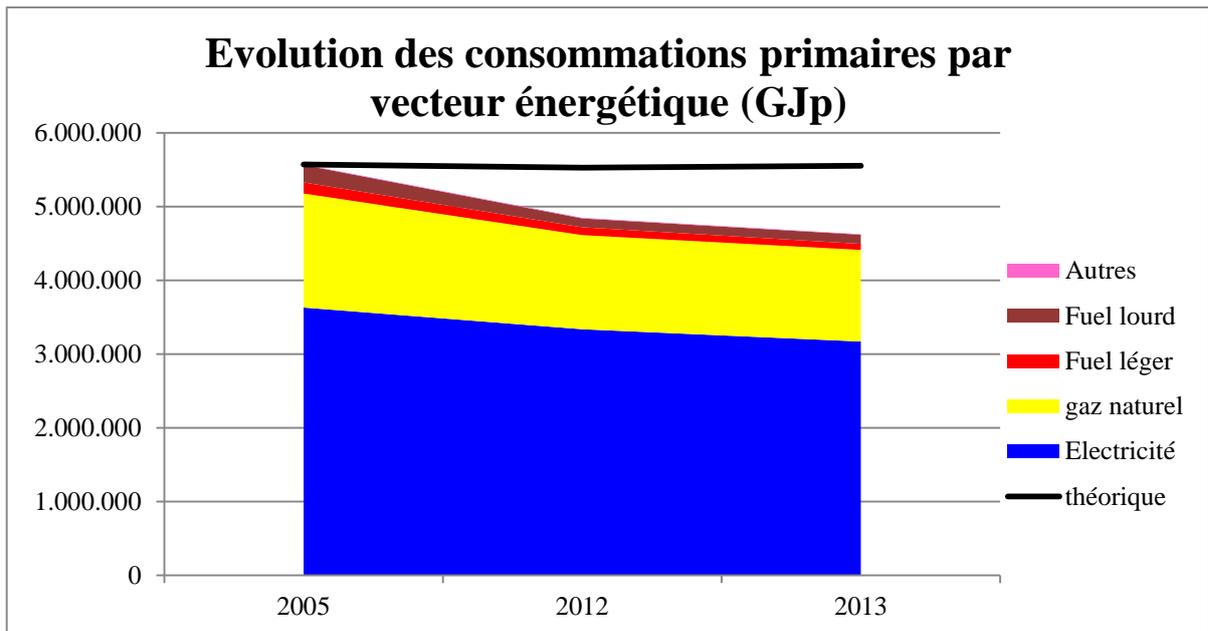
Ci-dessous le graphique reprenant l'évolution de l'ensemble des consommations des 20 entreprises engagées entre l'année de référence, 2012 et 2013 :

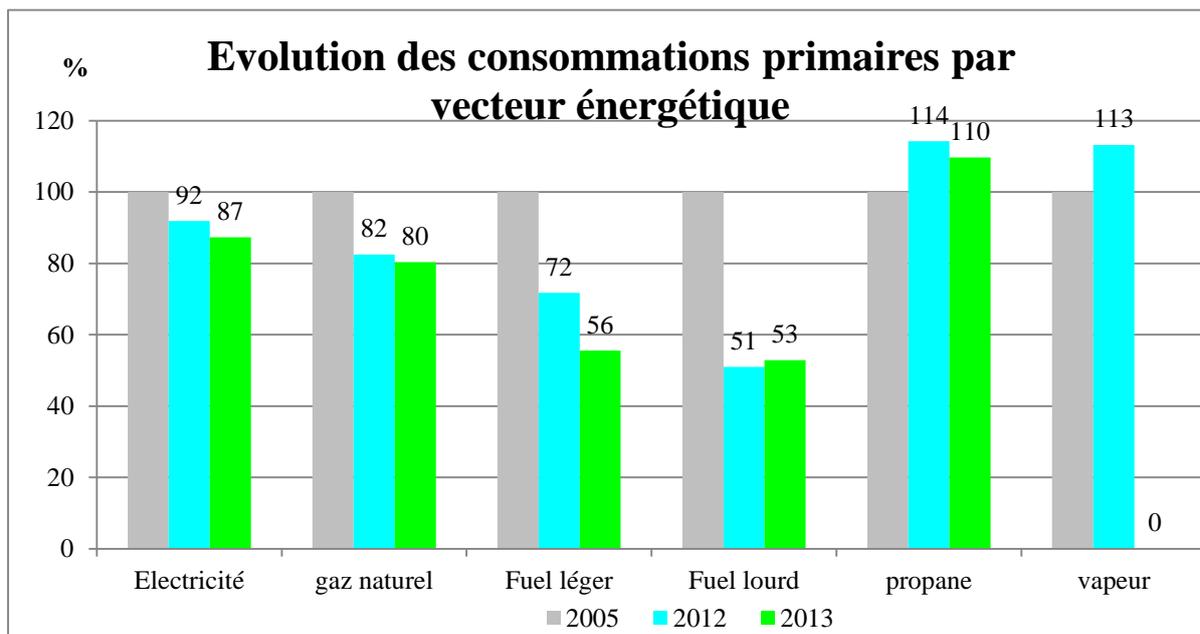


En 2013, la consommation globale des 20 entreprises engagées s'élevaient à **4.625.364 GJp**, soit **83%** des consommations totales de l'année de référence 2005. Cela représente aussi une diminution de plus de 4% par rapport à 2012.

5.3. Evolution des consommations globales par vecteur énergétique

Ci-dessous, l'évolution des différents vecteurs énergétiques présents dans l'accord de branche est cumulée par année :





On peut constater que l'électricité et le gaz demeurent logiquement les principaux vecteurs énergétiques et, comme on le verra dans les paragraphes suivants, ce poids s'accroît au fil du temps. Le niveau de l'ensemble des consommations recule entre 2005 et 2013 dans des proportions différentes suivant les vecteurs :

- - 13% pour l'électricité
- - 20% pour le gaz naturel (et ce, malgré le passage de certaines installations du fuel au gaz)
- - 44% pour le fuel léger
- - 47% pour le fuel lourd

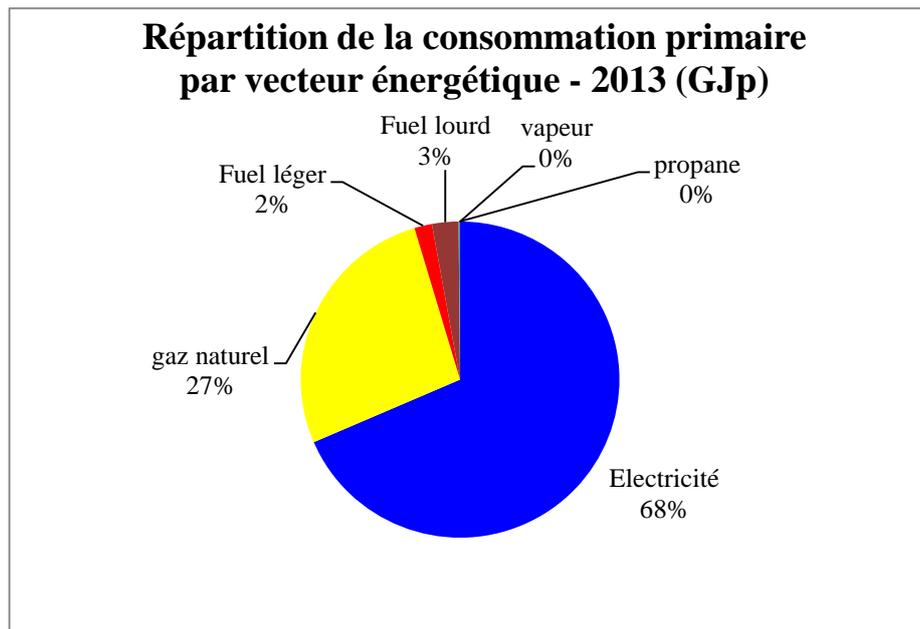
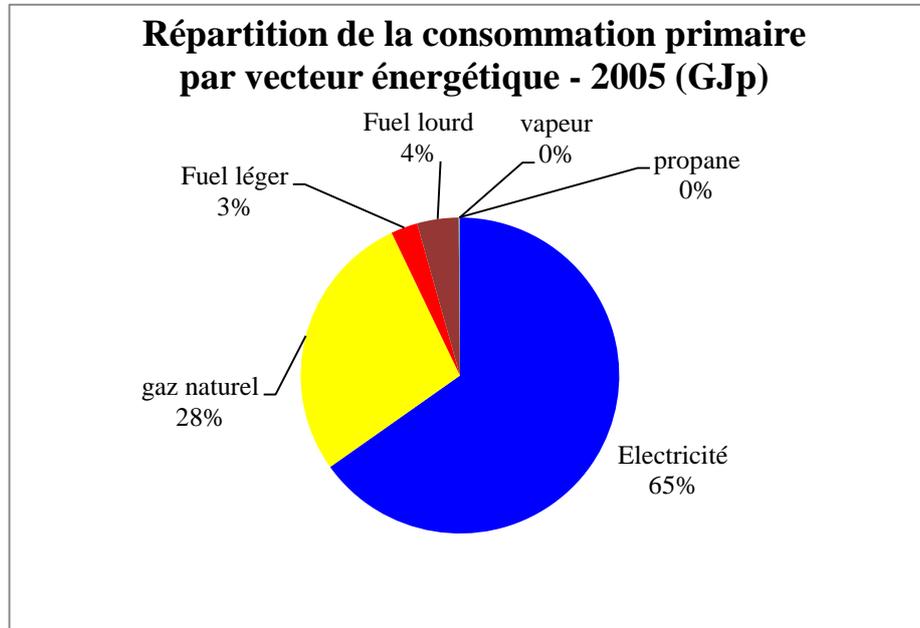
A cela, nous avons ajouté la courbe des consommations de référence. Elle représente l'énergie qui aurait dû être consommée si les conditions d'exploitation de l'année de référence étaient demeurées identiques.

Pour 2012, la consommation théorique s'élève à 5.527.471 GJp soit 679.895 GJp de plus que la consommation réelle. L'écart entre la consommation de référence et les consommations réelles est important, il est de **13%** : il reflète les efforts déjà consentis par les différentes entreprises entre 2005 et 2012.

Pour 2013, la consommation théorique est sensiblement supérieure avec 5.554.884 GJp soit 1.028.523 GJp de plus que la consommation réelle. L'amélioration par rapport à 2005 avoisine les **17%**

5.4. Répartition des consommations globales par vecteur énergétique

Ci-dessous la répartition des consommations par vecteur énergétique pour l'année de référence et 2013 :



La répartition des consommations entre vecteurs énergétiques a évolué entre 2005 et 2013, avec, en valeur absolue, une diminution générale de tous les vecteurs.

Le poids de l'**électricité** et du **gaz naturel** progresse entre l'année de référence et 2013 de 2% (+3% pour l'électricité et -1% pour le gaz).

La part du **fuel** (lourd & léger) recule : -2% entre 2005 et 2013.

Le poids du vecteur « **Autres** » est marginal que ce soit en 2005 ou en 2013.

6. LES EMISSIONS

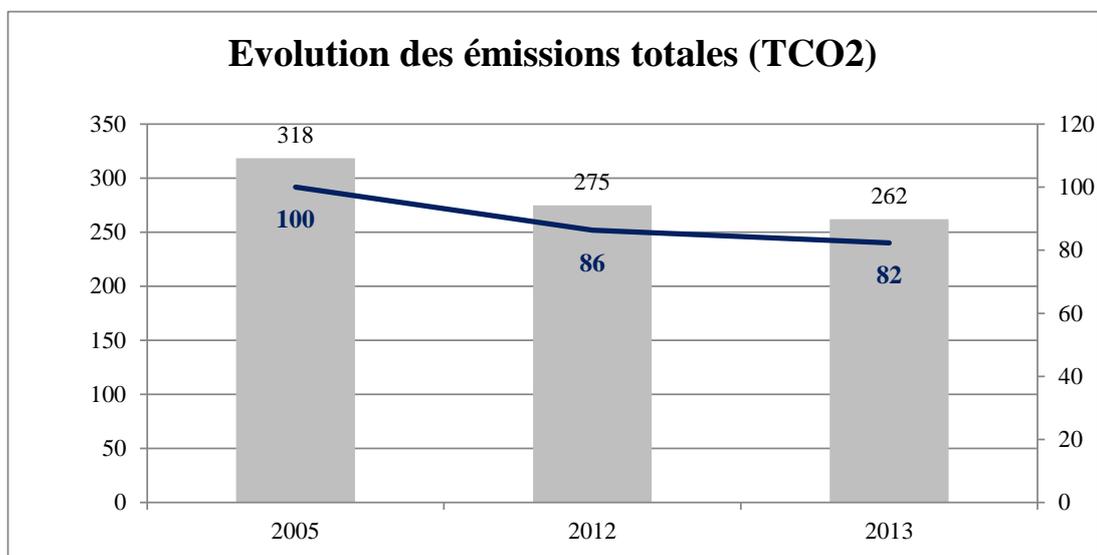
6.1. Les données d'émissions

Ci-dessous le tableau des émissions (T CO₂) réelles de l'ensemble des 20 sites de l'accord de branche pour l'année de référence, 2012 et 2013 :

Emissions de CO ₂	unité	2005	2012	2013
Electricité	T CO ₂	202.556	186.166	176.850
gaz naturel	T CO ₂	86.321	71.213	69.311
Fuel léger	T CO ₂	11.047	7.841	6.068
Fuel lourd	T CO ₂	18.007	9.174	9.511
Autres	T CO ₂	445	508	429
théorique	T CO ₂	318.365	315.350	317.172
TOTAL réel	T CO₂	318.376	274.902	262.169
Evolution	%	100	86	82

6.2. Evolution des émissions globales des 20 sites de l'accord de branche

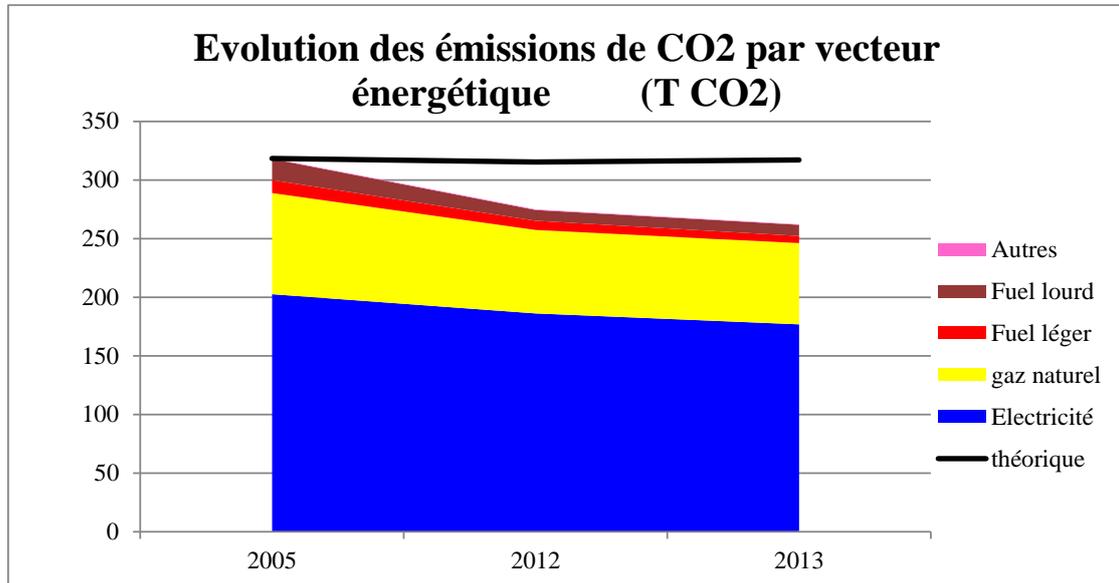
Ci-dessous le graphique reprenant l'ensemble des émissions des 20 entreprises engagées entre l'année de référence, 2012 et 2013 :



L'évolution des émissions est quasiment identique à celle des consommations. Cela s'explique par l'importance des vecteurs énergétiques électricité et gaz (plus de 90% en 2013), chacun de ces 2 vecteurs émettant quasiment la même quantité de CO₂ par GJp consommé. Les émissions de 2013 s'élèvent à **262.169 tonnes de CO₂** et représentent **82 %** de celles de l'année de référence.

6.3. Evolution des émissions globales par vecteur énergétique

Ci-dessous, l'évolution des différents vecteurs énergétiques présents dans l'accord de branche est cumulée par année :



L'évolution des émissions suit celle de la consommation commentée au chapitre 5.3.

7. ETABLISSEMENT DE L'OBJECTIF 2020 ET AMELIORATION D'EFFICIENCE

7.1. Méthodologie d'établissement des indices

Le calcul des indices d'amélioration pour 2012 a été réalisé suivant la méthodologie demandée et vérifiée par l'expert technique. Les audits ont été réalisés au sein des 20 entreprises du secteur de l'Industrie technologique wallonne selon les spécifications imposées aux audits énergétiques telles comme spécifiées dans la note « méthodologie des accords de branche de deuxième génération de l'industrie wallonne ».

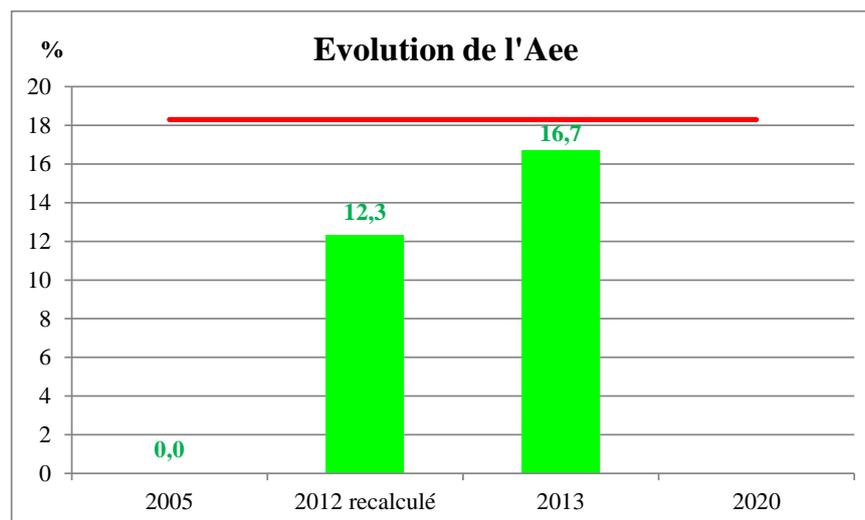
7.2. Définition de l'objectif Aee à l'horizon 2020

L'**Aee sectoriel** à l'horizon 2020 consolide la performance de l'ensemble des entreprises signataires entre 2005 et 2012 ainsi que leurs objectifs individuels sur la période allant de 2013 à 2020. Pour le calcul de l'Aee sectoriel, il convient notamment de reprendre les différentes consommations, les potentiels des pistes déjà réalisées, forcées et reprises dans les plans d'actions.

Sur base des données actuelles concernant les 20 entités réunies dans le présent accord de branche, l'engagement d'Agoria en termes d'amélioration de l'efficacité énergétique (Aee) à l'horizon 2020 est de **18,3%**. À noter qu'à fin 2013, l'Aee du secteur est de 16,7%. Il reste donc 1,5 % d'efforts à fournir à l'horizon 2020

7.3. L'Amélioration d'Efficiace Energétique du secteur fin 2013

Ci-dessous le graphe reprenant l'indice Aee au terme de l'année 2013 :



Pour l'année de référence, l'indice est de 0.

Entre l'année de référence et 2013, l'Aee s'est amélioré de **16,7 %**.

Pour 2013, l'Aee sectoriel calculé s'élève à 16,7%

Par rapport à l'objectif 2020 (**ligne rouge**) fixé, il reste 1,6 % d'amélioration à réaliser.

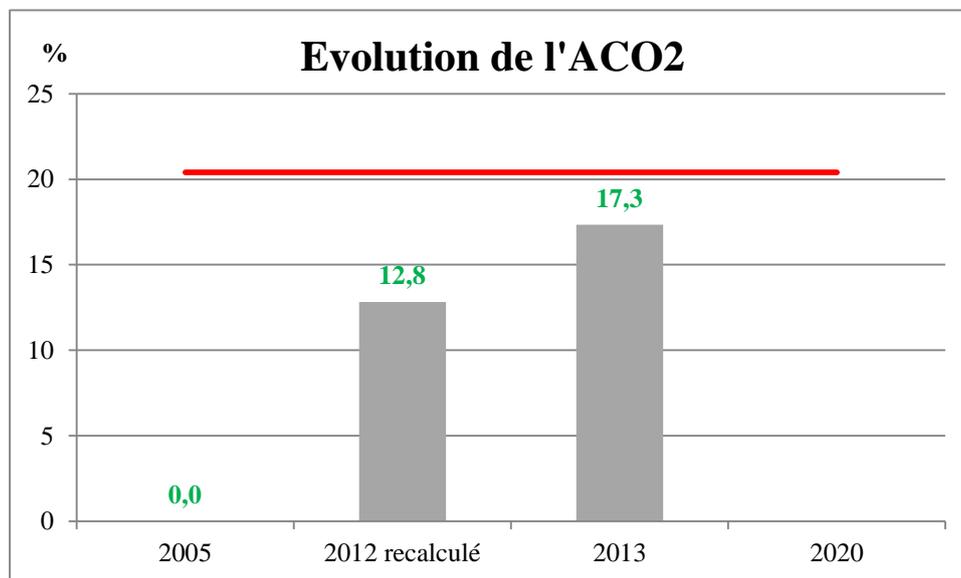
7.4. Définition de l'objectif ACO2 du secteur à l'horizon 2020

L'ACO2 sectoriel à l'horizon 2020 consolide la performance de l'ensemble des entreprises signataires entre 2005 et 2012 ainsi que leurs objectifs individuels sur la période allant de 2013 à 2020. Pour le calcul de l'ACO2 sectoriel, il convient notamment de reprendre les différentes émissions, les potentiels des pistes déjà réalisées, forcées et reprises dans les plans d'actions.

Sur base des données actuelles concernant les 20 entités réunies dans le présent accord de branche, l'engagement d'Agoria en termes de réduction des émissions spécifiques de CO2 (ACO2) à l'horizon 2020 est de **20,0%**. À noter qu'à fin 2013, l'ACO2 du secteur est de 17,3%. Il reste donc 2,7% d'efforts à fournir à l'horizon 2020.

7.5. L'Amélioration des émissions de CO2 fin 2013

Ci-dessous le graphe reprenant l'indice ACO2 au terme de l'année 2013 :



Pour l'année de référence, l'indice est de 0.

Entre l'année de référence et 2013, l'A CO2 s'est amélioré de **17,3 %**.

Pour 2013, l'ACO2 sectoriel calculé s'élève à 17,3%

Par rapport à l'objectif 2020 (**ligne rouge**) fixé, il reste 2,7 % d'amélioration à réaliser.

8. LES PLANS D' ACTIONS ET PISTES D' AMÉLIORATION

8.1. Préambule

A la clôture des accords de branches 1^{ère} génération, il est apparu que 2 membres de la Fédération n'avaient pas atteints leurs objectifs.

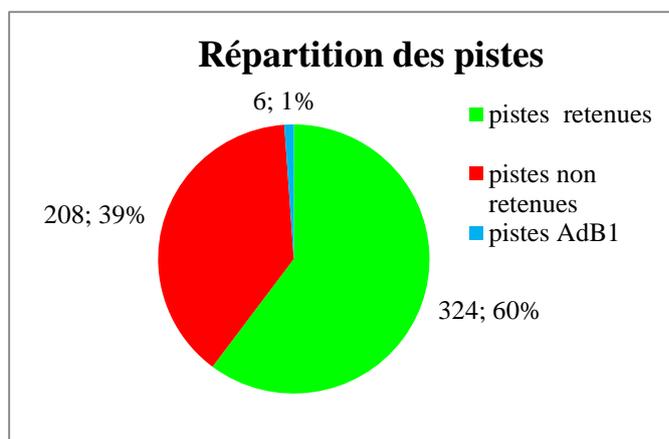
Afin de valider leur sortie des accords de branche 1^{ère} génération et permettre leur entrée dans ceux de 2^{ème} génération, un accord est intervenu entre les autorités compétentes et ces 2 entreprises.

Cet accord leur impose notamment la réalisation de pistes supplémentaires à celles déjà imposées par les accords de branches 2 (donc puisées dans les pistes A3, B1, B2 et B3)

Dans la mesure où ces pistes imposées et donc assimilées à des forcées ne viennent pas interférer dans la présentation des résultats tels que la méthode l'impose, nous avons

- laissé ces pistes imposées et donc non reprises initialement dans les accords de branches 2. Ces pistes sont donc reprises dans les pistes non retenues.
- consacré quelques lignes dans chaque paragraphe à la présentation exclusive de ces pistes. En effet, dans la mesure où ces pistes sont classées B, il nous est apparu plus prudent de ne pas les incorporer aux résultats globaux de l'accord de branche 2. Cela permettra dans les années futures, d'identifier plus facilement l'évolution de ces pistes : soit leur réalisation ou leur abandon pur si les études de faisabilité concluraient à leur non faisabilité technique.

8.2. Répartition des pistes en termes de nombre de pistes



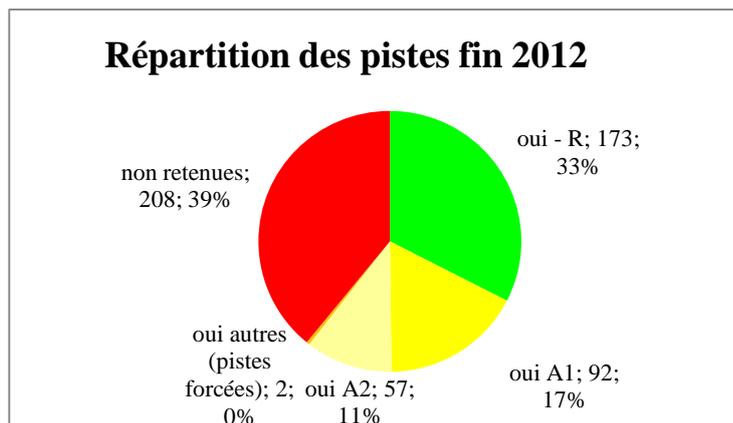
Aux termes des audits couvrant la période 2005 à 2020, il ressort qu'un total de 538 pistes a été identifié pour les 20 sites.

Sur ces 538 pistes :

- 208 n'ont pas été retenues ;
- **324** ont été retenues
- **6** ont été retenues dans le cadre de la sortie des AdB1

Sur les 324 pistes retenues :

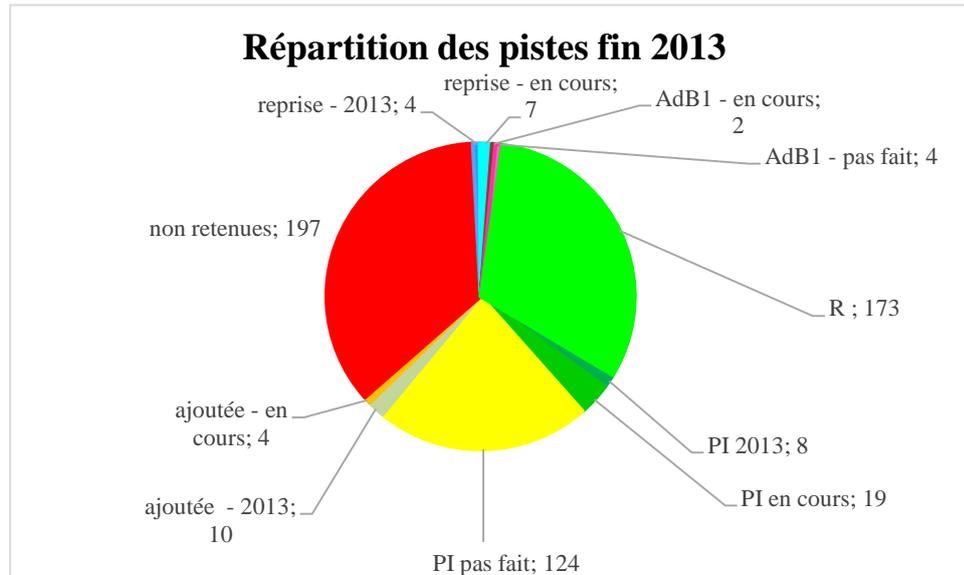
- 173 ont été réalisées entre 2005 et 2012 (pistes R) ;
- 92 sont des pistes A1 ;
- 57 sont des pistes A2 ;
- 2 sont des pistes forcées (une A3 et une B1). Elles ne concernent pas les pistes imposées à 2 membres par la Région Wallonne.



Par rapport aux 2 membres qui se sont vus imposer des pistes supplémentaires : 6 pistes non retenues initialement ont été reprises dont

- 1^{er} site : 1 piste B1
- 2^{ème} site : 3 pistes B1, 1 piste B2 et 1 piste B3

Ci-dessous le graphe reprenant la répartition des pistes fin 2013 :



Aux termes de l'année 2013,

- R : 173 pistes sont réalisées fin 2012
- PI 2013 : 8 pistes du plan initial (PI) ont été renseignées comme réalisées entièrement en 2013
- PI en cours : 19 pistes du plan initial (PI) sont en cours de réalisation en 2013 (et leur réalisation complète sera poursuivie en 2014)
- PI pas fait : 124 pistes du plan initial (PI) ne sont pas encore entrées en phase de réalisation.

14 pistes ont été ajoutées courant de l'année 2013. Cela signifie qu'elles ne sont pas du tout dans le plan d'actions initiales. Elles se répartissent comme suit :

- Ajoutée 2013 : 10 pistes nouvelles entièrement réalisées en 2013
- Ajoutée en cours : 4 pistes nouvelles en cours de réalisation en 2013 (et leur réalisation complète sera poursuivie en 2014)

Par souci de clarté, nous avons scindé les pistes supplémentaires imposées par la Région Wallonne aux deux membres :

- AdB1 en cours : 2 pistes imposées sont en cours de réalisation en 2013 (et leur réalisation complète sera poursuivie en 2014)
- AdB1 pas fait : 4 pistes imposées ne sont pas encore entrées en phase de réalisation.

Parmi les 214 pistes initialement non retenues,

- Non retenues : 197 pistes le sont toujours
- Reprise 2013 : 4 pistes initialement non retenues ont été reprises et réalisées en 2013.

- Reprise en cours : 7 pistes initialement non retenues ont été reprises et sont en cours de réalisation en 2013 (et leur réalisation complète sera poursuivie en 2014)

N.B : pour retrouver les 214 pistes initialement non retenues, il faut prendre en compte toutes les 197 pistes non retenues, les 11 pistes reprises et les 6 pistes AdB1

Chacun des sites a vu des réalisations (en cours ou finies) courant 2013.

9. RAPPEL DES PRINCIPAUX CHIFFRES

Ci-dessous le résumé des chiffres clés :

Résumé des données			
	2005	2012	2013
Consommations réelles	5.570.076	4.847.576	4.625.364
Consommations théoriques	5.570.076	5.527.471	5.554.884
Aee	0,00	12,30	16,73
Emissions réelles	318.376	274.902	262.169
Emissions théoriques	318.365	315.350	317.172
ACO2	0,00	12,83	17,34

10. AUTRES INDICES

Les accords de branche 2^{ème} génération incluent le suivi de 2 indices supplémentaires : le FSER et le FdSER.

a) Le FSER :

Il s'agit de la « fraction ou du rapport entre, d'une part, l'énergie finale produite à partir de sources renouvelables ayant pour origine le périmètre du site industriel et, d'autre part, l'énergie finale totale consommée sur le site ».

L'indice est de 0 pour chacun des 20 sites.

b) Le FdSER :

Il s'agit de la « fraction ou du rapport entre, d'une part, l'énergie finale produite à partir de sources renouvelables consommée sur le site et, d'autre part, l'énergie finale totale consommée sur le site. ».

7 des 20 sites ont un indice FdSER différents de 0.

Le **FdSER** de l'ensemble du secteur Agoria est de **18,3%** en 2013.

11. CONCLUSIONS

Pour rappel, **20 entreprises** ont décidé de rejoindre l'accord de branche de seconde génération de l'Industrie technologique. Pour l'ensemble de ces sites, cette démarche s'inscrit comme le prolongement des accords de branche 1^{ère} génération.

Au cours de l'année 2013, un site est sorti de cet accord et un autre y est rentré.

Au terme des 20 audits, il apparaît que plus de 538 pistes ont été identifiées dont **324 ont été retenues**. Parmi elles, 173 pistes ont déjà été réalisées entre 2005 et 2012, et ce malgré un contexte économique parfois difficile pour certaines d'entre elles.

Courant 2013, 8 pistes ont été réalisées et 28 pistes sont en cours de réalisation dont certaines sont nouvelles ou reprises parmi les pistes non retenues initialement parce qu'elles étaient incertaines ou affichaient un temps de retour supérieur à 5 ans.

À cela s'ajoute 6 pistes imposées (forcées) à 2 sites qui n'avaient pas respectés leurs engagements aux termes des accords de branche de 1^{ère} génération. Chacun des 2 sites a, courant 2013, lancé la réalisation de l'une d'elles.

Les typologies des pistes retenues sont variées et concernent tant les optimisations de procédés, que les utilités, les bâtiments ou encore la bonne gestion. Le total des pistes retenues a permis de déterminer pour l'ensemble du secteur un objectif à l'horizon 2020 de **18,3% en termes d'Aee et 20,0% en termes d'ACO2**.

L'effort à fournir sera important. En effet, les investissements supplémentaires nécessaires pour atteindre ces objectifs ont été estimés à près de **5.000.000 d'euros**.

Pour rappel, l'industrie technologique wallonne s'est engagée à atteindre à fin 2020 un AEE de 18,3% et un ACO2 de 20,0%.

Pour l'année 2013, l'AEE du secteur s'établit à 16.7 % et l'ACO2 à 17,3%

ANNEXE

RAPPORT PUBLIC SECTORIEL DES ENTREPRISES ACCORDS DE
BRANCHE REPRESENTÉES PAR

CARMEUSE - Chaux et pierres

ACCORD DE BRANCHE CARMEUSE SA
Rapport 2013

Secteur : *CARMEUSE*

Année : *2013*

SECTEUR :

Fédération signataire de l'accord :	Carmeuse
Types de production :	Production de chaux
Année de référence :	2005
Evolution de la production (2005 : 100%) :	75.3%
Nombre d'emplois en Wallonie :	387 (hors groupe)

DONNEES D'ACCORD DE BRANCHE

Consommation totale d'énergie :	3.422.684 GJp
Emission de CO2 (énergétiques) :	247.125 T CO2
Objectif énergie :	2,23 % en 2020
Objectif CO2 (énergétiques) :	3,61 % en 2020

Amélioration de l'efficacité énergétique :	-1,94 %
Amélioration des émissions de CO2 :	7,09 %

Année de signature de l'accord :	2013
Objectif défini à l'horizon :	2020
Année de fin d'accord :	2020

ACCORD DE BRANCHE CARMEUSE SA

Rapport 2013

Introduction

Les données du présent rapport couvrent les activités pierre (produits crus) et chaux (produits cuits) pour les trois sièges chaufourniers exploités par Carmeuse en Wallonie (Moha, Seilles et Aisemont).

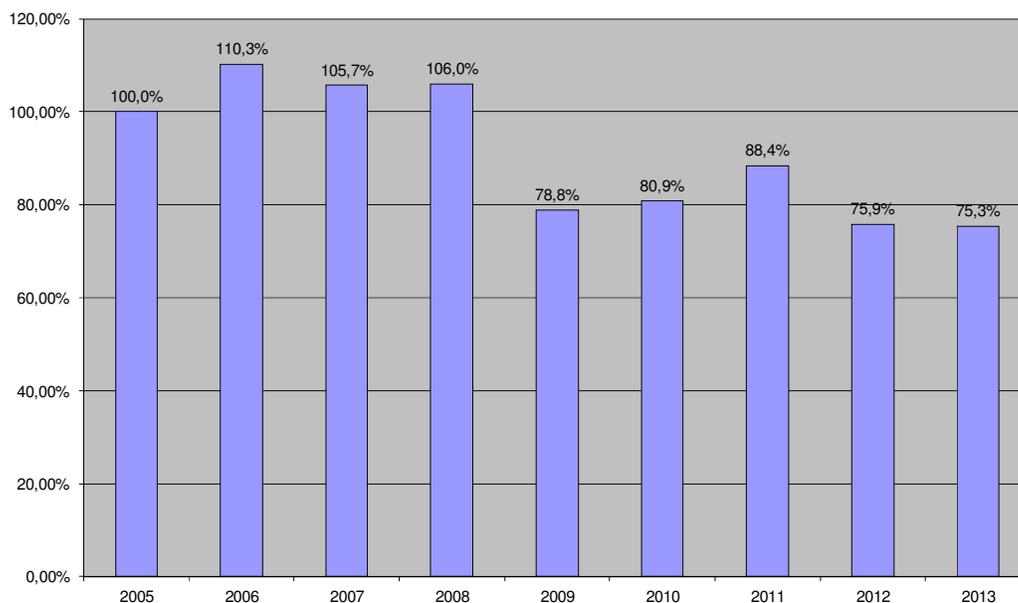
Performances économiques du secteur et événements

En termes d'activité économique, l'année 2013 présente le taux d'activité économique le plus bas depuis 2005. La tendance à l'amélioration observée au cours des années 2010-2011 s'est inversée durant ces deux dernières années pour atteindre un taux de 75 % par rapport à l'année de référence.

La production entre les différents outils a été adaptée afin de tenir compte de cette situation.

Volumes de production

Evolution de la production de chaux Carmeuse



ACCORD DE BRANCHE CARMEUSE SA

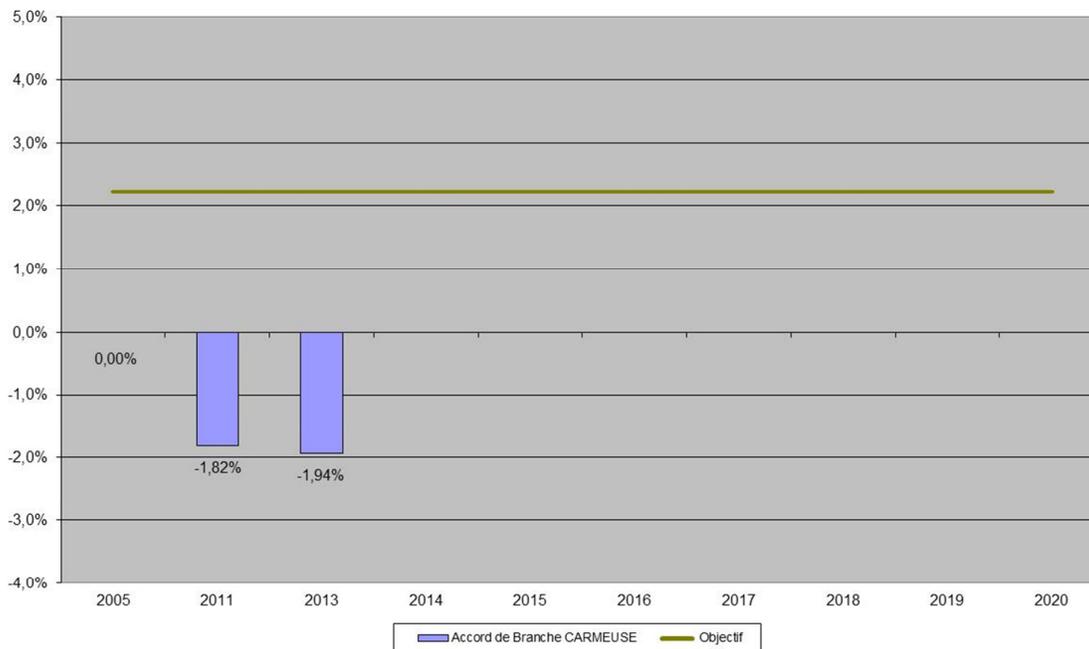
Rapport 2013

Performances en matière de consommations d'énergie, et d'émissions de CO2

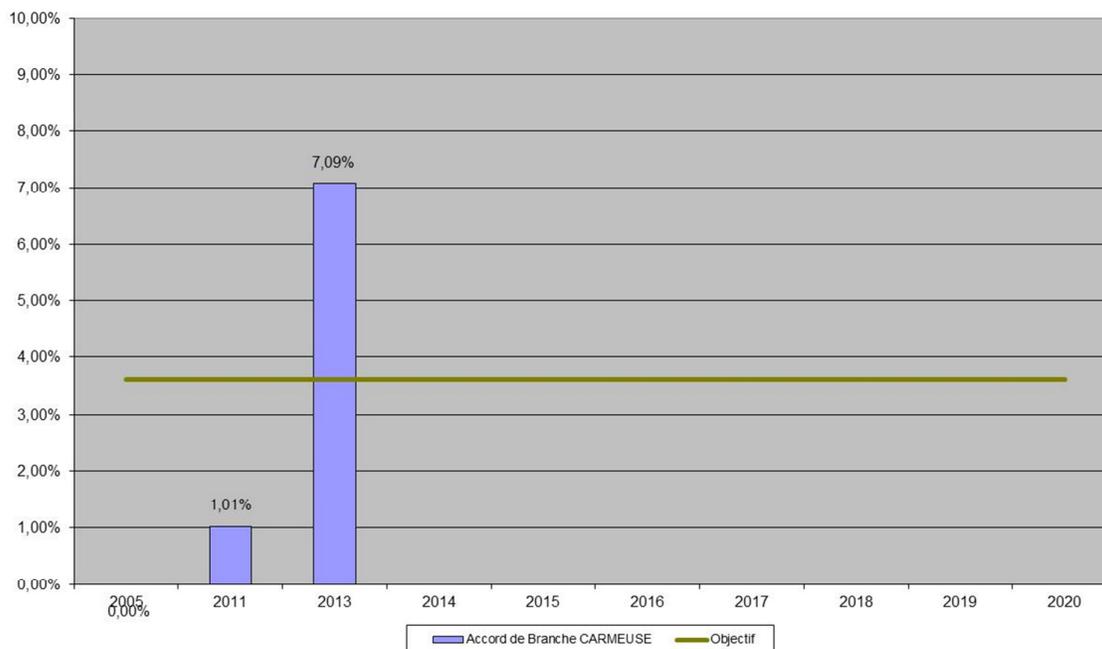
- Consommations 2013 d'énergie primaire du secteur = 3.422.684 GJp
- Emissions de CO2 2013 = 247.125 T CO₂

- Evolution des indices d'efficience AEE et ACO2

Accord de Branche CARMEUSE - AEE

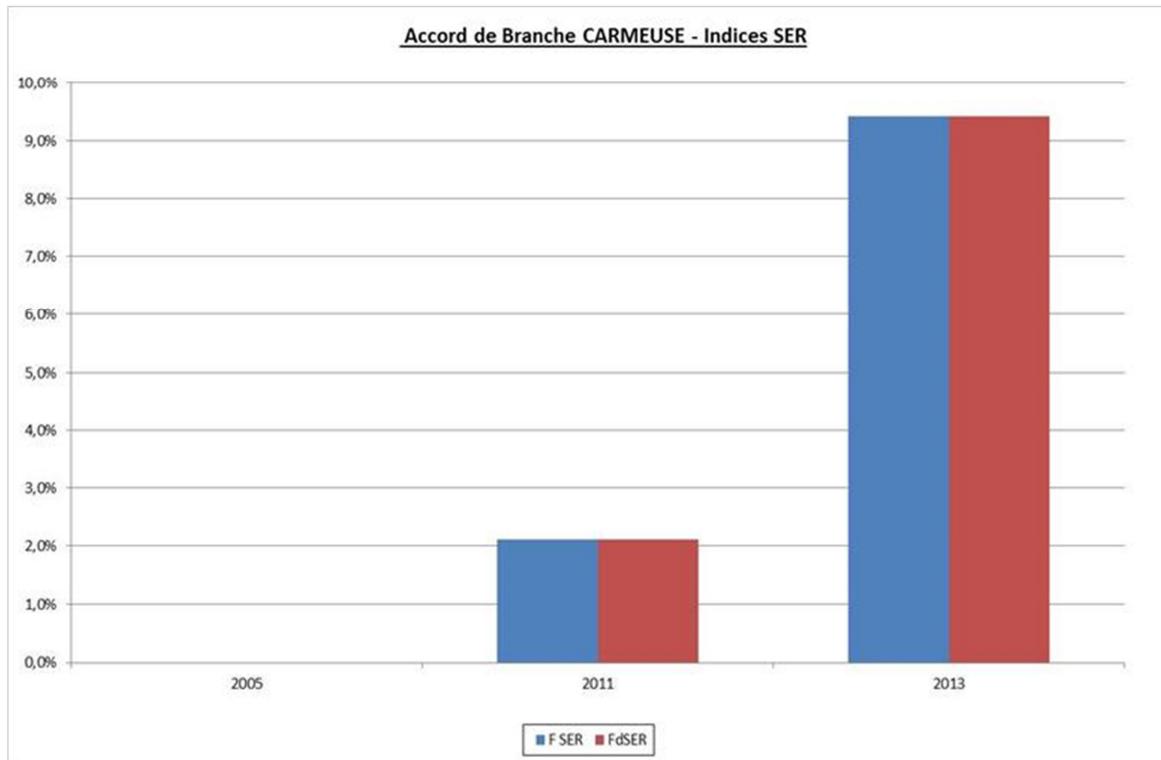


Accord de Branche CARMEUSE - ACO2



ACCORD DE BRANCHE CARMEUSE SA

Rapport 2013



Pistes d'améliorations réalisées

- Nombre de projets réalisés depuis l'année de référence : 39

<p style="text-align: center;"><u>ACCORD DE BRANCHE CARMEUSE SA</u> <u>Rapport 2013</u></p>

Prévisions d'évolution

Les prévisions d'évolution sont guidées par les grandes tendances ci-dessous :

- Eléments qui pourraient influencer négativement les indices :
 - L'évolution du marché qui reste incertaine. La tendance de la demande des clients s'oriente vers des produits de granulométrie de plus en plus fine et de spécifications chimiques de plus en plus sévères. Cela se traduit par une augmentation des consommations d'énergie (électricité, combustible).
 - Le coût des énergies est un élément crucial dans le contexte économique actuel.
 - L'impact de la crise économique sur l'activité de nos marchés rend toute prévision du niveau d'activité très difficile.
- Eléments qui devraient influencer positivement notre efficacité :
 - Des actions en vue d'améliorer le niveau de productivité de nos installations au regard de la situation actuelle.
 - Dans la mesure des moyens financiers, la poursuite des investissements tels que décrits dans l'accord de branche.
- Elément qui devrait influencer positivement l'efficacité en termes d'émissions uniquement :
 - L'utilisation de plus en plus importante de combustibles alternatifs, dont l'augmentation de la part de la biomasse.

ACCORD DE BRANCHE CARMEUSE SA

Rapport 2013

Conclusions

On constate une dégradation de l'efficacité énergétique pour 2013 en regard de 2005, du fait de la baisse de la production, du développement de nouvelles installations de traitement et de combustions de combustibles alternatifs (bois, déchets non dangereux, ...).

Les conditions opérationnelles impactent de manière importante le résultat de Carmeuse en termes d'efficacité énergétique.

La multiplication des qualités de produits liée aux demandes sans cesse plus pointues de nos clients et à l'utilisation de plus en plus importante de combustibles alternatifs entraîne également une augmentation de la consommation spécifique liée au traitement et à la manutention des différents produits.

En matière d'ACO₂, l'indice subit une très nette amélioration, principalement du fait de l'utilisation importante de combustible biomasse sur un des sièges. La durabilité de cette amélioration (piste dont la rentabilité financière est supérieure à 5 ans et pour laquelle différents problèmes techniques se posent) n'est cependant pas certaine. Carmeuse rencontre en effet des difficultés dans la fiabilisation de ces nouvelles installations. L'injection de biomasse complexifie également la maîtrise du process dans le respect des contraintes de qualités de produits et des impositions de nos permis d'environnement.

ANNEXE

RAPPORT PUBLIC SECTORIEL DES ENTREPRISES ACCORDS DE
BRANCHE REPRESENTÉES PAR

**COBELPA - Production de
pâtes, papiers et cartons**

ÉTAT D'AVANCEMENT 2013 DE L'ACCORD DE BRANCHE
COBELPA WALLONIE

Chapitre sectoriel du rapport public

1. Données essentielles :

Secteur : *Production de pâtes, papiers et cartons*

Année : 2013

SECTEUR :

Fédération signataire de l'accord :	<i>Cobelpa Wallonie</i>
Types de production :	<i>Pâtes, papiers et cartons</i>
Chiffre d'affaires du secteur en Wallonie :	<i>550 millions €</i>
Nombre d'emplois en Wallonie :	<i>1.440</i>

DONNEES D'ACCORD DE BRANCHE

Nombre d'entreprises participantes	<i>4</i>
Consommation totale d'énergie :	<i>4.620.391 MWhp</i>
Fraction de la consommation totale du secteur :	<i>100 %</i>
Objectif énergie :	<i>10,0 % en <u>2020</u></i>
Objectif CO2 :	<i>28.5 % en <u>2020</u></i>
Objectif intermédiaire énergie :	<i>7.3 % en 2016</i>
Objectif intermédiaire CO2 :	<i>22.2 % en 2016</i>

Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique :	<i>6.9 %</i>
Amélioration actuelle des émissions de CO2 :	<i>22.5 %</i>

Date de signature de l'accord :	<i>2013 (année référence 2005)</i>
Objectif défini à l'horizon :	<i>2020</i>
Date de fin d'accord :	<i>2020</i>

2. Performances économiques du secteur et événements

2.1 Conjoncture et événements qui ont marqué la vie du secteur en 2013

En 2013, **l'activité papetière belge** a continué à bien résister à la crise et a affiché une certaine stabilité par rapport à l'année précédente. La production annuelle continue à flirter avec le seuil des 2 millions de tonnes de papier et la production de pâtes dépasse les 500.000 tonnes. Mais l'apparente stabilité de la production belge ne doit pas masquer la réalité au niveau des marchés européens : une baisse de production structurelle se confirme d'année en année dans le secteur graphique, dont les volumes se contractent suite à l'émergence des nouveaux media électroniques. Ce segment concerne non seulement le papier journal, mais aussi le papier magazine ou encore les papiers impression-écriture hauts de gamme. Depuis 2008, les ventes européennes de papiers graphiques ont ainsi chuté de plus de 25 %, soit une réduction de capacité de près de 10.000.000 de tonnes équivalente à cinq fois la production belge. La baisse de consommation a bien sûr entraîné des surcapacités et a contraint de nombreuses usines à stopper leur production. La même tendance devrait de confirmer en 2014 et aucun signe de stabilisation n'est annoncé. Les secteurs de l'emballage et des papiers domestiques et sanitaires restent quant à eux assez porteurs en termes de développement d'activités, l'emballage profitant même du développement des achats en ligne.

Même si leurs outils de production restent performants, **les entreprises papetières wallonnes** doivent à tout prix continuer à préserver leur compétitivité pour pérenniser l'activité industrielle dans notre région. L'augmentation du prix de la matière première bois, en concurrence avec le développement du bois énergie, continue à peser sur les marges. L'évolution du prix de l'énergie, qui représente jusqu'à 20 % des coûts de production, reste un sujet de très vives préoccupations, les papetiers n'étant pas en mesure de faire passer les hausses de coûts de production dans les prix de vente. Outre l'important différentiel des prix de l'énergie entre l'Europe et les Etats-Unis, les prix de l'électricité auxquels est confrontée l'industrie papetière wallonne ne sont pas compétitifs, avec un handicap de prix avec les pays voisins (France, Allemagne et Pays-bas) d'environ 20 % (Deloitte & Roland Berger). Par ailleurs, pour le secteur papetier wallon en particulier, le retard pris par la Wallonie pour la mise en œuvre de la compensation des coûts indirects de la directive Emission Trading creuse par ailleurs de près de 5 % supplémentaire l'handicap de compétitivité des prix de l'électricité avec les concurrents dans les pays et régions voisins (Flandre, Allemagne et Pays-bas).

2.2 Sortants et nouveaux entrants :

Les sites concernés par l'accord de branche de Cobelpa Wallonie sont listés au tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : liste des sites membres de l'accord de branche Cobelpa Wallonie

Dénomination de la société	Date		Rue	n°	CP	Localité	Modification
	d'entrée	AdB2					
Idem Papers SA	19/12/2013		Adresse rue d'Asquempont	12	1460	Virginal	
Burgo Ardennes SA	19/12/2013		rue de la Papeterie	-	6760	Virton	
SCA Hygiene Products SA	19/12/2013		rue de la Papeterie	2	4801	Stembert	
Ahlstrom Malmédy SA	19/12/2013		avenue du Pont de Warche	40	4960	Malmédy	

Aucun sortant ni nouvel entrant n'est à signaler.

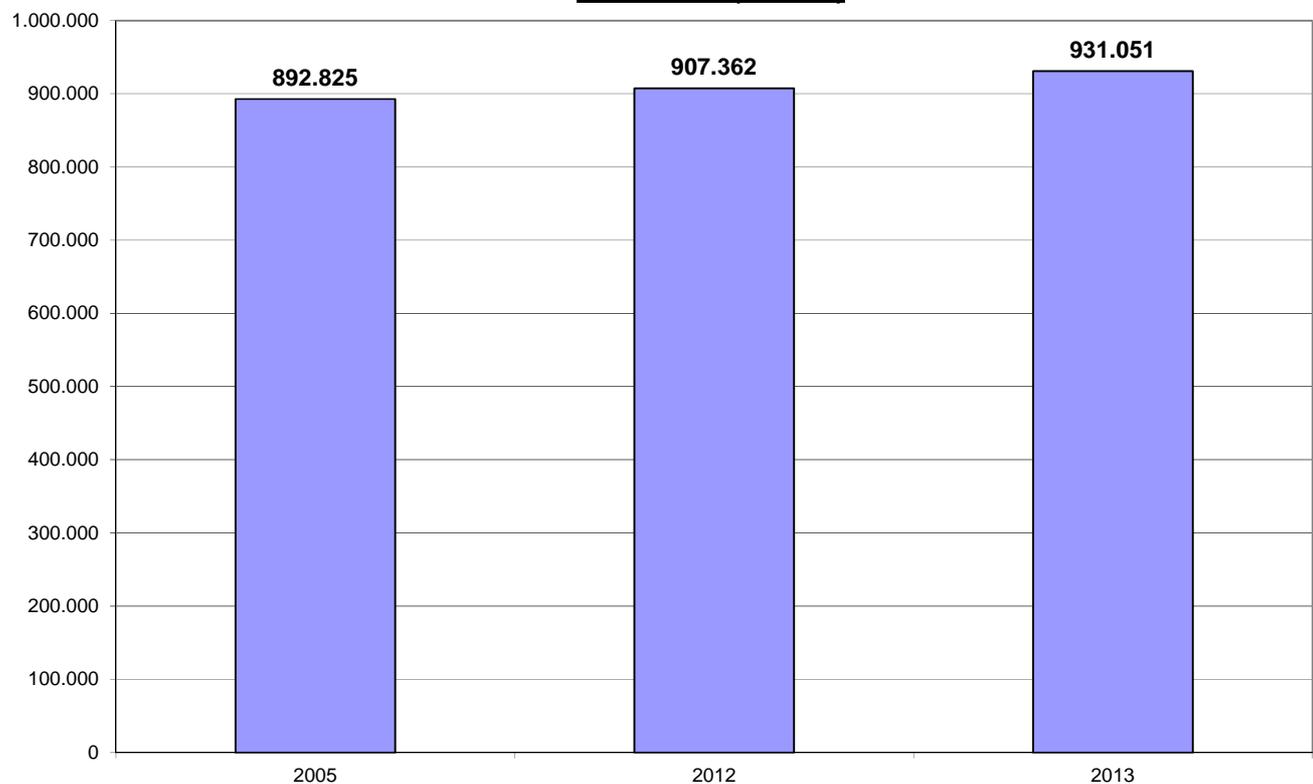
2.3 Modifications majeures risquant d'influencer le cours de l'accord de branche

Non relevant.

3. Volumes de production

La production de pâte et de papier en Wallonie a augmenté de 2.6 % en 2013. Par rapport à l'année de référence 2005, l'augmentation s'élève à 4.3 %, essentiellement dans une usine de production de papier et dans l'unité de production de pâte.

**Graphe 1 : Evolution de la production sectorielle wallonne de pâte et papiers
2005 - 2013 (Tonnes)**



4. Performances en matière de consommations d'énergie, et d'émissions de CO2

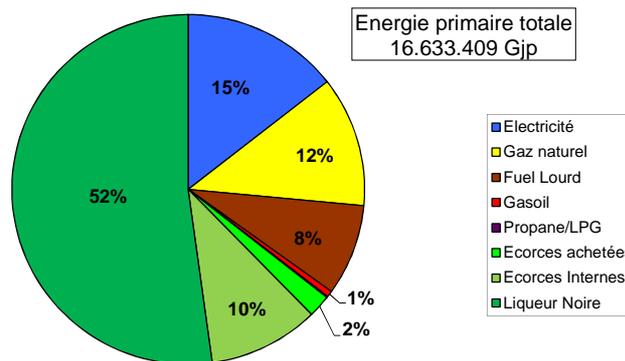
4.1 Consommations d'énergie primaire du secteur

La consommation d'énergie primaire du secteur en 2013 est d'environ 16.630.000Gjp (ou 4.620.000 MWhp). Par rapport au premier accord de branche, la prise en compte des matières énergétiquement valorisées change substantiellement le profil énergétique du secteur. Ces dernières représentent en effet un volume énergétique de près de 170 % de l'énergie primaire telle que définie dans les accords de branche précédents.

4.2 Répartition des consommations par vecteur énergétique

Dans la répartition de l'énergie primaire par vecteur, la prise en compte des matières valorisées énergétiquement donne également une meilleure représentation de la part de l'énergie renouvelable dans le mix sectoriel que les premiers accords de branche. Cette part s'élève ainsi à 65 % en 2013 (graphe 3 ci-dessous). Les 35 % restant se répartissent entre fuel lourd, gaz et électricité, qui dans l'accord de branche précédent représentaient plus de 90 % de l'énergie primaire sectorielle.

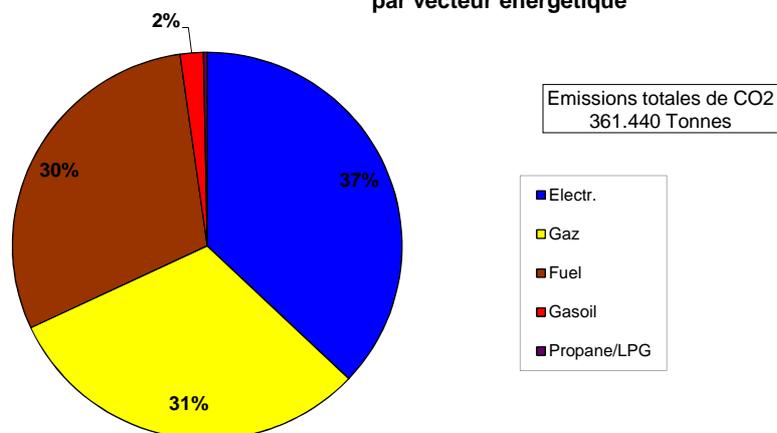
Grappe 3 : Répartition de l'Energie Primaire par vecteur énergétique



5. Emissions de CO₂

Les répartitions des 361.500 tonnes d'émissions CO₂ par vecteur énergétique et par entreprise, illustrées au graphes 4 ci-dessous, présentent un aspect similaire à celle des premiers accords de branche. En effet, l'impact de la prise en compte des matières valorisées énergétiquement est inexistant de par des facteurs d'émissions nuls pour la biomasse.

Grappe 4 : Répartition des émissions CO₂ par vecteur énergétique

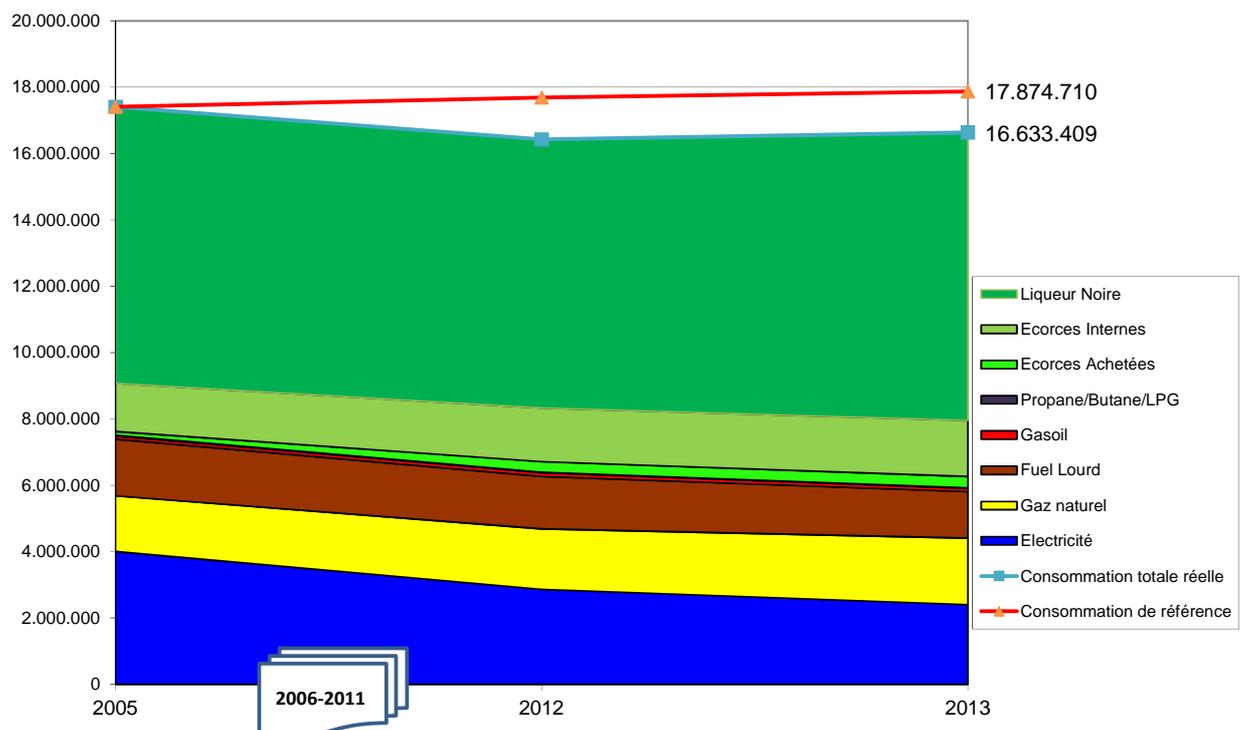


6. Diagramme d'évolution des consommations d'énergie et consommations de référence en valeurs absolues

En suivant l'évolution des principaux vecteurs sur le graphe ci-dessous, on remarque que, **entre 2005 et 2013** :

- La consommation sectorielle de **gaz** a augmenté de 10 % par rapport à 2012. Cette augmentation est due essentiellement au démarrage d'une cogénération gaz dans le secteur. Par rapport à 2005, **la consommation sectorielle de gaz a augmenté de 20 %** étant donné la substitution complémentaire de fuel lourd par du gaz naturel dans une entreprise
- La consommation de **fuel lourd** a diminué de 11 % en 2013 de par une amélioration du fonctionnement des chaudières. Par rapport à 2005, **la consommation de fuel lourd a été réduite de 18 %**, également de par la substitution de fuel lourd par du gaz naturel dans une entreprise
- La consommation d'**électricité achetée** a diminué de 16 % en 2013, de par l'optimisation du fonctionnement d'une cogénération gaz et de par l'augmentation des rendements d'auto-production à partir de biomasse. Par rapport à 2005, **la consommation d'électricité a été réduite de 40 %**
- Suivant l'augmentation de la production de pâte en 2013, **les consommations de liqueur noire et d'écorces internes ont augmenté respectivement de 7 % et 4 %**.
- **La consommation des écorces achetées a triplé** depuis 2005. Elle ne représente cependant que 2 % de l'approvisionnement énergétique du secteur.

Graphe 5-a : Evolution 2005 - 2013 des consommations sectorielles d'Energie Primaire (Gjp) par vecteur énergétique

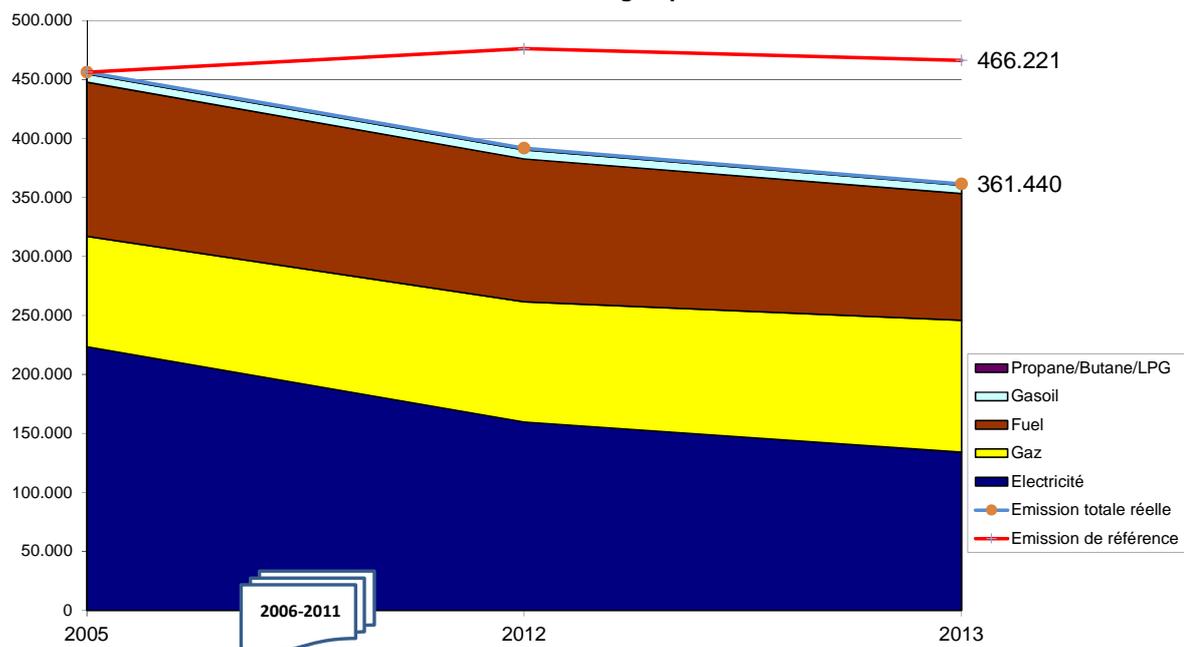


Les évolutions respectives des courbes de consommation sectorielle totale (réelle, **en bleu**) et de consommation de référence (à consommation spécifique 2005 constante, **en rouge**) indiquent que **le secteur consomme en 2013 6.9 % d'énergie de moins** que ce qu'il ne consommerait si ses consommations spécifiques étaient restées inchangées depuis 2005. **L'amélioration de l'efficacité sectorielle correspond ainsi à une économie d'énergie de plus de 1.240.000 Gjp.**

Le graphe 5b ci-dessous présente **l'évolution des émissions correspondantes de CO₂ par vecteur entre 2005 et 2013.**

Les évolutions respectives des courbes d'émission sectorielle totale (réelle, **en bleu**) et d'émission de référence (à émissions spécifiques 2005 constantes, **en rouge**) indiquent que le secteur émet en 2013 **22.5 % de CO₂ de moins** que ce qu'il n'émettrait si ses émissions spécifiques étaient restées inchangées depuis 2005. L'amélioration de l'efficacité sectorielle correspond ainsi à une **émission évitée de plus de 104.700 T de CO₂.**

Graphe 5-b : Evolution 2005-2013 des émissions sectorielles de CO₂ (tonne) par vecteur énergétique

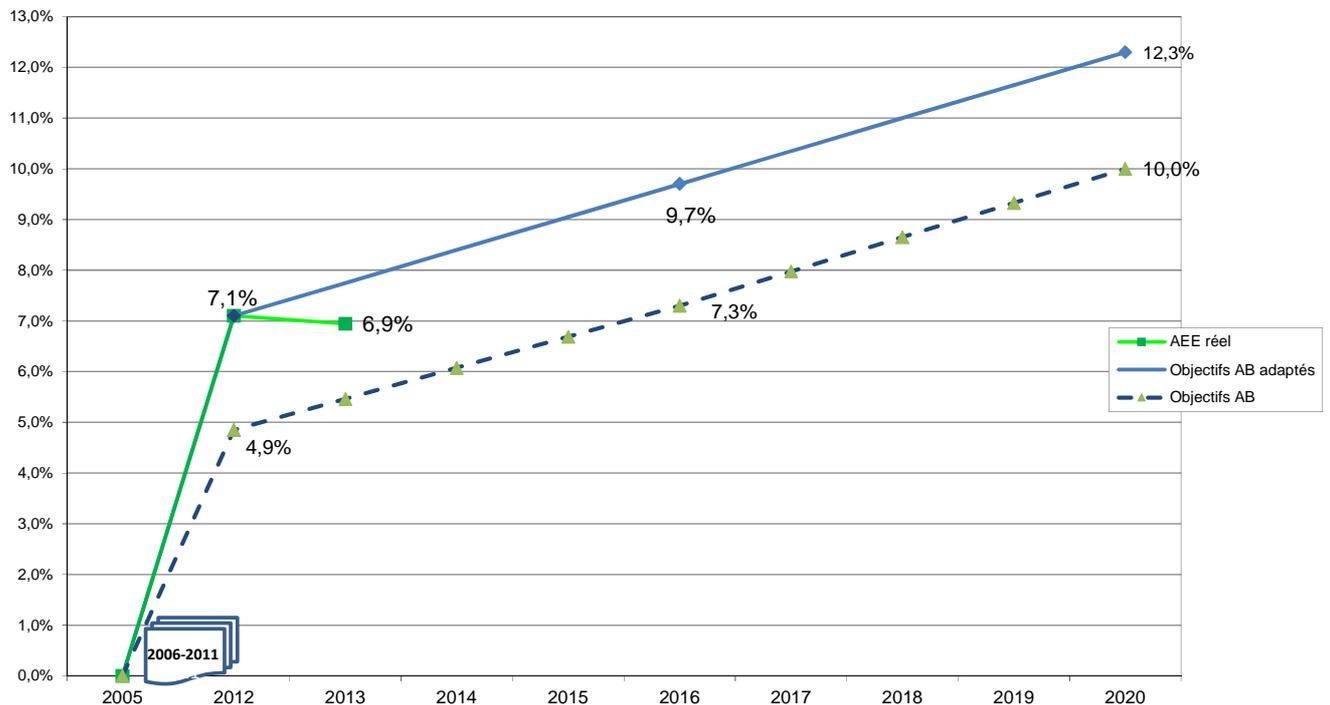


7. Evolution des indices d'efficience AEE et ACO₂

L'introduction d'ajustements structurels et les corrections ayant dû être apportées aux audits de base impliqueront probablement, lors du monitoring 2014, des modifications par rapport au plan sectoriel initialement proposé. Celui-ci est présenté en pointillé dans les 2 graphes ci-dessous.

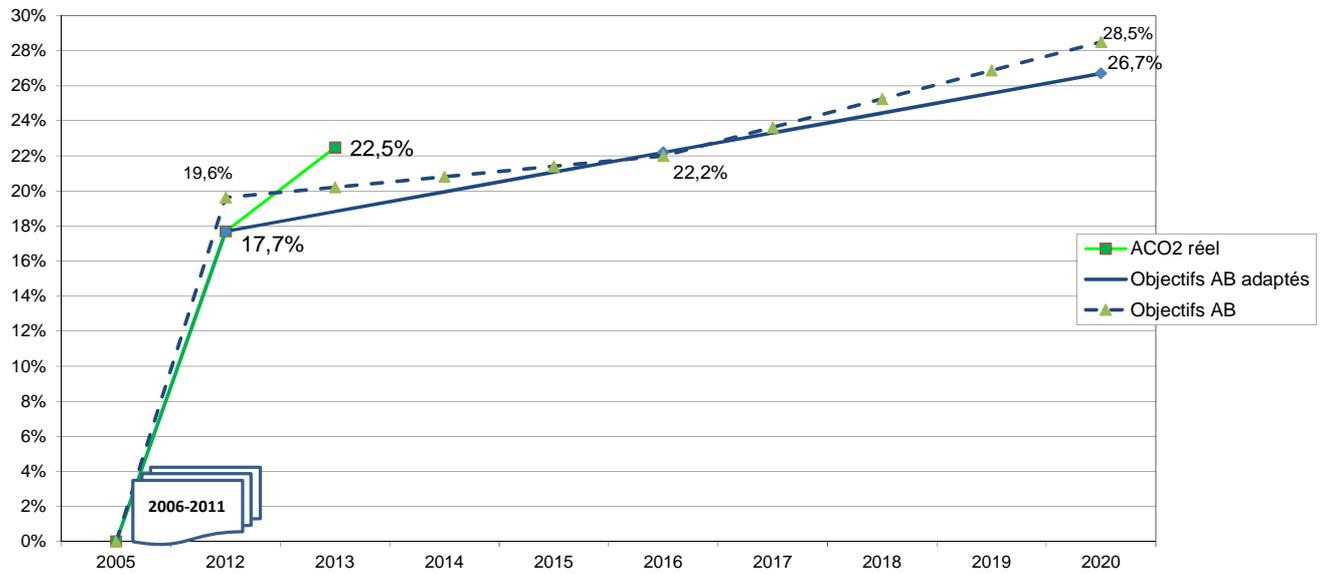
Comme on peut le voir au graphe 6 ci-dessous, l'**AEE** s'est légèrement dégradé de 0.2 % en 2013. Le secteur n'en a pas moins amélioré son efficience énergétique de 6.9 % depuis 2005

Graphe 6 : Evolution de l'AEE 2005 - 2020



L'**ACO₂** s'est amélioré de 22.5 % depuis 2005 dont près de 5 % sur la dernière année 2013.

Grphe 7 : Evolution A CO2 2005 - 2020



8-9 Figure présentant l'évolution de l'indice AEE et ACO₂: cfr supra

10. Facteurs explicatifs de l'évolution des indices de performance

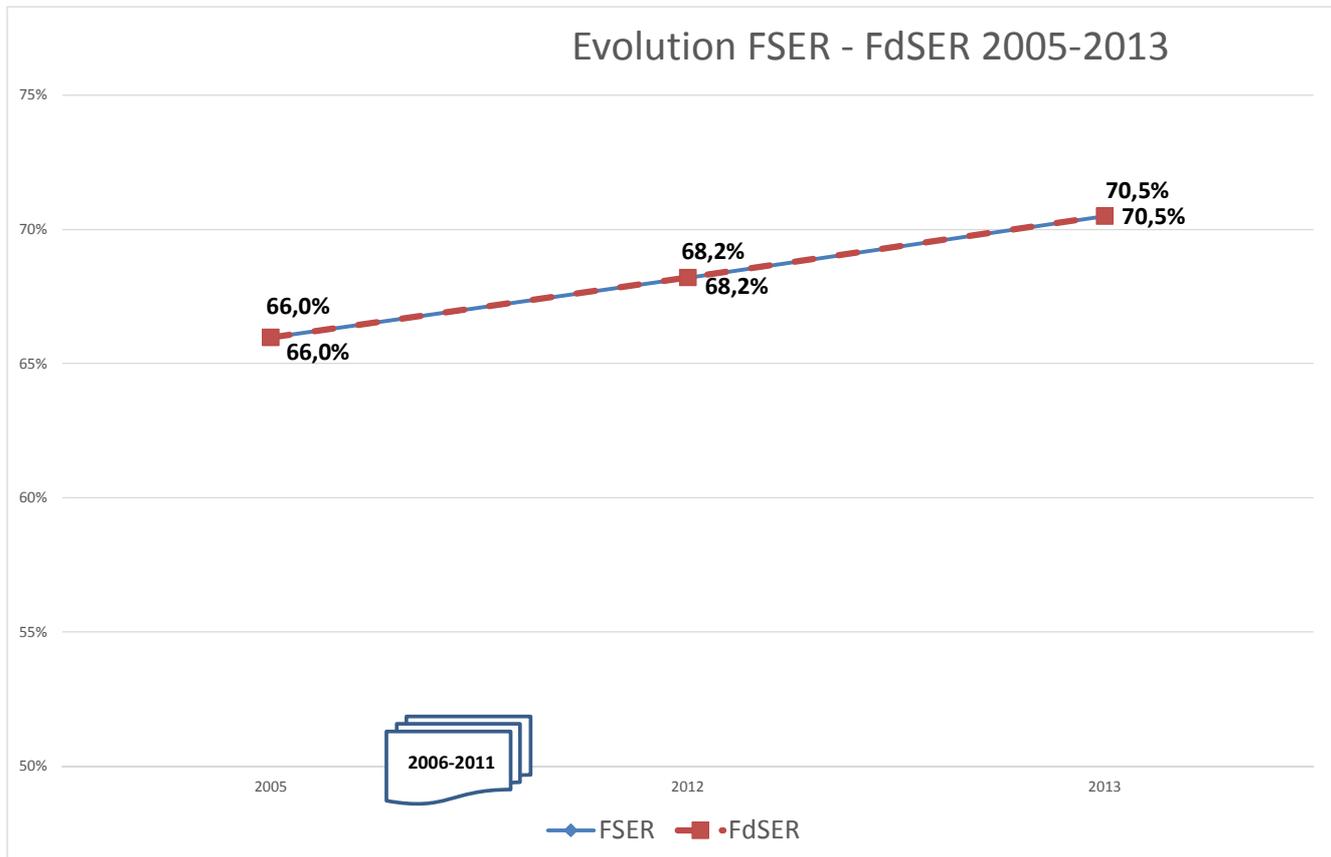
Entre 2005 et 2013, une quarantaine de projet énergie représentant un investissement de plus de 30 millions d'euros ont été mis en œuvre dans le secteur papetier wallon. Ces projets ont permis une amélioration de l'AEE de 6.9 % et de l'ACO₂ de 22.5 %.

11. Projets pour l'année suivante

2 projets Energie sont prévus pour 2014.

12. Evolution des FSER et FdSER

Comme présenté au graphe ci-dessous, l'indice sectoriel FSER a augmenté de 4.5 % entre 2005 et 2013 pour atteindre plus de 70 %.



13. Conclusions

Entre 2005 et 2013, une quarantaine de projet énergie représentant un investissement de plus de 30 millions d'euros ont été mis en œuvre dans le secteur papetier wallon. Ces projets ont permis une amélioration de l'AEE de 6.9 % et de l'ACO2 de 22.5 %. Le secteur a ainsi dépassé la moitié des objectifs initialement fixés. Le secteur consomme ainsi en 2013, pour un volume de production équivalent, 20 % de moins de gaz et de fioul lourd et 40 % de moins d'électricité.

ANNEXE

RAPPORT PUBLIC SECTORIEL DE L'ENTREPRISE ACCORD DE
BRANCHE

CRYSTAL COMPUTING –
Centre de données

RAPORT PUBLIC RELATIF A L'ANNEE 2013

CRYSTAL COMPUTING

Secteur : Hébergement de serveurs informatiques**Année : 2013****SECTEUR**

Fédération signataire de l'accord :	Crystal computing
Type de production :	Hébergement de serveurs informatiques
Evolution de l'activité :	116 %
Nombre d'emplois en Wallonie :	>100

DONNEES DE L'ACCORD DE BRANCHE

Consommation totale d'énergie :	X.XXX.XXX GJp ¹
Objectif énergie :	0,16 % en 2020
Objectif CO ₂ :	0,16 % en 2020

Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique :	0,55 %
Amélioration actuelle des émissions de CO ₂ :	0,54%
Date de signature de l'accord :	2013
Objectif défini à l'horizon :	2020
Date de fin d'accord :	2020

Performances économiques du secteur et évènements

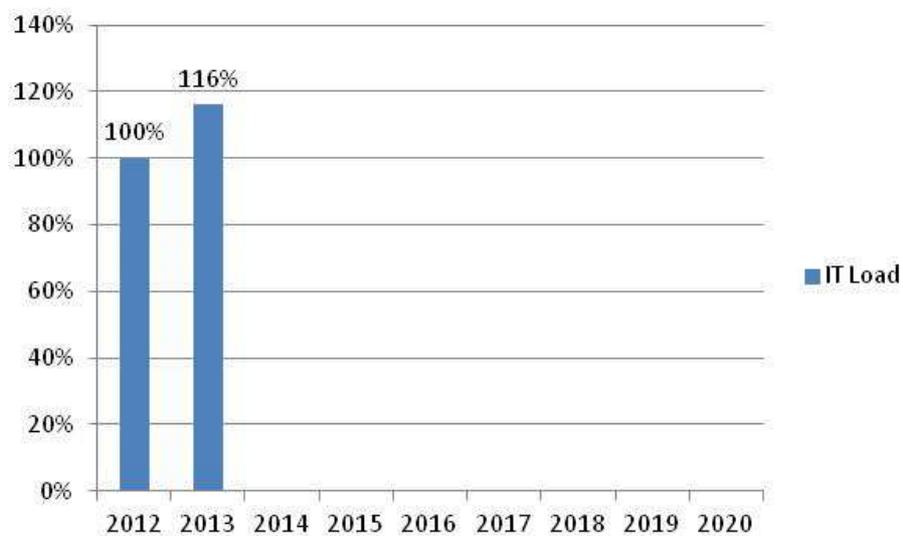
La décision d'implanter un nouveau centre de données en Wallonie remonte à l'année 2007. Google s'est alors engagé à investir plus de 250 M€ et créer plus de 100 emplois sur le site de Ghlin, près de Mons.

La société Google a également annoncé une extension similaire du centre via la construction d'un second bâtiment qui a démarré fin 2013. Une fois ce deuxième centre terminé, le site de Ghlin sera l'un des plus grands, si ce n'est le plus grand, centre de données connu en Europe.

Volumes de production

Evolution de la charge informatique des serveurs

¹ Pour des raisons de confidentialité et en accord avec les autorités, les consommations du seul site concerné ne sont pas rendues public.

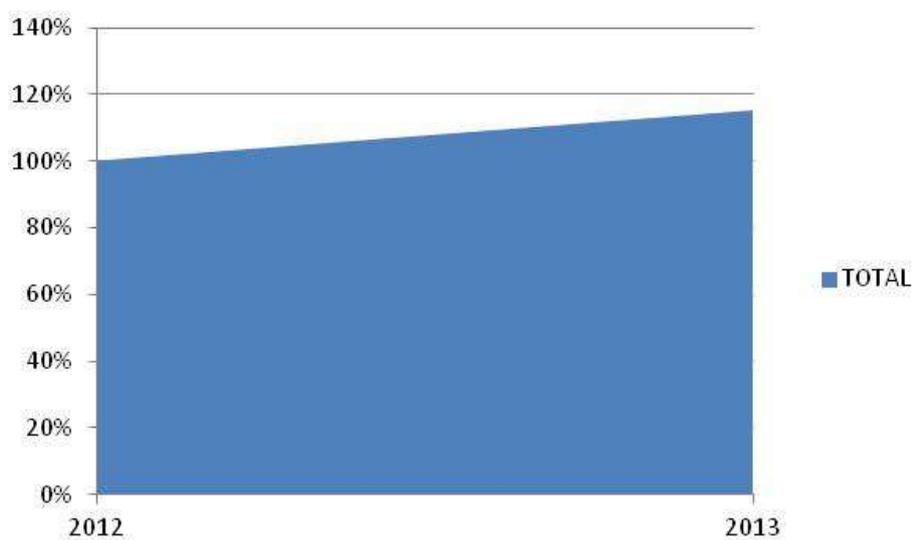


Performances en matières de consommations d'énergie, et d'émissions de CO₂

Consommations 2013 d'énergie primaire du secteur = X.XXX.XXX GJ²

Emissions de CO₂ 2013 = XXX.XXX t CO₂²

Diagramme d'évolutions des émissions de CO₂ total



² Pour des raisons de confidentialité et en accord avec les autorités, les consommations et les émissions du seul site concerné ne sont pas rendues public.

Amélioration des indices AEE et ACO₂

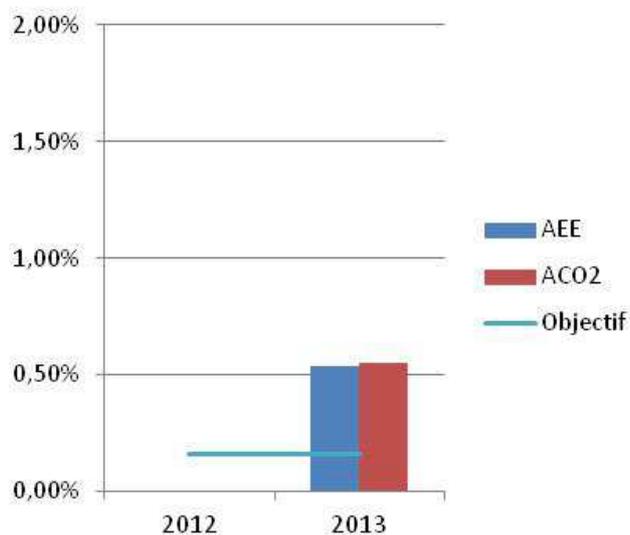
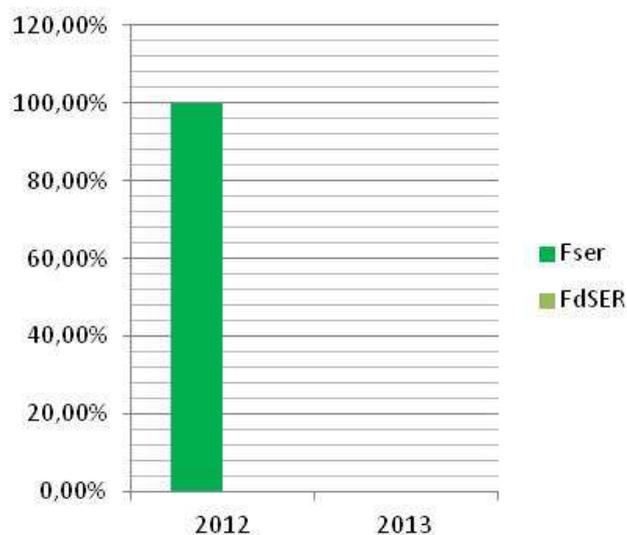


Diagramme d'évolution des indices Fser et FdSER



Commentaires

Par rapport à l'année de référence, les indices d'efficacité énergétique et d'émissions de CO₂ se sont améliorés pour atteindre respectivement 0,54 % et 0,55 %.

Cette tendance est en ligne avec l'évolution positive du PUE (indicateur de performance) qui s'est amélioré et est passé d'une valeur moyenne de X,XX³ en 2012 à X,XX³ en 2013.

³ Pour des raisons de confidentialité et en accord avec les autorités, les performances du seul site concerné ne sont pas rendues public.

Par rapport à l'année de référence, les indices de source d'énergie renouvelable ont changé et valent tous les deux 0,00 %.

Améliorations réalisées

Ces résultats viennent d'une attention quotidienne encore plus accrue à l'utilisation rationnelle de l'énergie. Il s'agit donc d'une mesure de type « bonne gestion » sans investissement ni subside mais qui a permis d'économiser XX.XXX GJp d'énergie et XXX t de CO₂.

Code	Description	E primaire [GJp]	CO2 [tonnes]	Investissement [€]	TRI [an]	Classement	Potentiel Energétique	Potentiel CO2
	Bonne gestion	XX.XXX	XXX		1,0	A	0,54%	0,55%
Total des pistes R		XX.XXX	XXX				0,54%	0,55%

Conclusions

Crystal computing (Ghlin) a donc déjà dépassé ses objectifs fixés (0,16% sur l'AEE et l'ACO₂) mais continue à investir pour étendre ses activités, tout en maintenant une très bonne efficacité énergétique.

ANNEXE

RAPPORT PUBLIC SECTORIEL DES ENTREPRISES ACCORDS DE
BRANCHE REPRESENTÉES PAR

ESSENSCIA - Chimie

Rapport d'avancement 2013

Accord de branche Efficience énergétique & Emissions spécifiques de CO2 de seconde génération

rapport succinct destiné à publication

SECTEUR :

Fédération signataire de l'accord :	<i>essenscia Wallonie</i>
Types de production :	<i>secteur de la chimie et des sciences de la vie en Wallonie</i>
Chiffre d'affaires du secteur en Wallonie :	<i>12 milliards €</i>
Nombre d'emplois en Wallonie :	<i>26 000 emplois</i>

DONNÉES D'ACCORD DE BRANCHE

Nombre d'entreprises participantes	<i>30 entités (32 sites de production)</i>
Consommation totale d'énergie primaire :	<i>11 869 GWh_p (42,7 PJ_p)</i>
Fraction de la consommation totale du secteur :	<i>± 90 %</i>
Objectif initial amélioration énergie :	<i>14 % fin 2020</i>
Objectif initial amélioration CO ₂ :	<i>16 % fin 2020</i>
Objectif intermédiaire énergie :	<i>11 % fin 2016</i>
Objectif intermédiaire CO ₂ :	<i>13 % fin 2016</i>

Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique :	<i>9,2 %</i>
Amélioration actuelle des émissions de CO ₂ :	<i>11,0 %</i>

Date de signature de l'accord :	<i>19 décembre 2013</i>
Objectif défini à l'horizon :	<i>2020</i>
Date de fin d'accord :	<i>2021</i>

Performances économiques du secteur

En 2013, le chiffre d'affaires du secteur chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie wallon a augmenté de quelque 5% pour atteindre environ €12 milliards en 2013 alors que l'activité manufacturière belge dans son ensemble a reculé de plus de 3%.

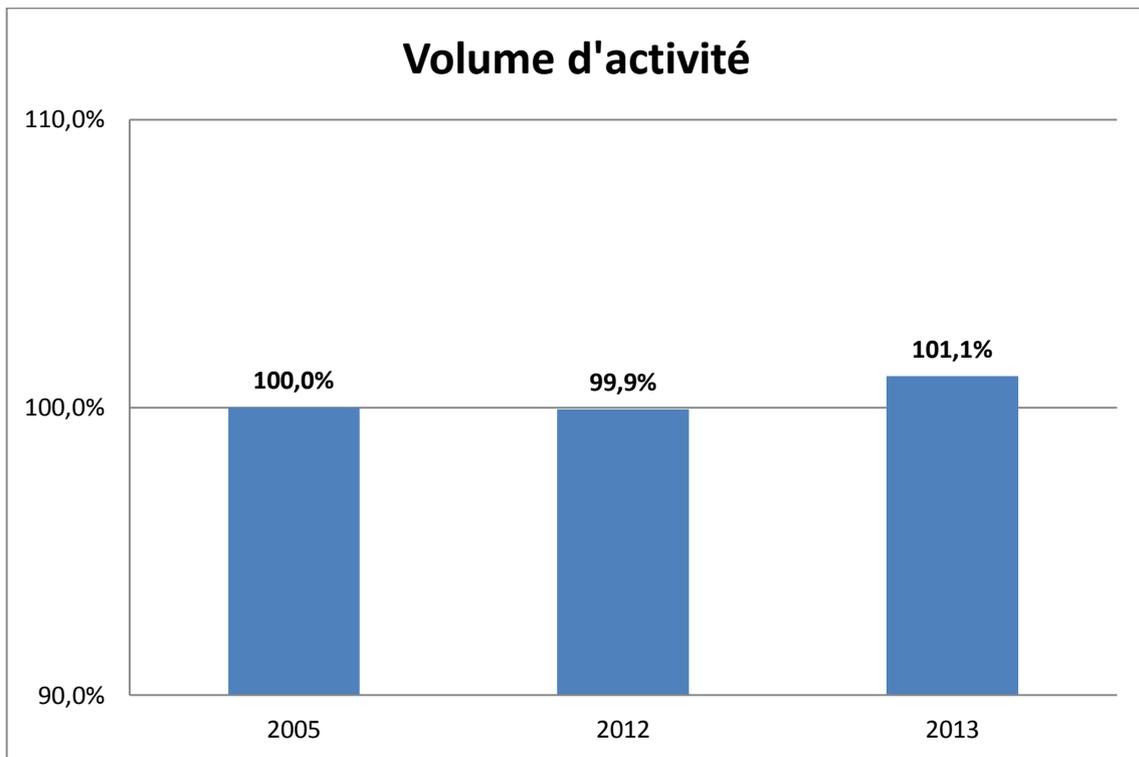
Par ailleurs, les performances en termes de production en volume des principaux sous-secteurs sont très diverses. Les industries pharmaceutiques, moins sensibles aux facteurs conjoncturels, ont globalement enregistré des résultats positifs. L'industrie chimique wallonne, quant à elle, a enregistré un léger recul de sa production en volume en 2013 (-0,7%) notamment en raison de la relative faiblesse de la demande des principaux clients industriels en Europe (automobile, construction). Dans la transformation des matières plastiques et du caoutchouc, la production est restée stable.

Le secteur représente plus d'un quart (27% en 2012) de l'activité industrielle wallonne en termes de richesse créée. Cette part est près de deux fois plus élevée que la moyenne européenne (16%). Cette performance témoigne de l'impact de la chimie, des matières plastiques et des sciences de la vie sur le tissu industriel wallon et de son niveau de spécialisation élevé en Région wallonne.

L'industrie chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie est un secteur globalisé fortement orienté à l'exportation. En 2013, le secteur a exporté pour plus de €16 milliards de produits chimiques, de matières plastiques et des sciences de la vie, soit une forte progression par rapport à 2012 (+10,8%). Il est le premier secteur d'exportation en Wallonie et représente 35% des exportations totales wallonnes en 2013 contre 28% il y a dix ans. Par ailleurs, la balance commerciale des produits chimiques, des matières plastiques et des sciences de la vie wallonne présente un solde structurellement positif qui s'élève à €5,2 milliards d'euros en 2013. Cela représente près de la moitié (49%) de la balance commerciale positive wallonne.

Volume d'activité

En 2013, le volume d'activité des entreprises accord de branche, pondéré sur base des consommations énergétiques de référence, affiche globalement une progression de 1,1% par rapport à l'année de référence (2005).

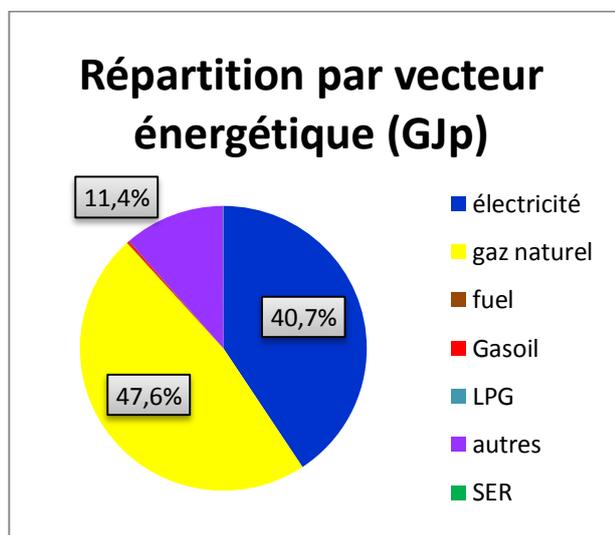


Graphique 1 : Volume d'activité « énergétique » des entreprises « accord de branche »

Performances en matière de consommations d'énergie et émissions de CO₂

La consommation totale, exprimée en énergie primaire, des entreprises participant à l'accord de branche en 2013, a été de 42,7 PJp.

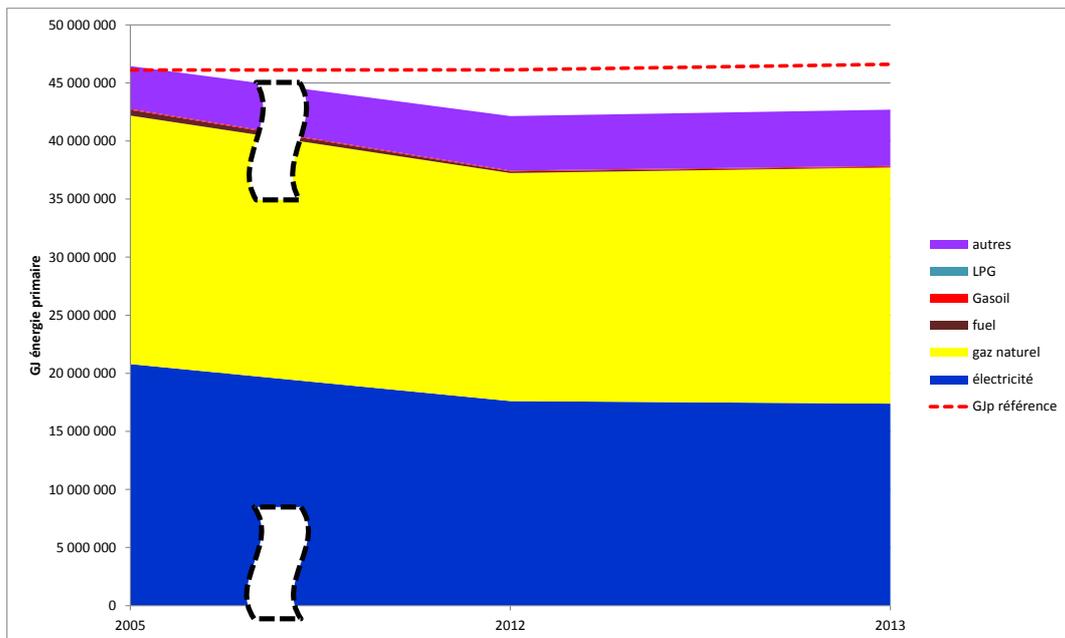
La distribution des vecteurs énergétiques utilisés en 2013 par les entreprises signataires de l'accord de branche est donnée ci-dessous.



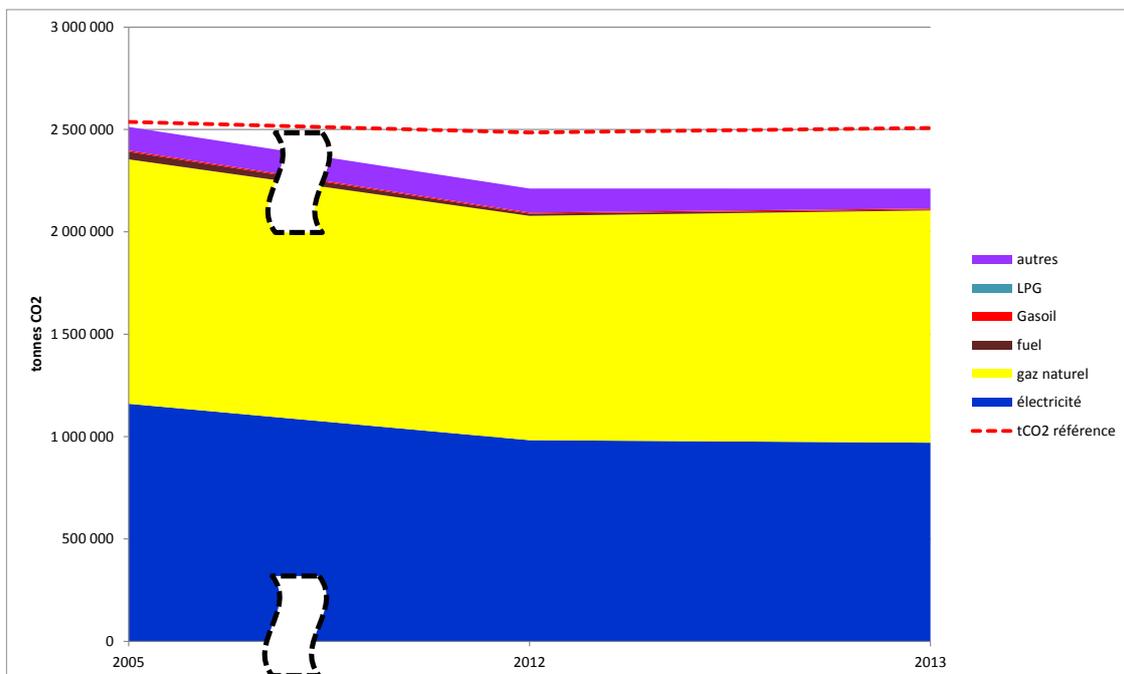
Consommation d'énergie	GJ primaires
électricité	17.386.858
gaz naturel	20.330.264
fuel	49.330
Gazoil	79.728
LPG	2.088
autres	4.864.241
SER	16.517
Total	42.729.026

En termes d'émissions de CO₂ (directes et indirectes), cela correspond à 2,23 millions de tonnes de CO₂ pour l'année 2013. On notera que non seulement les émissions relatives de CO₂ (à l'unité produite) ont nettement diminué depuis 2005 mais également les émissions absolues de CO₂ (- 305 000 tonnes de CO₂/an).

Les graphiques ci-dessous représentent l'évolution de la consommation énergétique réelle par rapport à la consommation de référence ainsi que l'évolution des émissions de CO₂ réelles par rapport aux émissions de référence. L'écart entre la courbe réelle et la courbe de référence reflète l'amélioration continue de l'efficacité énergétique du secteur.

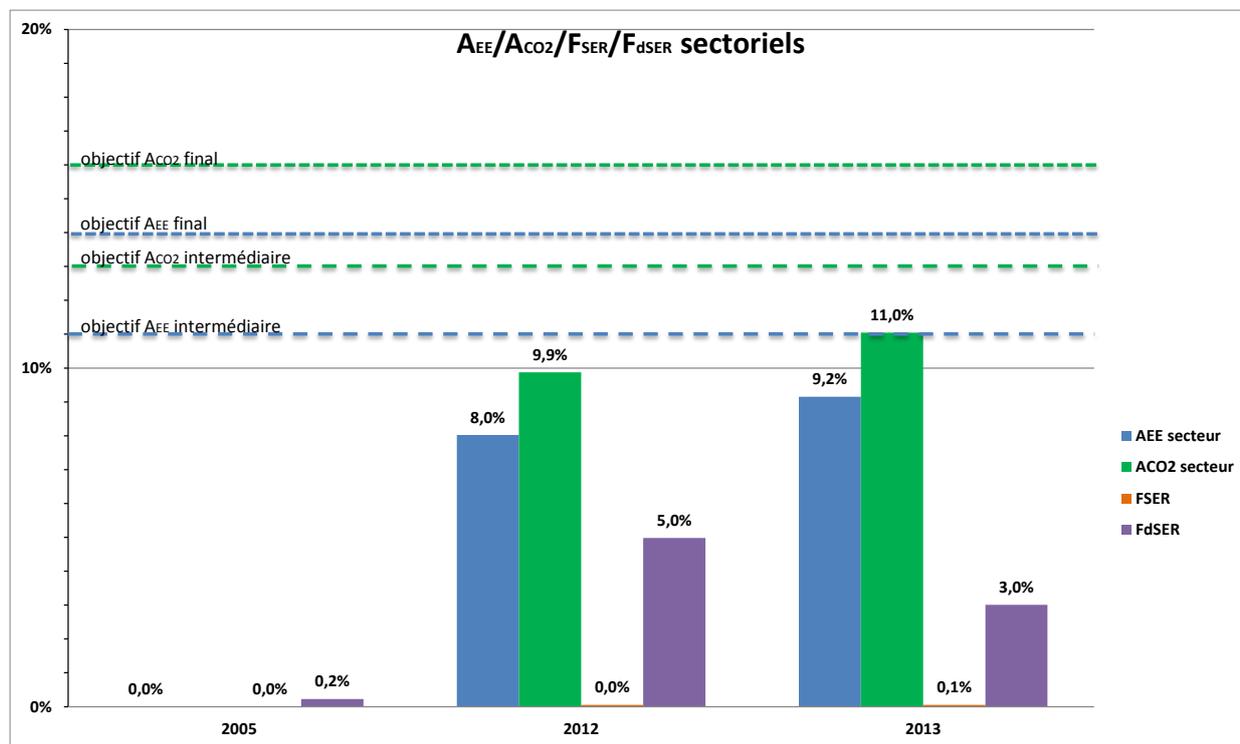


Graphique 2 : Evolution de la consommation d'énergie du secteur par vecteur



Graphique 3 : Evolution des émissions de CO2 (directes et indirectes) du secteur par vecteur

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des indices d'amélioration de l'efficacité énergétique (A_{EE}) et des émissions de CO₂ (A_{CO_2}) du secteur ainsi que les indices de suivi de production d'énergie renouvelable (F_{SER}) et d'utilisation d'énergie renouvelable (F_{dSER}).



Graphique 4 : évolution des indices sectoriels A_{EE} , A_{CO_2} , F_{SER} et F_{dSER}

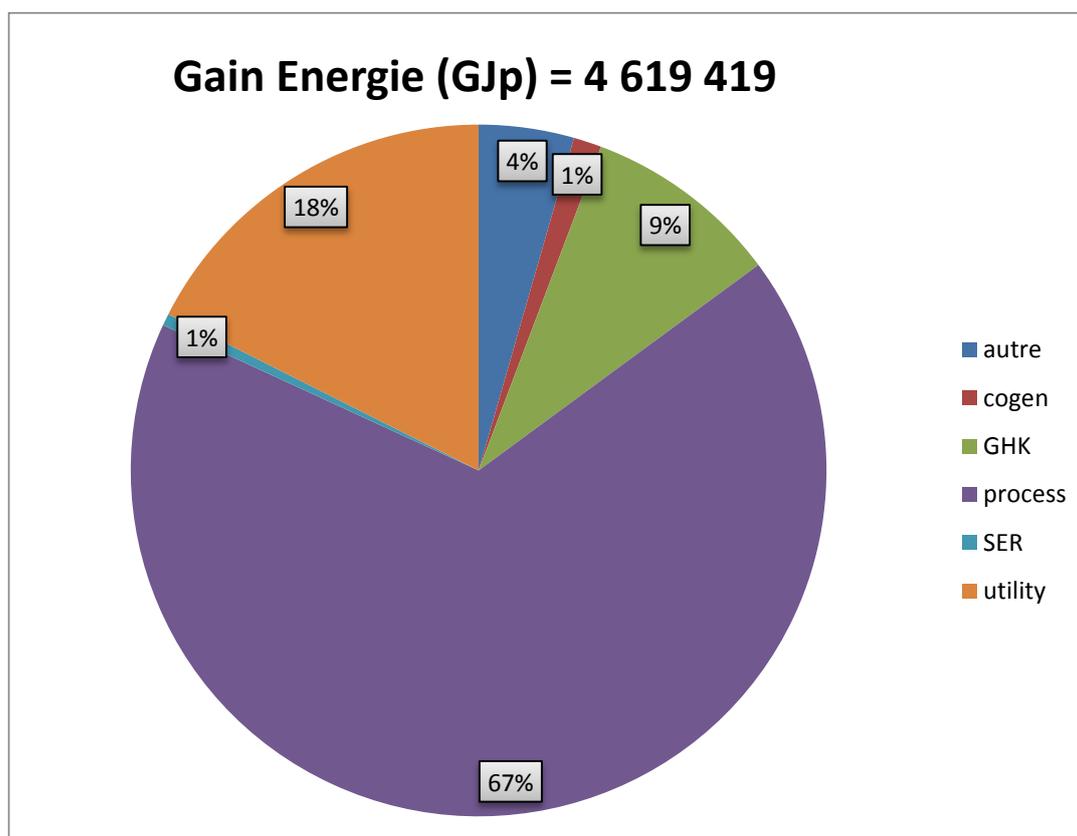
Le tableau ci-dessous reprend les données chiffrées des résultats obtenus.

Secteur	Column Labels		
	2005	2012	2013
Sum of GJp	46.083.221	42.359.725	42.325.715
Sum of GJp ref	46.083.221	46.053.804	46.590.349
Sum of t CO ₂	2.535.525	2.230.229	2.229.913
Sum of t CO ₂ ref	2.535.525	2.474.576	2.506.888
Sum of GJ final	33.998.004	31.973.929	32.296.911
Sum of SER (GJ)		15.945	16.517
Sum of total SER (GJ)	76.911	1.593.302	971.122
AEE secteur	0,0%	8,0%	9,2%
ACO2 secteur	0,0%	9,9%	11,0%
FdSER	0,0%	0,0%	0,1%
FdSER	0,2%	5,0%	3,0%

Améliorations réalisées

- Nombre de projets réalisés depuis l'année de référence (2005) : 475.
Ces 475 projets ont théoriquement permis d'éviter une consommation de 4,6 millions de GJp et les émissions de 315 000 tonnes de CO2 par an.
- Nombre de projets d'amélioration réalisés en 2013 : 92
Ces 92 projets ont théoriquement permis d'éviter une consommation de 490 000 GJp et les émissions de 27 000 tonnes de CO2 par an.

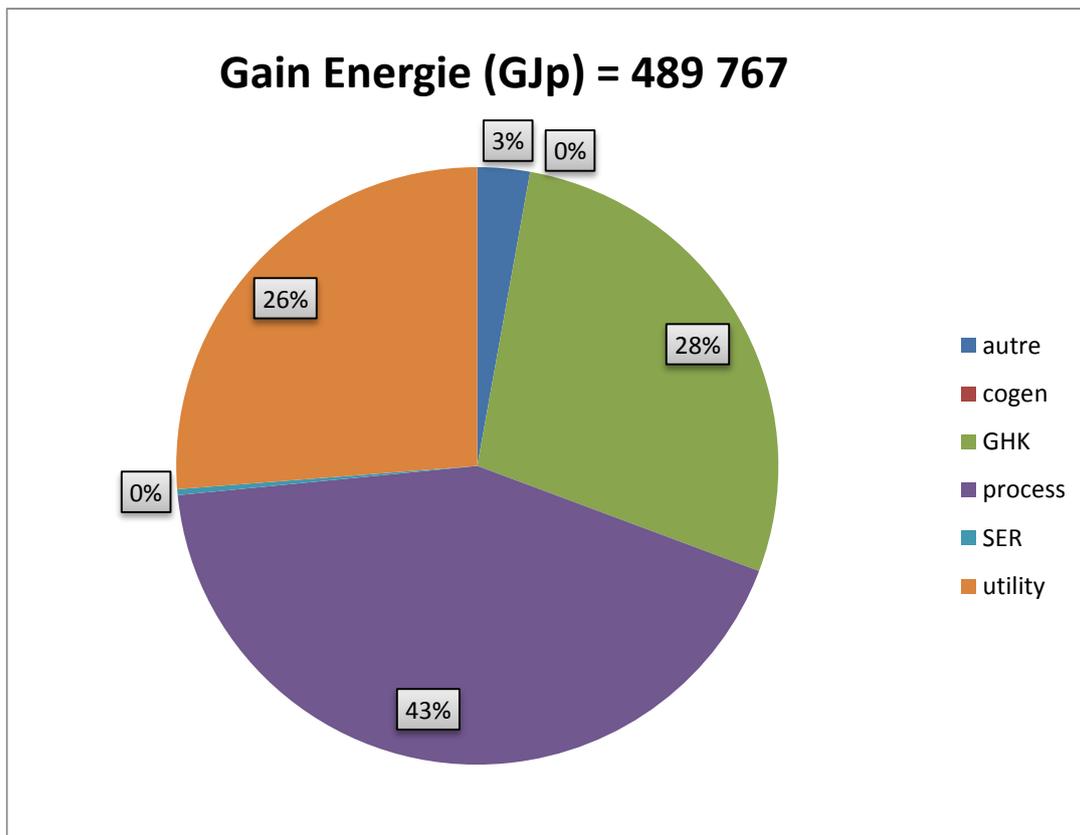
La répartition des améliorations identifiées depuis 2005 est donnée dans le graphique ci-dessous.



Graphique 5 : Répartition des améliorations 2005-2013 suivant leur typologie

On constate, dans cette répartition en énergie primaire épargnée, une nette prédominance de la partie des améliorations consacrées aux procédés, les deux-tiers, qui est suivie par les utilités (la production de vapeur, de froid ou d'air comprimé) pour 18% de l'énergie évitée, et les projets de « bonne gestion » (GHK) pour 9% de l'énergie évitée. Les autres catégories faisant moins de 5% de l'énergie évitée.

La répartition des améliorations réalisées en 2013 est donnée dans le graphique ci-dessous.



Graphique 6 : Répartition des améliorations 2013 suivant leur typologie

On constate, dans cette répartition en énergie primaire épargnée, la même prédominance de la partie des améliorations consacrées aux procédés (43%), qui est suivie par les utilités (la production de vapeur, de froid ou d'air comprimé) et les projets de « bonne gestion » (GHK), représentant respectivement 26% et 28% de l'énergie primaire évitée par les projets réalisés en 2013.

Conclusions

Ce rapport d'avancement confirme la faisabilité du suivi de l'amélioration de l'efficacité énergétique et des émissions de CO₂ par la méthodologie décrite dans la *méthodologie des accords de branche de deuxième génération de l'industrie wallonne (version de décembre 2012)*.

Les résultats 2013 repris dans ce rapport, comparés aux données agrégées de 2005 et 2012, confirment la réelle progression de l'amélioration des indices A_{EE} et A_{CO2} du secteur, les indices progressant régulièrement et cette progression devant permettre d'atteindre les objectifs intermédiaires de 2016 et les objectifs finaux de 2020.

Avec en 2013 une amélioration de l'efficacité énergétique (A_{EE}) de **9,2%** et une amélioration des émissions spécifiques de CO₂ (A_{CO2}) de **11,0%**, par rapport à 2005, le secteur wallon de la chimie et des sciences de la vie continue à montrer son implication et ses actions en matière de gestion responsable de l'énergie et de maîtrise du changement climatique.

ANNEXE

RAPPORT PUBLIC SECTORIEL DES ENTREPRISES ACCORDS DE
BRANCHE REPRESENTÉES PAR

**FBB-FEDICER – Briques et
Céramiques**



Fédération Belge de la Brique

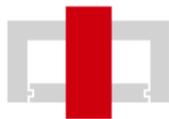


Fédération de l'Industrie Céramique

Accord de branche visant à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à la réduction des émissions spécifiques de CO₂ à l'horizon 2020 dans l'industrie céramique en Région Wallonne

Rapport sectoriel succinct destiné à publication

année 2013



Secteur : *Secteur Brique / Céramique*

Année : *2013*

SECTEUR :

Fédérations signataires de l'accord :

*Fédération Belge de la Brique
Fédération de l'Industrie Céramique*

Types de production :

*Briques, Tuiles, Céramiques réfractaires,
Céramiques industrielles*

DONNEES D'ACCORD DE BRANCHE

Nombre d'entreprises participant à l'accord

*4 entreprises - 6 entités techniques et
géographiques*

Nombre d'entreprises participant au rapport 2013

*4 entreprises - 6 entités techniques et
géographiques*

Consommation totale d'énergie :

1 463 819 GJp = 406 616 MWhp

Fraction de la consommation totale du secteur :

100% RW ; environ 20% Belgique

Objectif AEE :

6,5% en 2016 - 9,5% en 2020

Objectif ACO₂ :

6,5% en 2016 - 9,7% en 2020

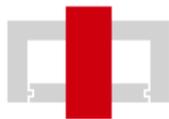
Amélioration de l'efficacité énergétique en 2013 : *6,8% **

Amélioration des émissions de CO₂ en 2013: *6,9% **

Objectifs définis à l'horizon :

2016 et 2020

* Ces valeurs ne peuvent être lues séparément des commentaires ayant trait à la conjoncture économique et aux mesures d'amélioration réalisées. En effet, la conjoncture a une influence sur l'efficacité énergétique du secteur.

**Performances économiques du secteur et événements**

L'année 2013 a été marquée par une conjoncture très mauvaise pour les sous-secteurs briquetier et réfractaire.

Le niveau de production des briques et blocs en terre cuite a chuté de 28% par rapport à l'année de référence.

Le niveau de production des produits réfractaires n'atteint, quant à lui, que 50% de celui de l'année de référence.

Pour le sous-secteur tuilier, le tonnage produit a diminué en 2013 par rapport à l'année de référence. Ceci s'explique par une modification majeure liée au développement de tuiles plus fines. Ainsi, la comparaison en termes de nombre de tuiles et de m² de tuiles montre que le niveau de production en 2013 est élevé.

Pour le secteur des céramiques industrielles, l'année 2013 représente une année assez favorable, après plusieurs années de conjoncture difficile.

Volumes de production

Le tableau et le graphique ci-après donnent un aperçu de l'évolution des volumes de production au niveau sectoriel et pour les divers sous-secteurs:

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Production (en T)	457.267							407.387	348.771
Evolution p/r 2005	100,00%							89,09%	73,89%

Consommation en énergie primaire

Vu l'hétérogénéité des productions (en types de produits et en densité des produits), l'évolution de la consommation en énergie primaire du secteur est présentée ci-dessous :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Conso (GJp)	1.812.950							1.652.068	1.463.819
Evolution p/r 2005	100%							91%	81%

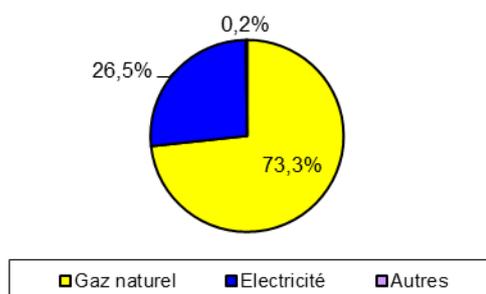
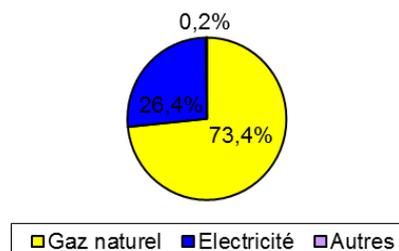
Performances en matière de consommation d'énergie et d'émissions de CO₂Consommation énergétique 2013

En 2013, la consommation totale d'énergie primaire des entreprises du secteur céramique était de 1.463.819 GJp (= 406.616 MWhp). La répartition de la consommation en énergie primaire par vecteur énergétique se répartissait comme suit : gaz naturel : 1.073.952 GJp (= 298.320 MWhp) / électricité : 387.191 GJp (= 107.553 MWhp) / Autres : 2.676 GJp (= 743 MWhp)

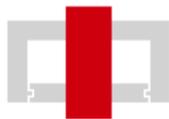
Emissions de CO₂ 2013

En 2013, les émissions totales de CO₂ des entreprises du secteur céramique étaient de 81.637 T CO₂. La répartition des émissions de CO₂ était la suivante : gaz naturel : 59.927 T CO₂ / électricité : 21.514 T CO₂ / autres : 196 T CO₂

Répartition de la consommation en énergie primaire par vecteur énergétique (2013)

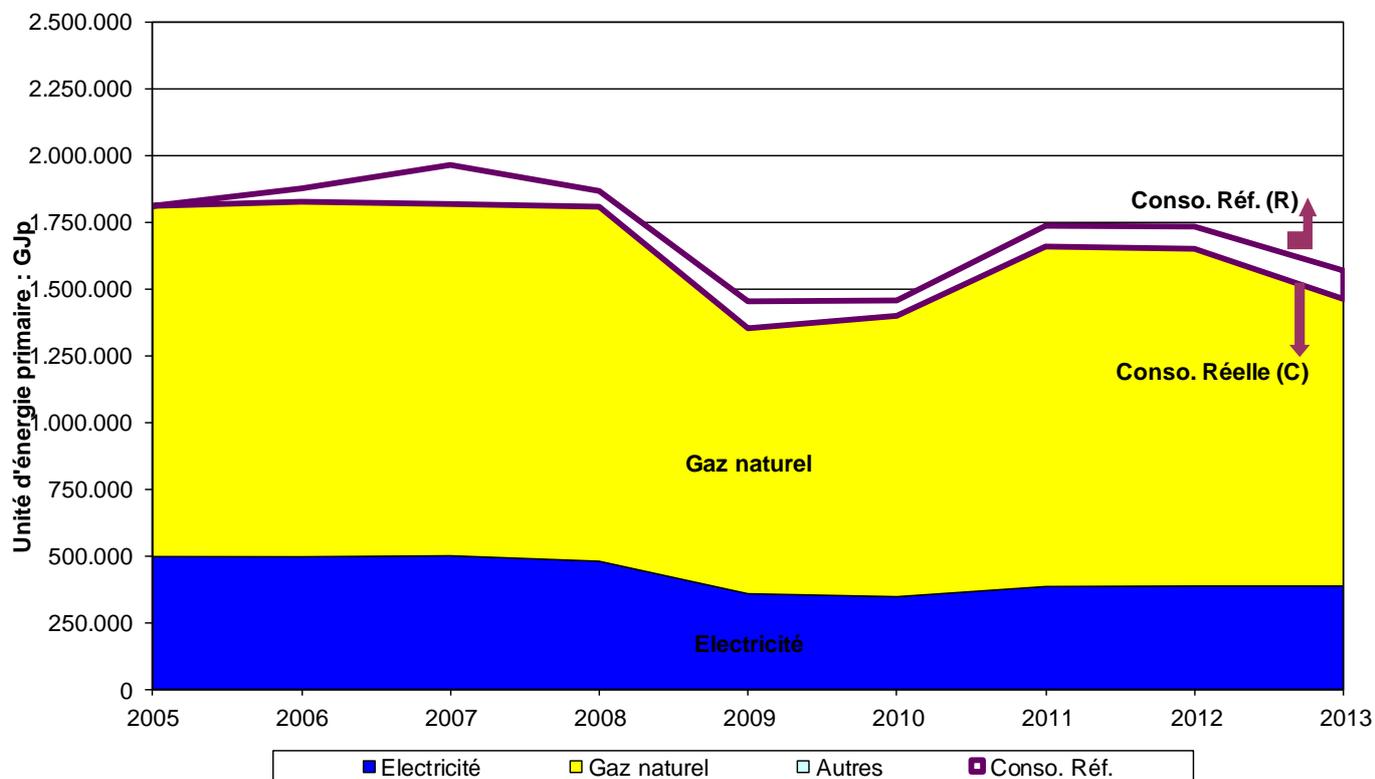
Répartition des émissions CO₂ par vecteur énergétique (2013)Evolution des consommations énergétiques (GJp)

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Electricité	497.656							387.376	387.191
Gaz naturel	1.312.216							1.261.591	1.073.952
Autres	3.078							3.101	2.676
Total	1.812.950							1.652.068	1.463.819
Conso. réf.	1.812.950							1.735.480	1.570.622
AEE	0%							4.81%	6.80%



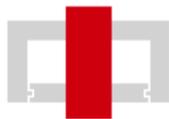
L'évolution sectorielle des consommations en énergie primaire est schématisée dans le graphique ci-après :

Evolution des consommations sectorielles en énergie primaire

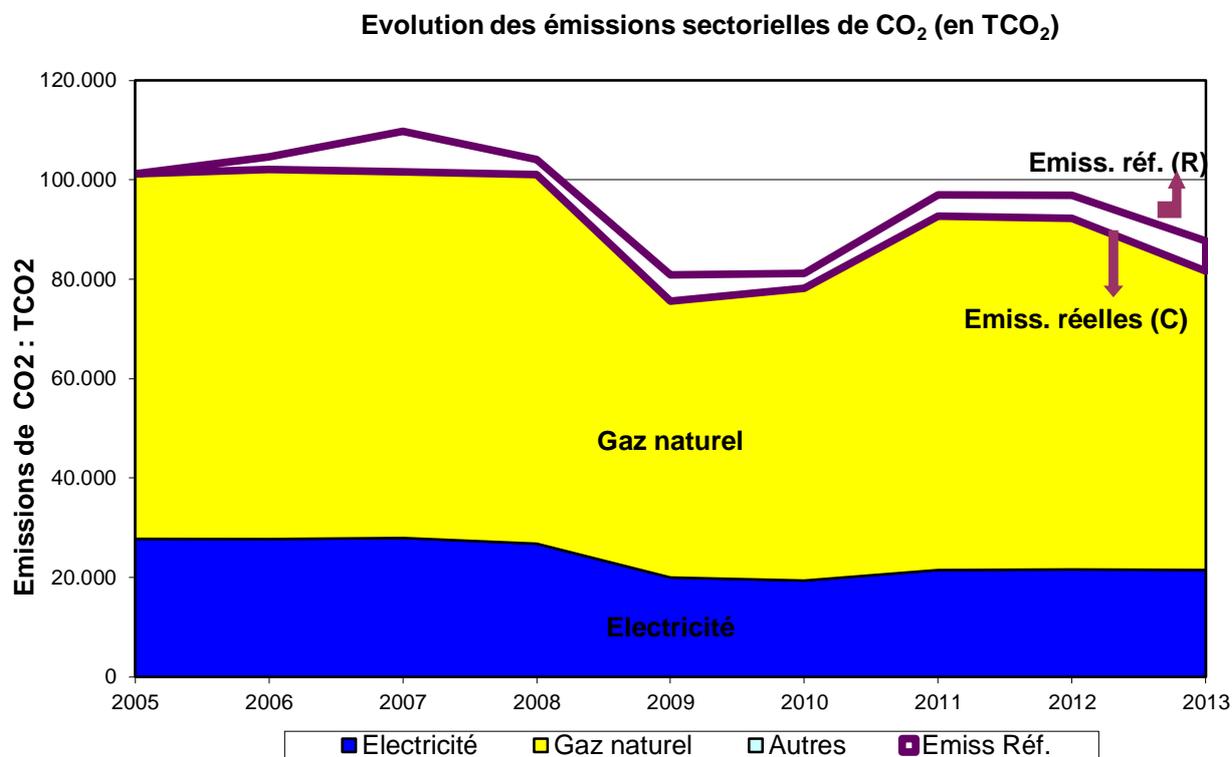


Evolution des émissions CO₂ (T CO₂)

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Electricité	27.769							21.616	21.514
Gaz naturel	73.222							70.397	59.927
Autres	208							228	196
Total	101.199							92.241	81.637
Emiss. réf.	101.199							96.877	87.695
ACO ₂	0%							4.78%	6.91%

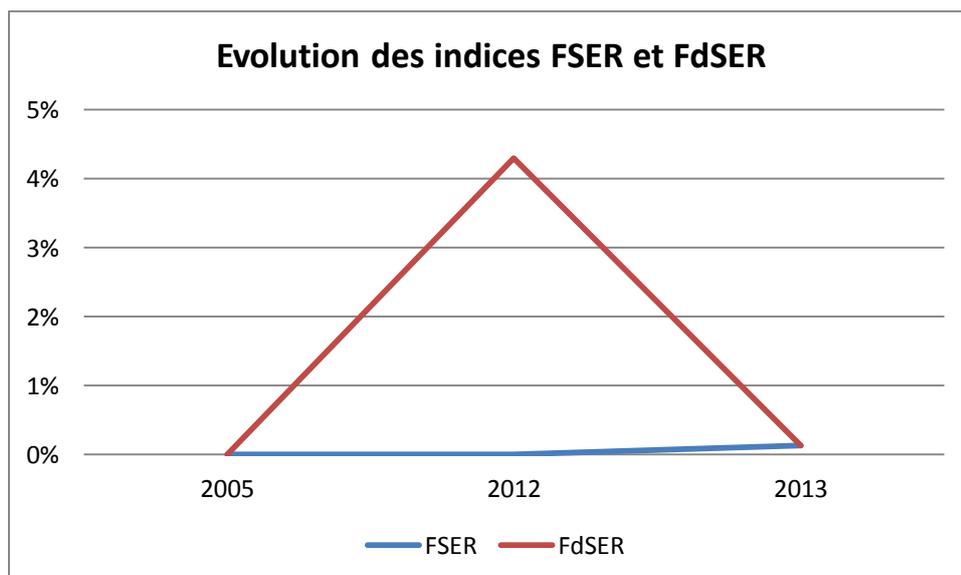


L'évolution sectorielle des émissions de CO₂ est schématisée dans le graphique ci-après :



Evolution des indices d'efficience FSER - FdSER

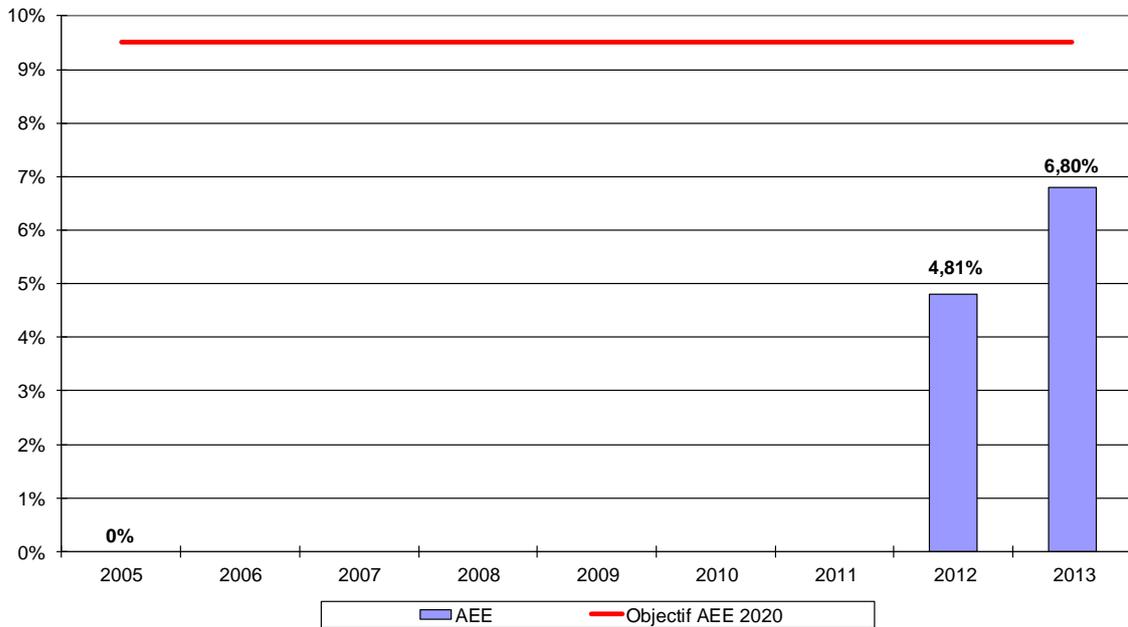
En 2013, les indices sectoriels **FSER** et **F_dSER** étaient de **0,13%**.



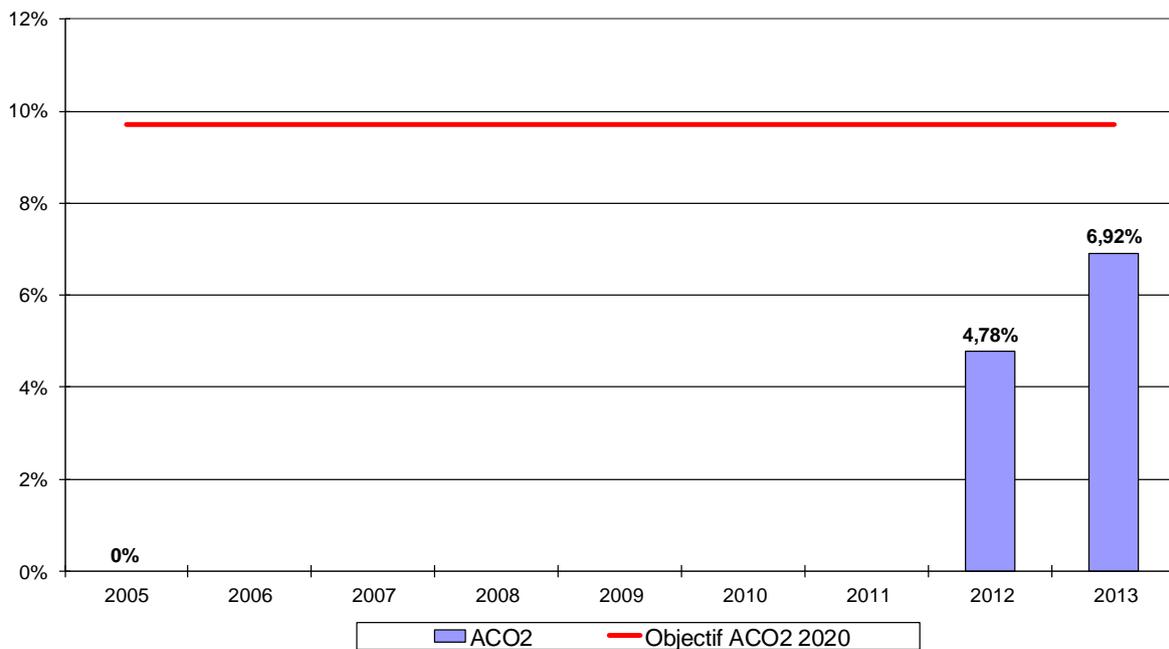


Evolution des indices d'efficacité AEE et ACO2

Evolution de l'AEE - Objectif horizon 2020



Evolution de l'ACO2 - Objectif horizon 2020





Facteurs explicatifs de l'évolution des indices AEE et ACO2

En **2013**, 8 mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique ont été mises en œuvre par les entreprises du secteur céramique partenaires de l'accord de branche.

La plupart des mesures ont été identifiées par les audits énergétiques.

La typologie des mesures se répartit comme suit :

- 3 mesures de type production;
- 3 mesures de type renouvelable;
- 1 mesure de type bâtiments ;
- 1 mesure de type utilités.

Par ailleurs, les mesures ont été identifiées comme appartenant à la catégorie suivante :

- 1 mesure A1 ;
- 7 mesures A3.

Ces mesures conduisent à une économie 48.608 GJp et 2.759 TCO₂, ce qui équivaut à une amélioration de l'ordre de 3,1% sur l'AEE et l'ACO2.

Conclusion

En 2013, les indices sectoriels d'amélioration de l'efficacité énergétique et de réduction des émissions de CO₂ atteignent 6,8% pour l'AEE et 6,9% pour l'ACO2 par rapport à 2005, et ce malgré une conjoncture défavorable, voire très défavorable pour certaines entités.

ANNEXE

RAPPORT PUBLIC SECTORIEL DES ENTREPRISES ACCORDS DE
BRANCHE REPRESENTÉES PAR

FEBELCEM – Ciments

**FEBELCEM – Accord de branche CO₂/Energie
Résumé du Rapport d'avancement 2013**

Secteur: FEBELCEM Année : 2013

Fédération signataire de l'accord : FEBELCEM
Types de production : *Ciment*
Chiffre d'affaires du secteur en Belgique : 484 *millions* €
Nombre d'emplois en Wallonie : 1.149

Données d'accord de branche

Nombre d'entreprises participantes : 3
Consommation totale d'énergie : 26.183.196 GJp
Fraction de la consommation totale du secteur (Wallonie): 100%
Objectif énergie : 2,94% en 2020
Objectif CO₂ Energétique : 11,88 % en 2020
Objectif intermédiaire énergie : 1,1% en 2016
Objectif intermédiaire CO₂ : 11,25 % en 2016

Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique : 1,993 %
Amélioration actuelle des émissions de CO₂ : 13,078 %

Date de signature de l'accord : 19 décembre 2013
Objectif défini à l'horizon : 2020
Date de fin d'accord : 31 décembre 2020

Performances économiques du secteur et événements

Les cimentiers belges ont produit 6.119.000 tonnes de ciment en 2013. 75% de ce total (4.571.000 tonnes) a été livré sur le marché belge tandis que le reste (1.548.000 tonnes) est parti à l'exportation.

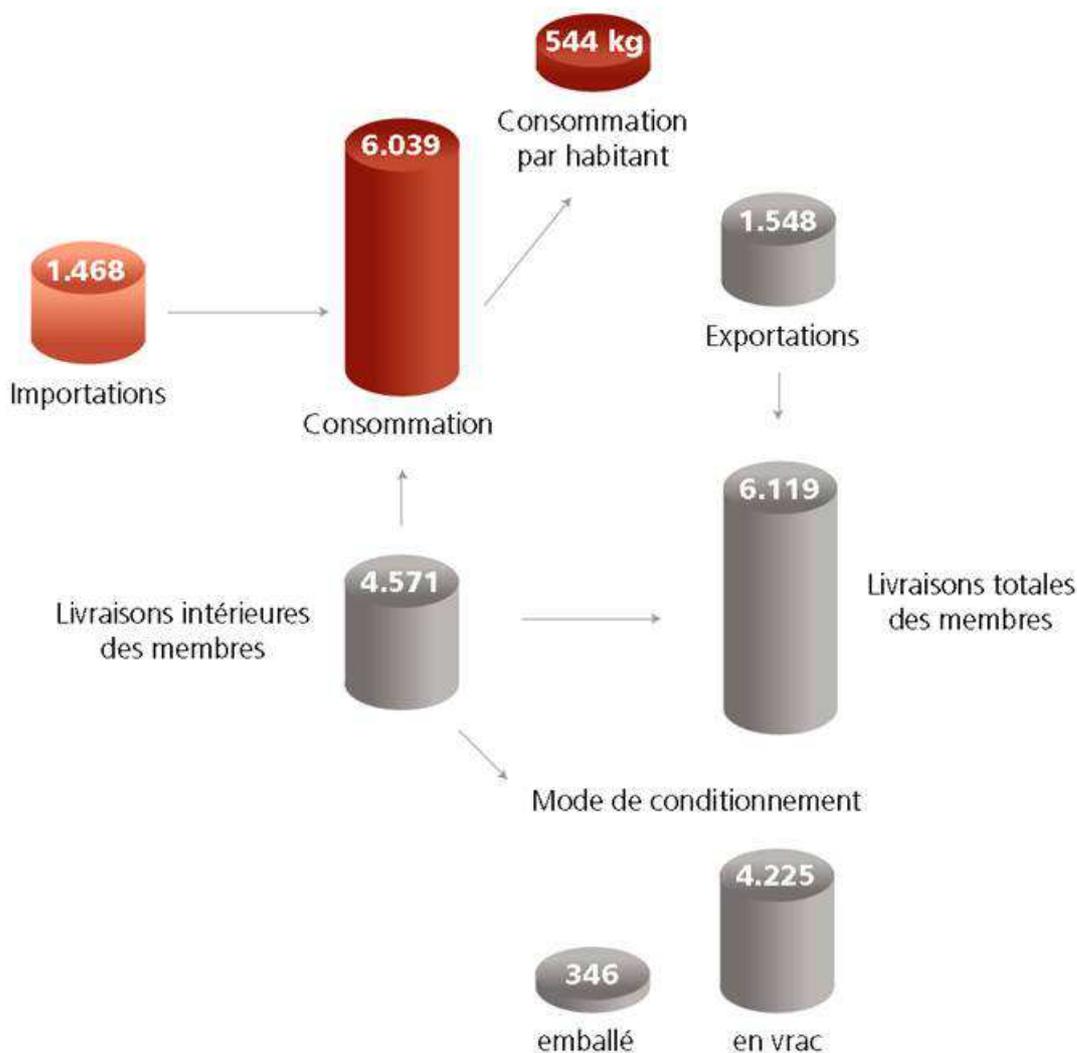
Le volume de ciment consommé sur le marché belge (6.039.000 tonnes) a diminué de 5.8% par rapport à 2012.

Les tonnages d'importation (1.468.000 tonnes) diminuent de 15,2% entre 2012 et 2013. Ils représentent 24% de la consommation de ciment.

Volumes de production : 6.039.000 tonnes de ciment

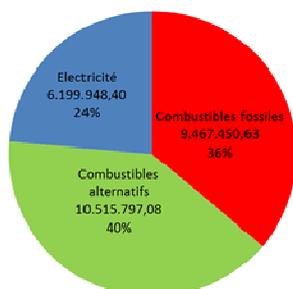
SCHÉMA DU SECTEUR

(en milliers de tonnes)



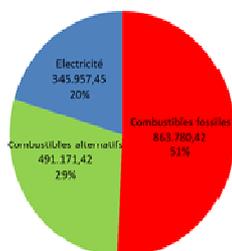
Performances en matière de consommations d'énergie, et d'émissions de CO₂

Répartition des consommations énergétiques (en GJp et en %) - 2013



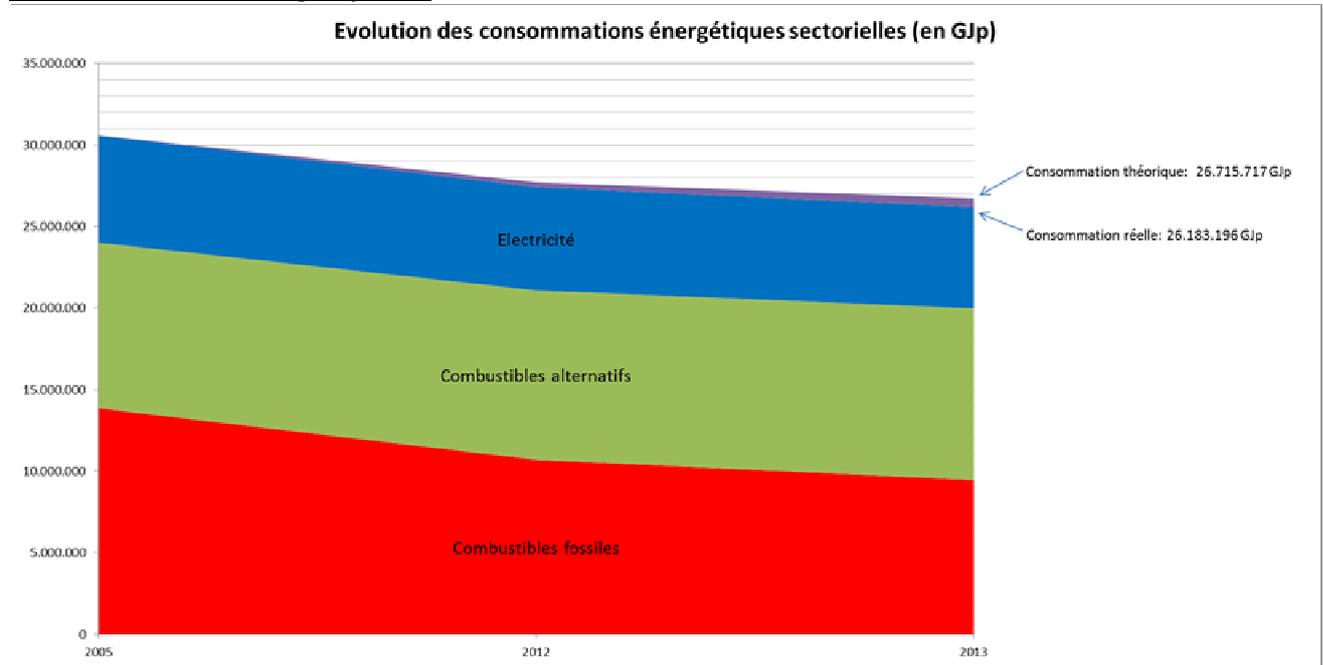
En 2013, la consommation d'énergie primaire totale (directe et indirecte) de l'industrie cimentière wallonne est de 26.183.196 GJp. Il s'agit d'une diminution de 4,5% par rapport à l'année de suivi (- 1.232.844 GJp) et de 14,4% par rapport à l'année de référence (- 4.406.010 GJp).

Répartition des émissions de CO₂ (en T CO₂ et en %) - 2013

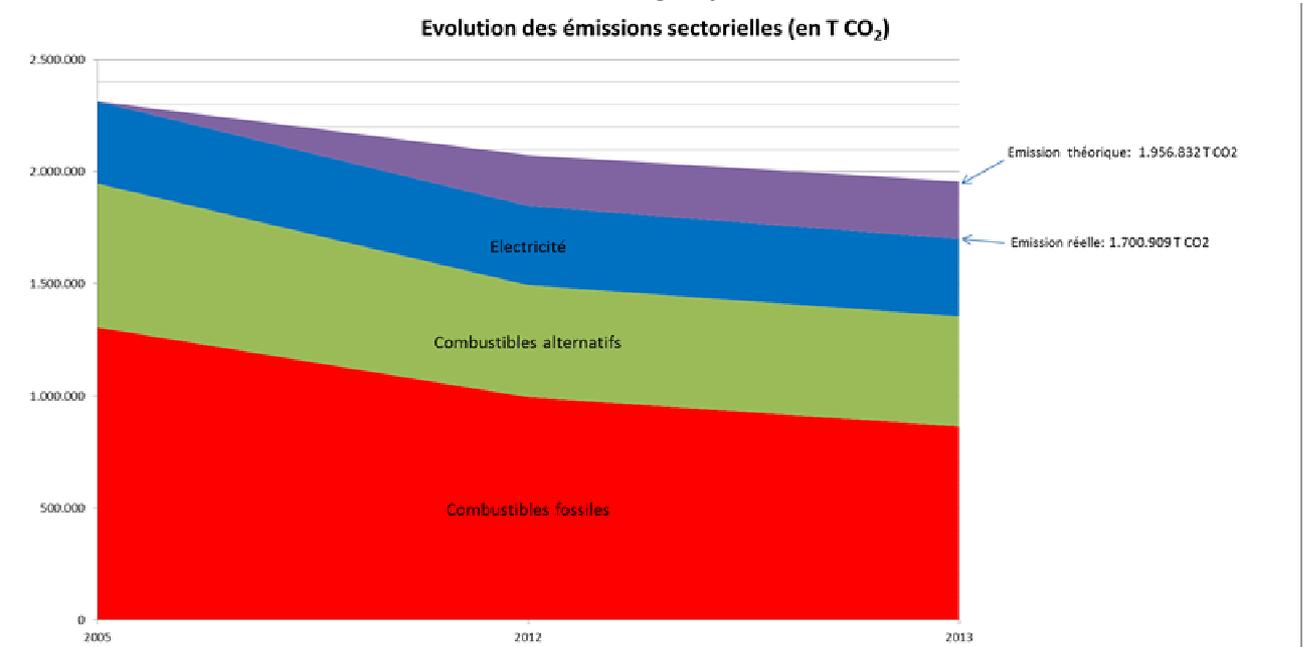


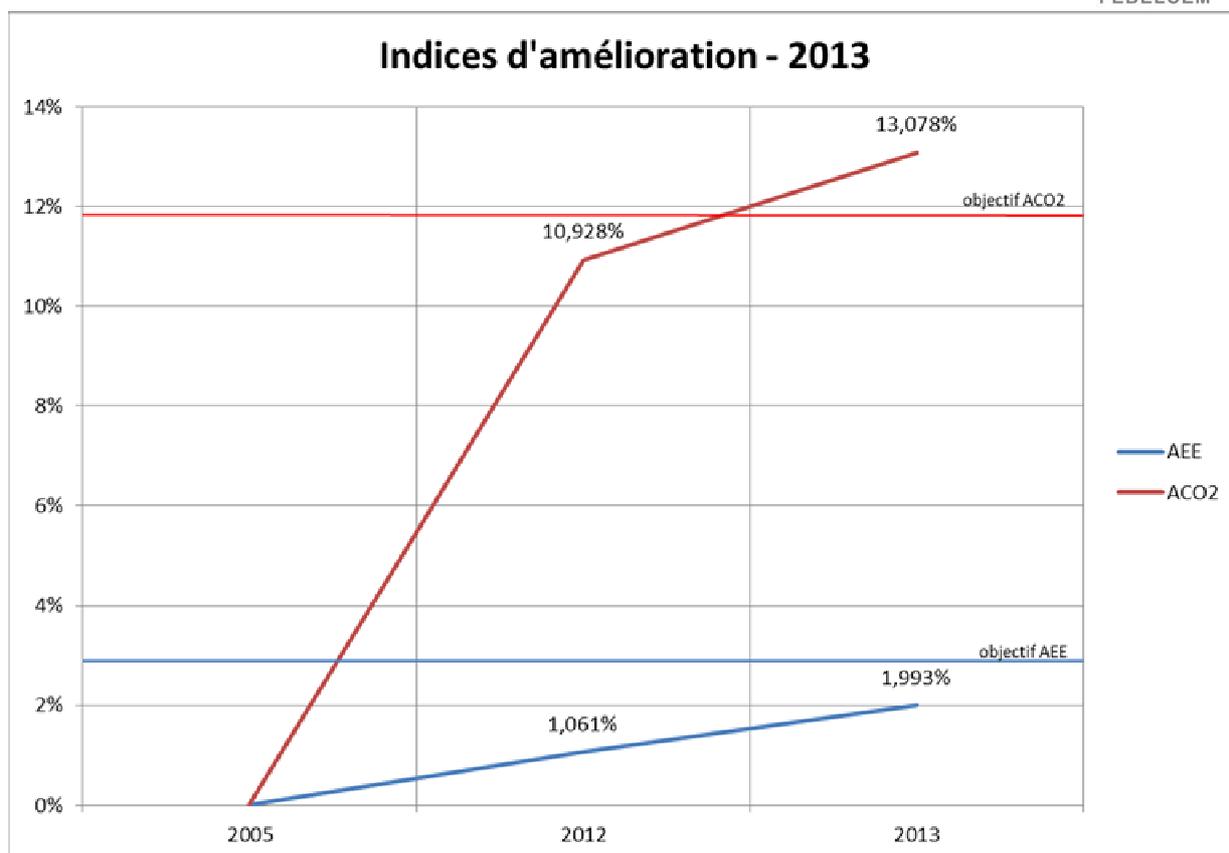
En 2013, les émissions de CO₂ énergétique total (direct et indirect) s'élèvent à 1.700.909 tonnes. Il s'agit d'une diminution de 7,94% par rapport à l'année de suivi (-146.635 tonnes) et de 26,5% par rapport à l'année de référence (-613.370 tonnes).

Indice d'efficacité énergétique IEE



Indice de réduction des émissions de GES - IGES énergétique





Facteurs explicatifs de l'évolution des indices de performance

Le contexte plutôt morose de l'année 2013 a entraîné les productions et les consommations de ciment à la baisse.

Dans ces conditions, le secteur a concentré une partie de ses actions sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des lignes de production, en privilégiant notamment le recours aux outils les plus performants. C'est notamment le cas en matière de broyage du ciment. On note également plusieurs investissements en matière d'environnement.

Au niveau des émissions, le secteur a toujours recours à des combustibles alternatifs pauvres en carbone.

Au niveau des mesures d'amélioration, on note la mise en œuvre en 2013, ou la poursuite de la mise en œuvre, de 13 pistes d'amélioration (R, A1, A2) pour un montant d'investissements avoisinant 1.500.000€.

Conclusions

L'indice AEE d'amélioration de l'efficacité énergétique atteint 1,993%, en progrès par rapport à 2012.

L'indice ACO2 d'amélioration en émissions de CO₂ atteint 13,078%, en progrès par rapport à 2012.

La rationalisation du fonctionnement des outils de production, la marche préférentielle des outils les plus performants ainsi que la mise en œuvre des mesures d'amélioration prévues dans le plan sectoriel pour 2013 ont permis des économies et des améliorations substantielles.

ANNEXE

RAPPORT PUBLIC SECTORIEL DES ENTREPRISES ACCORDS DE
BRANCHE REPRESENTÉES PAR

**FEDIEX – Extraction et
transformation de roches non
combustibles**

**FEDIEX – Accord de branche CO₂/Energie
 Résumé du Rapport d'avancement 2013**

Secteur : Carrier

Année : 2013

SECTEUR :

Fédération signataire de l'accord :	FEDIEX
Types de production :	<i>Industries extractives et transformatrices de roches non combustibles</i>
Chiffre d'affaires du secteur en Wallonie :	de l'ordre de 6000 millions €
Nombre d'emplois en Wallonie :	de l'ordre de 2850

DONNEES D'ACCORD DE BRANCHE

Nombre d'entreprises participantes :	7 (8 entités technique - 13 sites)
Consommation totale d'énergie :	2.148.425 GJp
Fraction de la consommation totale du secteur (Wallonie) :	- % (à préciser par la RW sur base des rapports et inventaires globaux)
Objectif énergie :	10,01 % en 2020
Objectif CO ₂ :	9,80 % en 2020
Objectif intermédiaire énergie :	non prévu
Objectif intermédiaire CO ₂ :	non prévu
Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique :	9,47 %
Amélioration actuelle des émissions de CO ₂ :	9,15 %
Date de signature de l'accord :	19 décembre 2013
Objectif défini à l'horizon :	2020
Date de fin d'accord :	31/12/2021

Le nombre d'entreprises participantes à l'accord de branche est de 7 mais concernent 8 entités techniques. 13 sites d'exploitation sont concernés.

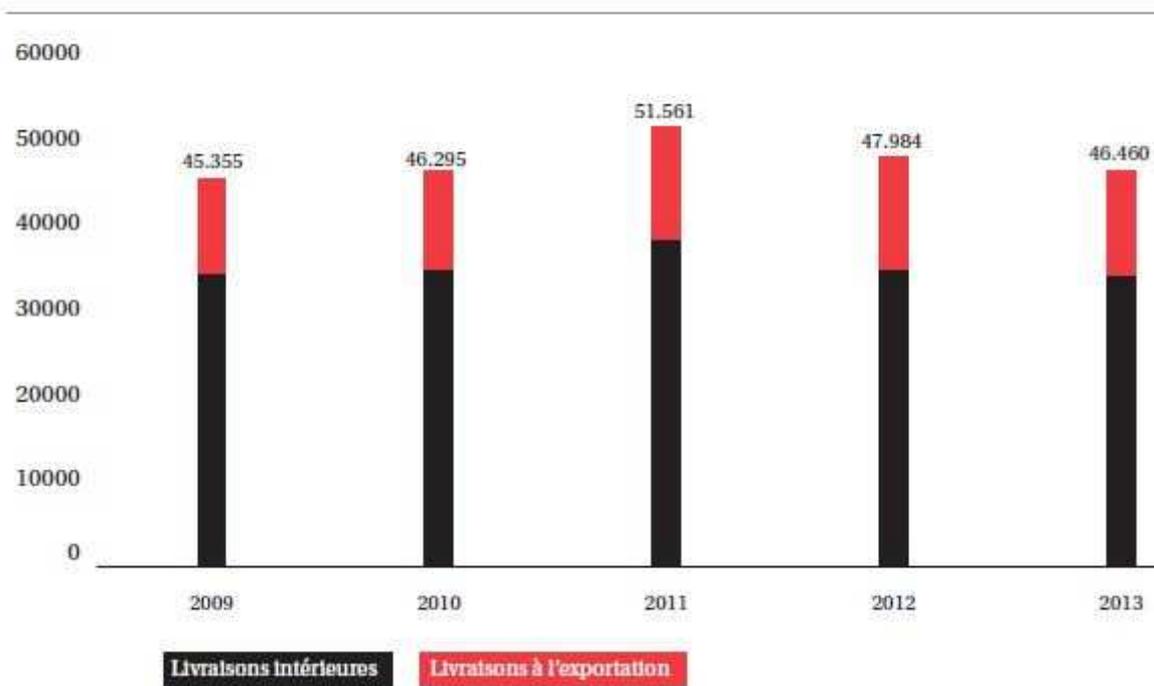
Performances économiques du secteur et événements

Les volumes extraits par les membres de Fedieux ont atteint 57,1 millions de tonnes de roches au cours de l'année 2013, contre 58,6 millions de tonnes extraites en 2012 (soit – 3,3 % en un an).

La production est assez uniforme pour les différents types de roches par rapport à 2011. Par ordre d'importance, les roches sédimentaires représentent 77,6 % des roches extraites, pour 8,8 % d'alluvions de terre, 7,8 % de roches éruptives et 5,8 % d'alluvions de mer.

Evolution des livraisons totales des membres en milliers de tonnes

Source: Membres de Fediex



Les livraisons de granulats des membres se sont élevées à 46,5 millions de tonnes à fin décembre 2013 contre 48 millions de tonnes l'année précédente, soit une décroissance de près de 3,9 % (représentant 1,6 millions de tonnes).

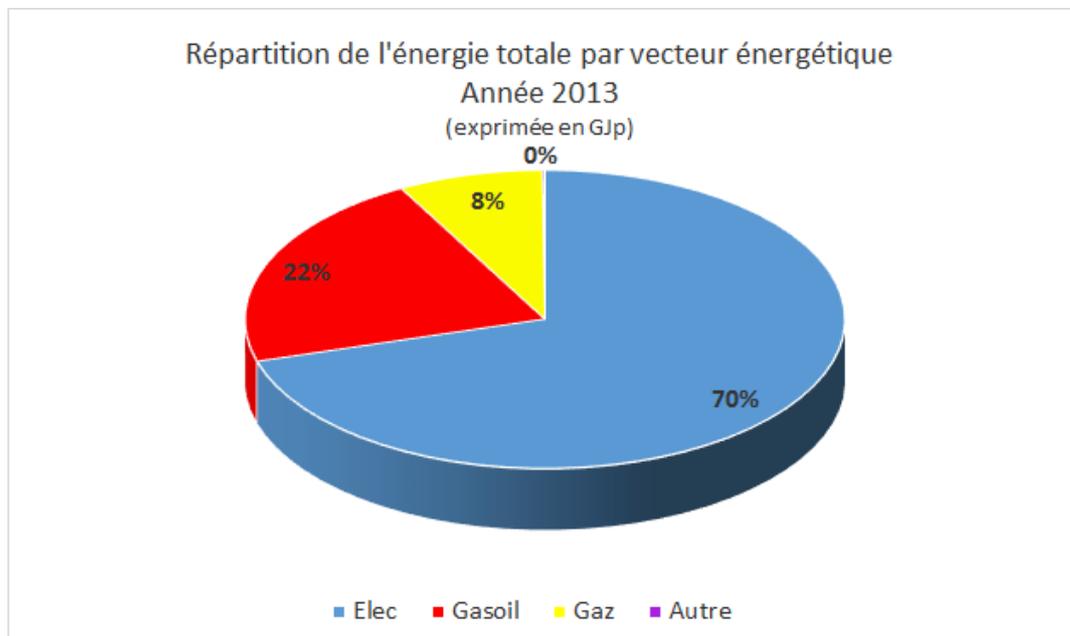
Les quantités importées en Belgique s'élèvent à plus de 5,4 millions de tonnes (soit une baisse de 18,6%. C'est le plus bas niveau observé depuis 2009).

En 2013, les exportations sont en baisse de 6,1% par rapport à 2012. La France reste le principal pays destinataire avec 56,4% du total de l'export.

Les livraisons à destination des Pays-Bas et du Grand-Duché du Luxembourg ont quant à elles diminué de l'ordre de 10%, pour s'élever à 3,8 et 0,8 millions de tonnes. Les exportations vers les Pays-Bas représentent 30,5% des exportations totales.

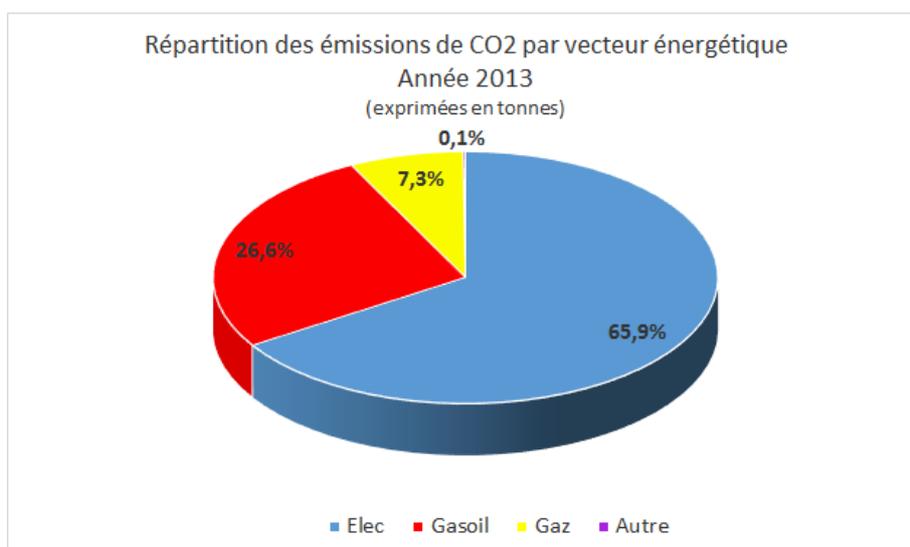
Les exportations vers l'Allemagne ont augmenté de 4,9% par rapport à 2012 pour s'établir à 0,75 millions de tonnes, soit 4,9% des exportations totales.

Performances en matière de consommations d'énergie, et d'émissions de CO₂



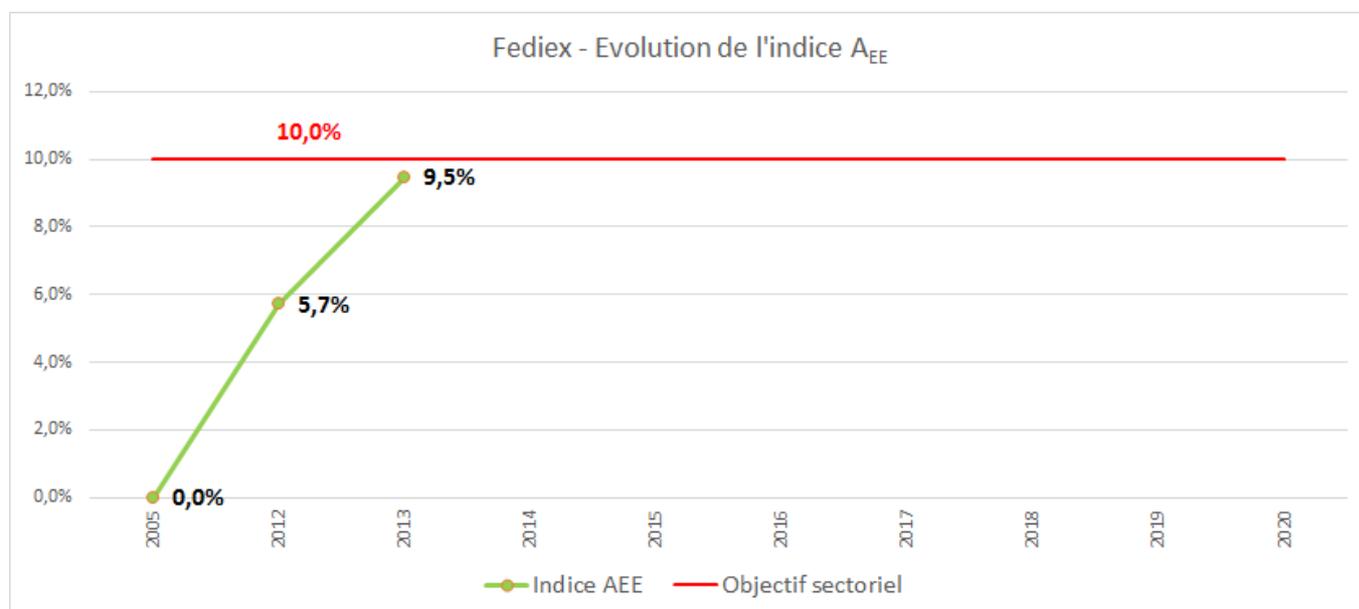
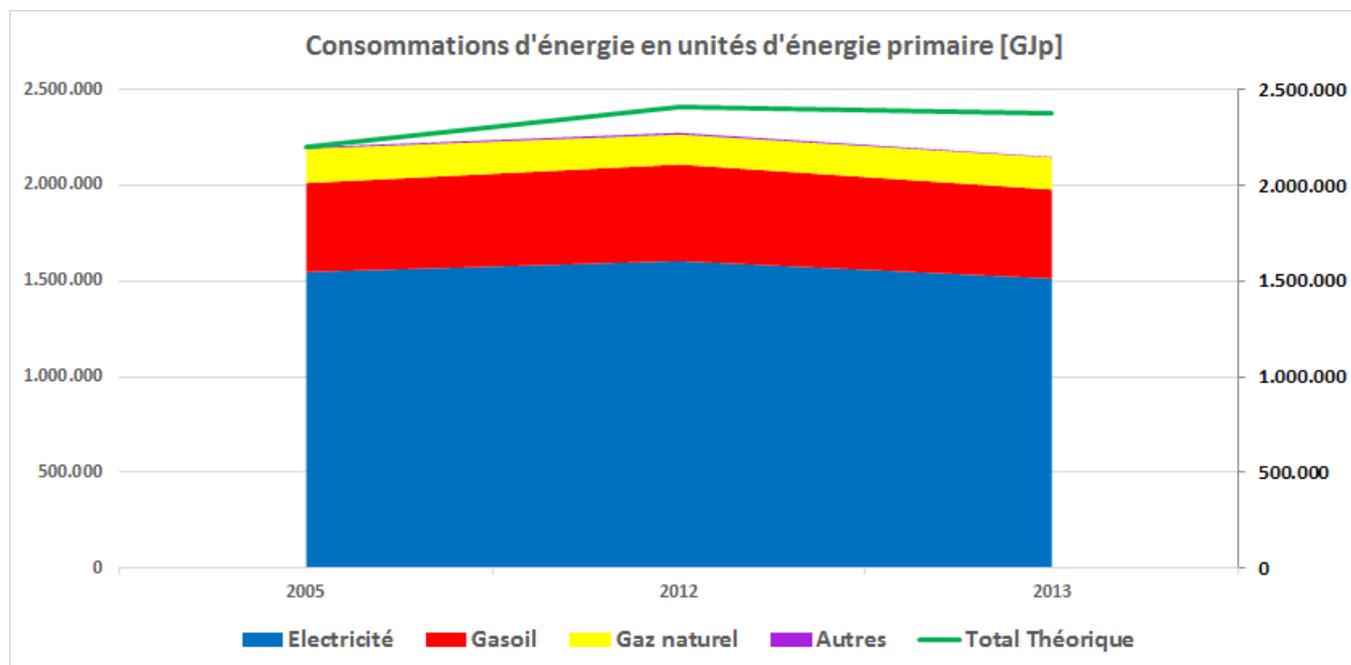
En 2013, la consommation d'énergie primaire totale (directe et indirecte) des différents sites audités s'élève à 2.148.425 GJp.

L'électricité et le gasoil représentent plus de 90% du total de la consommation énergétique des signataires de l'accord de branche.

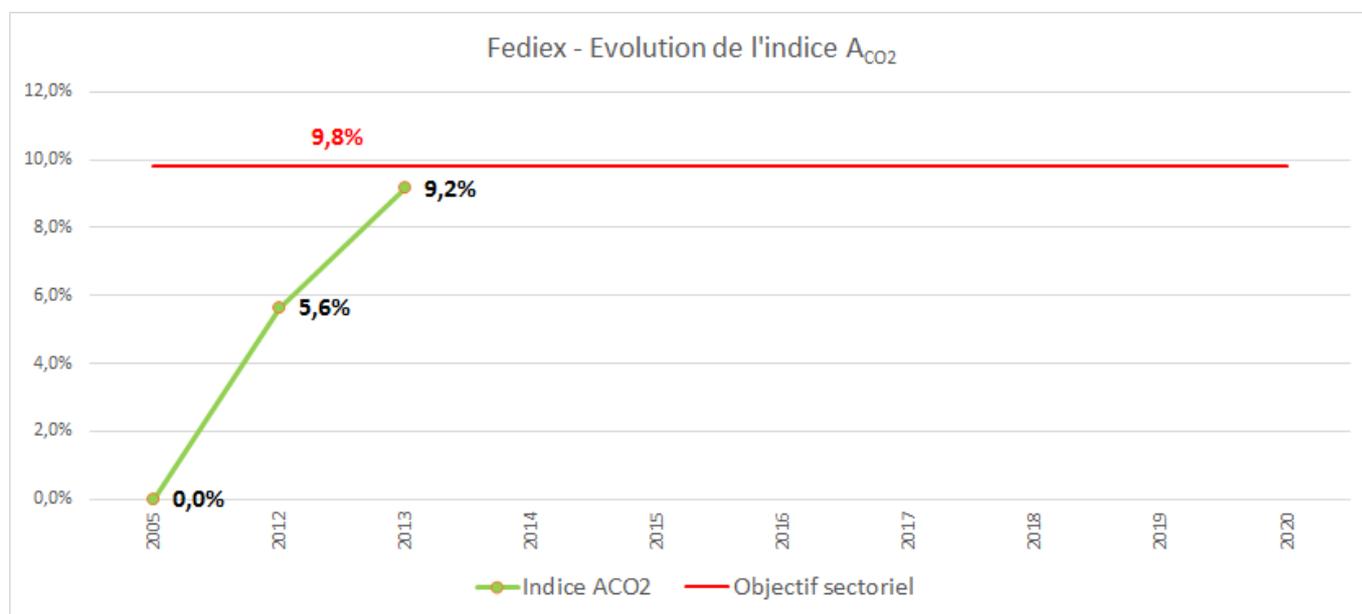
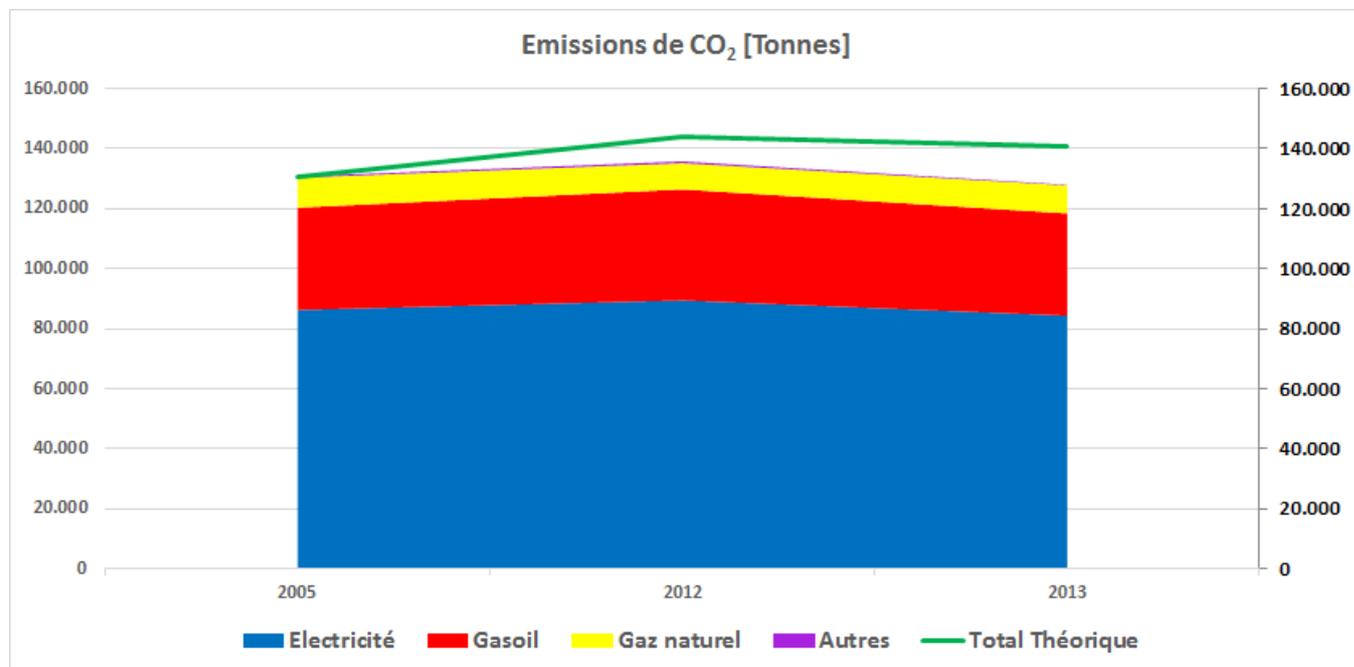


En 2013, le total des émissions (directes et indirectes) de CO₂ est de 128.034 tonnes.

Indice d'amélioration d'efficacité énergétique (A_{EE})



Indice d'amélioration en émissions de CO₂ (A_{CO2})



Facteurs explicatifs de l'évolution des indices

En 2013, l'Indice d'amélioration de l'efficacité énergétique (A_{EE}) a atteint 9,47 % et l'Indice d'amélioration en émissions de CO₂ (A_{CO_2}) a atteint 9,15 %.

Cette progression résulte essentiellement de la poursuite de l'optimisation des procédés de fabrication des « gros consommateurs » et, de manière générale, de la mise en œuvre d'améliorations par tous les sites comme notamment :

- Des améliorations au concassage primaire en ce compris parfois le remplacement du concasseur primaire et même dans un cas, le revamping complet de toute la ligne primaire;
- une augmentation du tonnage sur les autogènes et une diminution du tonnage sur les Raymond Mills via notamment une amélioration de la programmation et de la régulation ;
- Une amélioration au niveau du broyage secondaire consécutive à un produit issu du broyage primaire plus fin (grâce aux autogènes) et la suppression des déflecteurs dans certains broyeurs ;
- La modification du bassin de décantation et arrêt de la pompe au pompage et traitement des eaux ;
- La rationalisation de circuits d'air comprimé et le remplacement de tuyauteries défectueuses;
- L'achat de nouveaux engins roulants ;
- La réduction des marches à vide et augmentation du rendement matière ;
- La réorganisation des trajets des engins sur le site ;
- La rationalisation du pompage des eaux d'exhaure ;
- le revamping de lignes de traitement existantes ;
- le remplacement d'un concasseur giratoire secondaire par un concasseur à percussion ;
- la rénovation et l'isolation de bâtiments ;
- ...

Conclusions

L'objectif final est proche et plusieurs sites ont déjà atteint leur objectif individuel, la marge de progression pour atteindre les objectifs sectoriels est toujours bien présente.

En effet, l'amélioration importante constatée pour l'année 2013 provient essentiellement du fait que les plus « gros consommateurs » de la Fedieux ont poursuivi l'optimisation de leurs procédés de fabrication en plus de la mise en œuvre par tous les sites d'une partie des pistes d'améliorations potentielles relevées lors de leur audit approfondi.

En 2013, 36 pistes d'améliorations, dont 10 d'entre elles n'étaient pas reprises dans le plan d'action élaboré lors de l'audit énergétique approfondi, ont été mises en œuvre pour un montant d'investissement total de 5.842.558 €.

ANNEXE

RAPPORT PUBLIC SECTORIEL DES ENTREPRISES ACCORDS DE
BRANCHE REPRESENTÉES PAR

**FEDUSTRIA – Textile, Bois et
ameublement**



Secteur

Fedustria

Fédération de l'industrie du textile, du bois et de l'ameublement

CA du secteur en Belgique 2013 : 10,3 milliards d'€

Nombre d'emplois en Région wallonne 2013 : 5 584

Données de l'accord de branche

Nombre d'entreprises participantes : 8

Consommation totale d'énergie en 2012 : 3.042.083 GJp

Fraction de la consommation totale du secteur : n.c.

Objectif énergie en 2020 (année de réf. 2005) - AEE : 6,4%

Objectif CO₂ en 2020 (année de réf. 2005) – ACO₂ : 9,1%

Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique - AEE : 7,31 %

Amélioration actuelle des émissions de CO₂ – ACO₂ : 7,05 %

Date de signature de l'accord : 19 décembre 2013

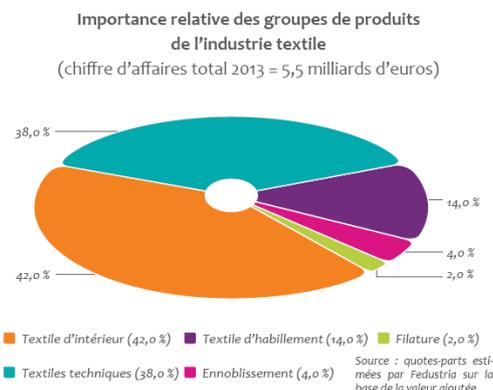
Date de fin de l'accord : 31 décembre 2020

1. Performances économiques du secteur

1.1. « Activité en baisse »

Le secteur textile

L'année écoulée, l'industrie textile a malheureusement à nouveau dû faire face à une baisse de l'activité. D'après les estimations, le chiffre d'affaires a reculé de 6,5% en 2013 par rapport à 2012. Vu que les prix de vente ont augmenté de 1,4%, la baisse de la production en volume peut être estimée à -7,8%. Il s'agit cependant d'une estimation sur la base des neuf premiers mois, donc sans le quatrième trimestre 2013 quelque peu meilleur. En 2012, le chiffre d'affaires textile avait déjà baissé de 5,6%. Depuis 2007, l'industrie textile n'a enregistré d'augmentation de l'activité qu'en 2010 et 2011.



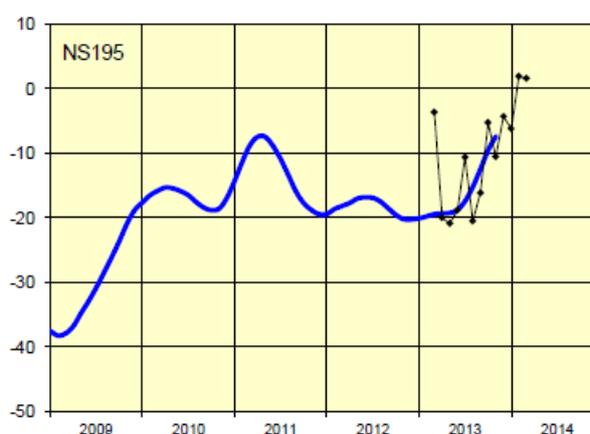
Evolution (CA en mio €) par groupe de produits (industrie textile)			
en millions d'euros	2012	2013*	13/12
Fils	843,0	789,9	-6,3%
Tissus	602,6	535,7	-11,1%
Ennoblement textile	143,1	142,1	-0,7%
Tapis	1.680,0	1.584,2	-5,7%
Fibres synthétiques et artificielles et fils de filament	845,6	733,1	-13,3%
Bonneterie	240,0	242,6	+1,1%
Textiles techniques et autres	1.511,5	1.460,1	-3,4%
Total industrie textile	5.865,8	5.487,7	-6,5%

Source : SPF Economie sur la base des déclarations TVA

Données selon nouveaux codes industrie textile (13+14.14+14.31+14.39+20.60)

Il ressort cependant des enquêtes de conjoncture de la Banque nationale que la confiance des entrepreneurs textiles s'est fortement améliorée depuis la mi-2013. Ce revirement positif de la confiance des entrepreneurs n'est jusqu'à présent pas vraiment perceptible dans l'activité économique réelle, mais devrait logiquement se traduire par une augmentation de l'activité courant 2014.

Courbe synthétique de conjoncture dans l'industrie textile (à l'exclusion de la confection)

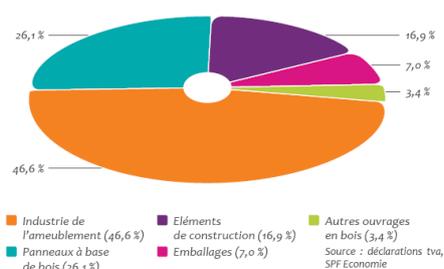


Série dessaisonnalisée et lissée / Série dessaisonnalisée et brute Source : BNB

L'industrie du bois et de l'ameublement

D'après les estimations, l'industrie du bois et de l'ameublement a connu une baisse du chiffre d'affaires de 4,4% en 2013, après une quasi stabilisation en 2012. Dans l'industrie de l'ameublement, le chiffre d'affaires a baissé de 4,3% en valeur. Etant donné que les prix de vente dans l'industrie de l'ameublement ont augmenté de 2,2%, le recul de l'activité économique en volume s'élevait à 6,4%. Dans l'industrie du bois, le chiffre d'affaires a perdu 4,6%. Les prix de vente dans l'industrie du bois ont augmenté de 1,3%, de ce fait, la baisse de l'activité économique en volume s'élevait à 5,8%.

Importance relative des groupes de produits de l'industrie du bois et de l'ameublement (chiffre d'affaires total 2013 = 4,8 milliards d'euros)

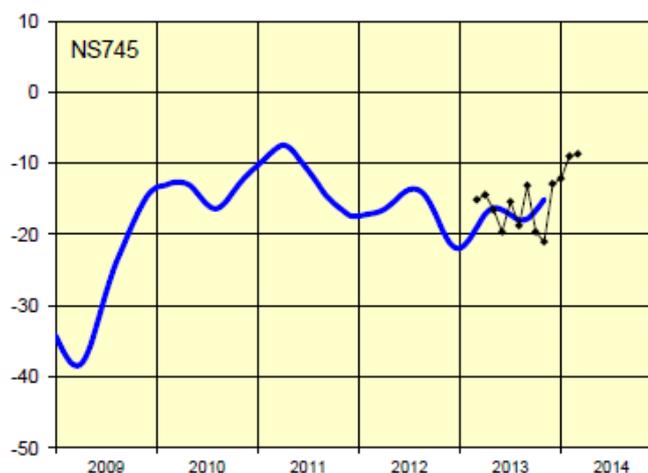


Evolution (CA en mio €) par groupe de produits (industrie bois & ameublement)			
en millions d'euros	2012	2013*	13/12
Chaises, sièges et meubles (de salle à manger, salle de séjour, chambre à coucher, jardin et terrasse)	1.111,7	1.081,7	-2,7%
Meubles de bureau et de magasin	483,3	457,2	-5,4%
Meubles de cuisine	397,0	371,2	-6,5%
Matelas et sommiers	338,0	319,8	-5,4%
Sous-total industrie de l'ameublement	2.330,0	2.229,9	-4,3%
Panneaux à base de bois	1.297,6	1.250,9	-3,6%
Éléments de construction	867,8	807,1	-7,0%
Emballages	350,5	335,4	-4,3%
Autres ouvrages en bois	165,5	165,0	-0,3%
Sous-total industrie du bois	2.681,4	2.558,4	-4,6%
Total industrie du bois et de l'ameublement	5.011,4	4.788,3	-4,4%

Source : SPF Economie sur la base des statistiques TVA

Courbe synthétique de conjoncture dans l'industrie du bois et de l'ameublement

En 2013, la confiance des entrepreneurs de l'industrie du bois et de l'ameublement est en moyenne restée assez faible. Au second semestre, la confiance des entrepreneurs s'est cependant améliorée et ce mouvement à la hausse s'est également poursuivi début 2014.



Série dessaisonnalisée et lissée / Série dessaisonnalisée et brute Source : BNB

1.2. Les échanges internationaux

1.2.1. Les exportations

Les exportations représentent 69% du CA global de nos secteurs (74% pour le textile et 64% pour le bois/ameublement). Malgré de fortes disparités au niveau de nos différents marchés, les exportations contribuent favorablement à la création de richesse au niveau de la Wallonie. Leurs résultats conditionnent en grande partie les performances et la pérennité de nos industries. On observe pour le secteur textile une légère hausse des exportations, tandis que le secteur du bois et de l'ameublement a connu une nouvelle baisse.

Les exportations textiles ont enregistré une légère hausse

Environ 75% du chiffre d'affaires textile belge provient de l'exportation. Durant les neuf premiers mois de 2013, les exportations textiles ont augmenté de 1,8% en valeur. L'évolution des exportations est toutefois grandement dépendante du segment d'application. Les exportations de textiles techniques, représentant 28% environ du total des exportations textiles, sont restées avec +0,4% quasiment au niveau de 2012. Le textile d'intérieur, comptant pour près d'un cinquième de nos exportations textiles, a en revanche connu

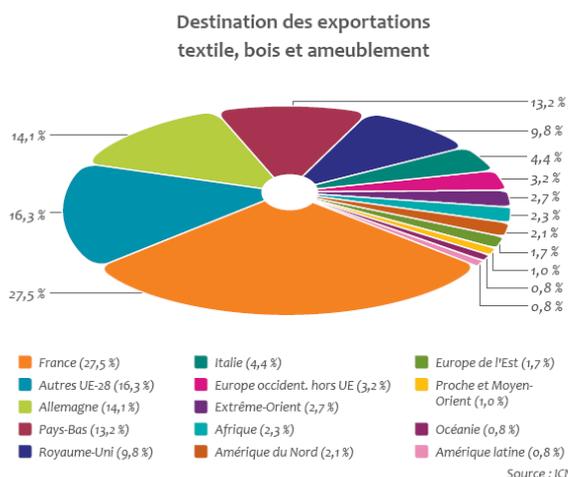
une baisse des livraisons à l'étranger de 6,1%. Les exportations de textile d'habillement ont obtenu des résultats relativement bons. Ainsi, les exportations de tissus d'habillement ont enregistré une hausse de 1,7%. Les exportations de tissus tricotés ont augmenté de pas moins de 9,7% et celles de vêtements tricotés ont augmenté de 7%. De même, l'importation de ces produits a cependant fortement augmenté (tissus tricotés +6,9% et vêtements tricotés +5,3%). Etant donné la production limitée de bonneterie restant encore en Belgique, notre pays joue plutôt un rôle de pays de transit pour la bonneterie. Mais pas moins de 45% des importations textiles sont composées de tissus tricotés et de vêtements tricotés, contre 34% de nos exportations textiles.

L'année dernière, les taux de change de nombreux pays émergents de pratiquement toutes les régions du monde ont baissé de 15% à 20% par rapport à l'euro. De ce fait, nos producteurs textiles avaient un désavantage concurrentiel supplémentaire par rapport à des pays tels l'Inde, le Brésil, la Russie et la Turquie. Ce qui ne s'est pas uniquement fait ressentir dans les exportations vers ces pays, où nos produits sont devenus un cinquième plus chers. Ces pays émergents nous concurrencent encore davantage, tant sur le marché interne UE que sur nos principaux marchés à l'exportation hors UE. Il ne faut dès lors pas s'étonner que nos exportations textiles n'aient enregistré qu'une hausse limitée de 1,8%, alors que les importations textiles ont augmenté de 3,2%. La balance commerciale textile a cependant encore pu noter un excédent de 1,8 milliard d'euros durant les neuf premiers mois de 2013.

Sur le marché UE, représentant 84% environ de l'ensemble des exportations textiles belges, les livraisons sont pratiquement restées statu quo (+0,8%) durant les neuf premiers mois de 2013 par rapport à la même période de 2012.

Les exportations de l'industrie du bois et de l'ameublement ont connu une nouvelle baisse

Durant les neuf premiers mois de 2013, la Belgique a exporté pour 2,2 milliards d'euros de produits en bois et de meubles (y compris le commerce de transit), il s'agit d'une baisse de 3,3% par rapport à la même période de 2012. Les exportations vers l'UE, de loin encore toujours la principale zone d'exportation avec une part de 90% environ, ont baissé de 4,6%. La **France** reste, avec une part de 39% des exportations totales, le principal marché à l'exportation. Nos exportations de produits en bois et de meubles y ont cependant reculé de 2,9%. La situation sur le **marché néerlandais**, notre deuxième principal marché à l'exportation avec une part de 22,2%, reste dramatique (-9,1%). Les exportations vers l'**Allemagne**, notre troisième client principal avec une part de 12,3%, ont reculé de 7,5%. En raison de la baisse de 5,9% sur le **marché britannique**, la part de ce quatrième principal marché à l'exportation a reculé jusqu'à 4% de l'ensemble des exportations belges de produits en bois et de meubles. En dehors de l'UE, la **Russie** a perdu sa place de principal marché à l'exportation. Nos exportations y ont à nouveau connu une forte baisse de 16,3%, de ce fait, la Russie glisse à la troisième place. Les **Etats-Unis** en revanche ont acheté nettement plus de produits en bois et de meubles belges. Avec une hausse de pas moins de 31,9%, les Etats-Unis deviennent le principal client hors EU. La **Suisse** suit en deuxième position avec une augmentation des exportations de 2,2%.



1.2.2. Les importations

En raison du contexte économique maussade et incertain (confiance en berne des consommateurs et des entrepreneurs), les importations sont restées relativement stables avec une légère croissance tant dans le secteur textile que dans le secteur du bois et de l'ameublement. Soit +0,9% en 2013 (-3,3% en 2012) au niveau du textile et +0,7% (-1,0% en 2012) au niveau des produits en bois et des meubles. De manière globale, la majorité des importations textile/bois/ameublement proviennent toujours de la zone UE-27.

Les **importations textiles** de l'UE sont restées avec +0,9% environ au niveau de 2012. D'Europe occidentale hors UE (+12,7%), d'Europe de l'Est (+26,7%) et d'Amérique du Nord (+18,2%), une quantité nettement plus importante de textile a été importée. Les importations d'Extrême-Orient ont augmenté de 4,8%. Les importations textiles de Chine ont enregistré une hausse de 1,4%. La Chine reste, avec une part de 14% dans les importations textiles belges, le principal fournisseur textile étranger de notre pays. Nous avons acheté moins de textile des autres continents : Amérique latine (-11,2%), Afrique (-6,0%), Moyen-Orient (-8,7%) et Océanie (-28,4%).

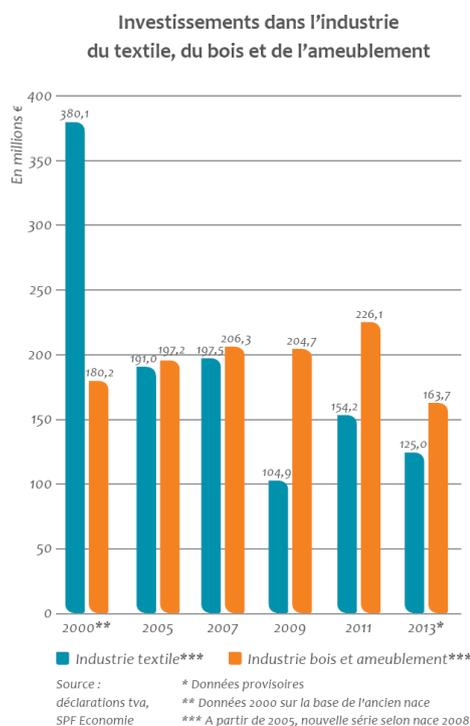
Les **importations de produits en bois et de meubles** sont restées avec 0,7% quasiment statu quo durant les neuf premiers mois de 2013. La balance commerciale sectorielle reste négative (-800 millions d'euros). Le ratio exportation/importation s'est élevé à 73,8%. Les importations d'en dehors de l'UE (part à l'importation de 70,0%) ont augmenté de 2,7%. Les importations en provenance d'Europe de l'Est hors UE (part de 0,8%) ont augmenté de 8,5%. Les importations en provenance des autres régions du monde ont cependant baissé de 4,2%. Étonnamment, les importations de produits en bois et de meubles en provenance de Chine ont également baissé de 1,9%. De ce fait, la part à l'importation de la Chine (19,5%) a enregistré une légère baisse. La Chine reste toutefois le principal fournisseur étranger de produits en bois et de meubles sur le marché belge. L'Allemagne occupe la deuxième place avec une part de 16,5% (-3,3% par rapport à neuf mois 2012).

1.3. Les investissements et le taux d'occupation de la capacité de production

En 2013, les investissements **textiles** sont restés, avec près de 125 millions d'euros, environ au (faible) niveau de 2012. Cette année-là, les investissements textiles avaient cependant baissé de 20% environ par rapport à 2011. Le degré moyen d'utilisation de la capacité de production dans l'industrie textile a par ailleurs poursuivi sa baisse en 2013 pour ne plus atteindre que 66,0% contre 68,2% en 2012. En 2007, un degré d'utilisation de 77,9% avait encore été enregistré.

D'après les estimations, **l'industrie du bois et de l'ameublement** a investi 163,7 millions d'euros en 2013, c.-à-d. 15,4% de moins qu'en 2012. De ce fait, les investissements ont baissé, ils avaient encore atteint un montant record en 2011, pour la deuxième année consécutive.

Le degré d'utilisation de la capacité de production dans l'industrie du bois et de l'ameublement était avec 73,4% en 2013 légèrement supérieur au niveau historiquement faible de 72,3% en 2012. En 2007, la dernière année avant la crise, un degré d'occupation de 82,8% avait encore été atteint.

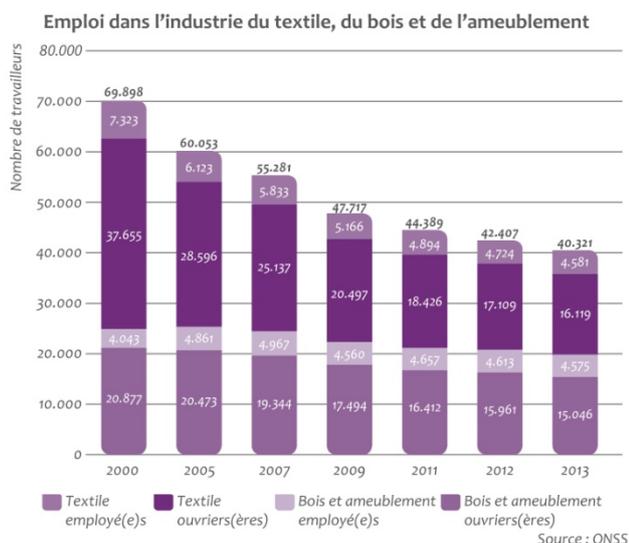


1.4. L'emploi

L'emploi dans l'industrie du textile, du bois et de l'ameublement a continué à s'éroder en 2013.

L'industrie textile belge avait connu, entre mi-2008 et mi-2009, une chute drastique de ses effectifs (-5.800 emplois, soit -19,3%). Cette érosion s'est poursuivie, fort heureusement à un rythme moindre, en 2010, 2011 et 2012. Entre mi-2012 et mi-2013, 1.133 postes de travail ont été perdus dans l'industrie textile belge soit une baisse de 5,2%, pour atteindre 20.700 emplois.

L'industrie du bois et de l'ameublement occupait, en 2013, 19.621 personnes. Par rapport à 2012, l'emploi a diminué de 953 personnes soit 4,6%.



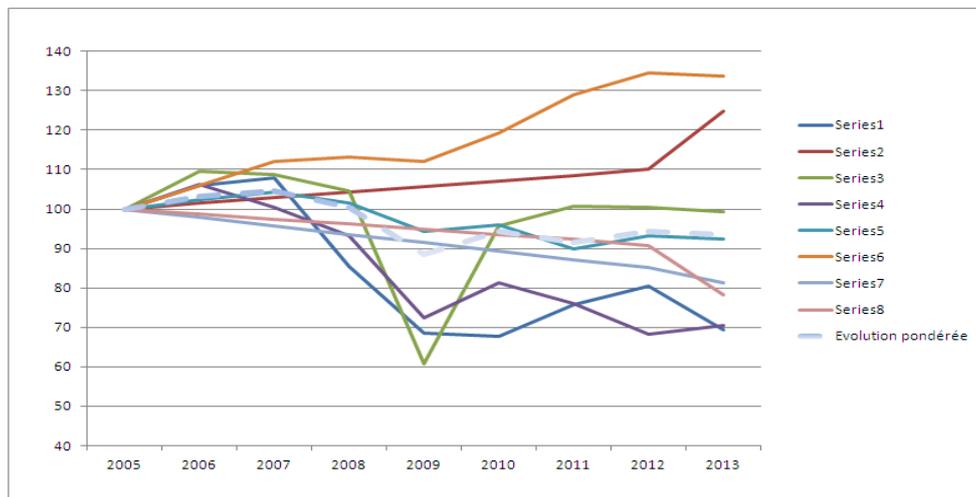
2. Evénements de l'année en cours

Les entreprises signataires sont au nombre de huit. Trois autres entreprises devraient faire leur entrée dans l'accord de branche à brève échéance. Aucune modification des périmètres des entreprises visées n'est à enregistrer. Il convient de signaler, pour un secteur dont l'électricité occupe une part essentielle de la consommation, que les entreprises du secteur textile et bois ont largement souffert des augmentations du coût de l'électricité et en particulier de la surcharge ELIA. En juin 2014, celle-ci avait occasionné aux entreprises accord de branche un surcoût de 3.939.425 € (sans compter les intérêts). Ceci a bien entendu pesé de manière importante sur la trésorerie des entreprises qui ont vu notamment leurs moyens pour de nouvelles actions diminuer en conséquence.

3. Volume de production

L'évolution des productions en 2013 par rapport à 2012 est partagée. Pour une majorité d'entreprises (6 sur 8) l'évolution de la production est à la baisse. Il s'agit toutefois pour une grande partie des entreprises de baisses légères (-1% à -5%). Pour deux autres entreprises, la production évolue néanmoins plus favorablement (+3% à +13%). Si on regarde maintenant l'évolution globale, pondérée en fonction des consommations, l'évolution générale de la production est une faible baisse de 1%.

Cette situation se traduira dans les faits par une faible baisse de la consommation réelle d'énergie primaire de 2,5%.



Graph 1 : Evolution des indices de production

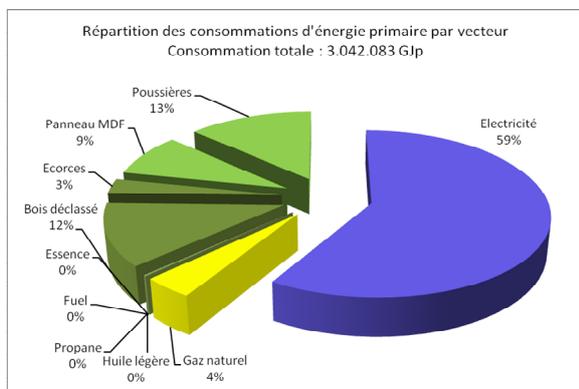
4. Répartition des consommations d'énergie primaire par vecteur et des émissions de CO₂

La consommation d'énergie primaire des entreprises accord de branche du secteur a été de 3.042.083 GJp, soit une diminution globale de 2,5% par rapport à l'année précédente. Cette diminution peut être observée de manière importante pour l'essence, le fuel et le propane. Ces vecteurs ne sont toutefois pas très importants en valeur absolue. Une légère augmentation pour le gaz et pour l'électricité peut être enregistrée tandis que des diminutions sont à constater pour ce qui concerne le bois déclassé, les poussières et le panneau MDF.

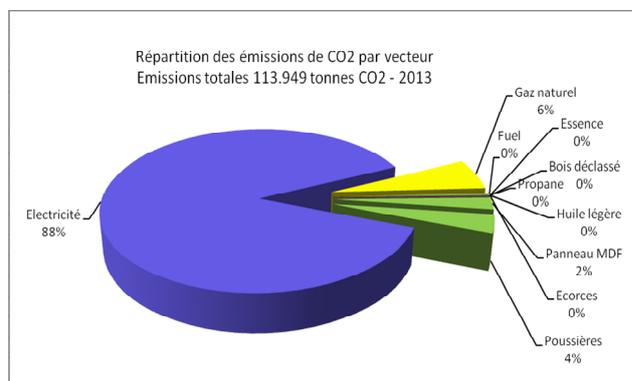
La répartition relative des consommations par vecteur énergétique ne laisse pas apparaître de modifications significatives entre 2012 et 2013. L'électricité occupe toujours une place prépondérante (59%), viennent ensuite les poussières MDF (13%), le bois déclassé (12%), le panneau MDF (9%), le gaz naturel (4%) et les écorces (3%). Le reste des vecteurs (butane, fuel léger et essence) occupe une portion congrue.

Si l'on regarde les émissions de CO₂, c'est bien entendu l'électricité qui occupe la plus grande part (88%), étant donné que les énergies renouvelables n'émettent pas de CO₂.

Graph 2 : répartition des consommations d'énergie primaire par vecteur (3.042.083 GJp en 2013)

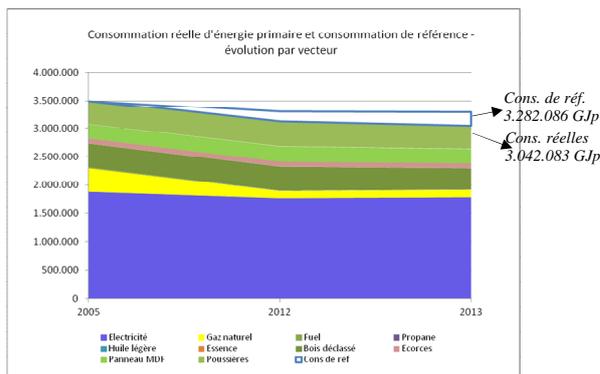


Graph 3 : Répartition des émissions de CO₂ par vecteur (113.949 tonnes de CO₂ - 2013)

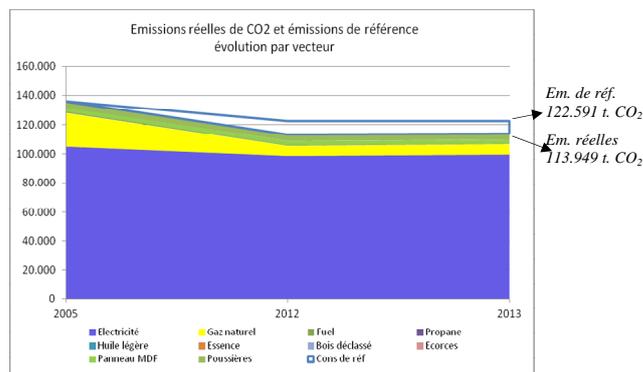


Les émissions totales pour le secteur s'élèvent en 2013 à 113.949 tonnes de CO₂ (2012 : 113.382 tonnes de CO₂).

Graphe 4 : consommation réelle d'énergie primaire et consommation de référence, évolution par vecteur



Graphe 5 : Emissions réelles de CO2 et émissions de référence - évolution par vecteur



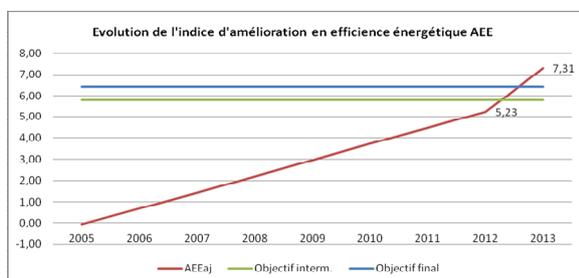
5. Evolution de l'indice d'Amélioration en Efficacité Energétique [AEE] et de l'indice d'Amélioration en Emissions de CO2 [ACO2]

L'indice d'amélioration en efficacité énergétique AEE pour le secteur s'élève à 7,31 en 2013 et l'indice d'amélioration en émissions de CO₂ ACO₂ s'élève à 7,05%.

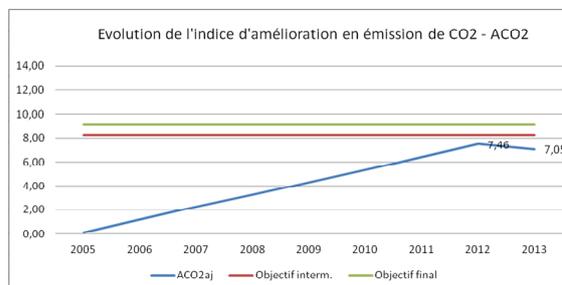
GJp			
Consommation Totale Théorique	3.282.086	AEE	7,31%
Consommation Totale Réelle	3.042.083		
Tonnes CO ₂			
Emission Totale Energie Théorique	122.591	ACO ₂	7,05%
Emission Totale Energie Réelle	113.949		

Nous constatons une évolution positive de l'indice d'amélioration en efficacité énergétique, dépassant en cela l'objectif intermédiaire de 5,81 pour le secteur à l'horizon 2016. Une explication de cette progression pourrait être en partie une évolution du mix produit dans une entreprise, ayant amené celle-ci à diminuer une partie de sa production, mais également sa consommation d'énergie renouvelable dans une proportion plus élevée. Etant donné que les énergies renouvelables sont comptabilisées au niveau de cet indice et qu'elles occupent une place non-négligeable, tout changement à ce niveau peut affecter de manière plus significative l'évolution de l'indice.

Graphe 4 : évolution de l'AEE



Graphe 5 : évolution de l'ACO2



L'évolution de l'indice d'amélioration en émission de CO₂ qui ne prend en compte que les émissions de CO₂ des combustibles fossiles et de l'électricité reflète peut être davantage l'évolution globale du secteur qui affiche pratiquement un statu quo ou une légère baisse.

Il est en effet à noter que la conjoncture pour nos secteurs a continué à évoluer défavorablement en 2013 et que celle-ci a affecté notre production, tout comme elle a probablement neutralisé en partie les efforts consentis par les entreprises.

Le fait que l'énergie renouvelable ait été moins utilisée a peut-être également entraîné des augmentations de consommation de certains vecteurs émetteurs de CO₂, ce qui a également pu affecter l'évolution de l'indice ACO₂.

6. Indices FSER & FDSER

Il est à remarquer que notre accord de branche s'illustre par une utilisation relativement importante des énergies renouvelables, due notamment à l'intervention d'une entreprise dans le secteur du bois. Notons néanmoins également des investissements relativement importants dans le domaine du photovoltaïque notamment pour trois entreprises du groupe¹. Plusieurs entreprises ont également opté pour l'achat d'électricité produite à partir d'énergie renouvelable.

Ci-dessous le calcul des indices FSER et FDSER

FSER : Fraction ou rapport entre, d'une part, l'énergie finale produite à partir de sources renouvelables ayant pour origine le périmètre du site industriel et, d'autre part, l'énergie finale totale consommée sur le site.

FDSER : Fraction ou rapport entre, d'une part, l'énergie finale produite à partir de sources renouvelables consommée sur le site et, d'autre part, l'énergie finale totale consommée sur le site.

$$F_{SER} = 100 \times Q_{SER A} / Q_{tot\ Conso\ Site}$$

$$F_{dSER} = 100 \times (Q_{SERA} - Q_{SER AE} + Q_{SERI} - Q_{SER IE}) / Q_{tot\ Conso\ Site}$$

	Total
Quantité d'énergie produite à partir de sources renouvelables dont l'origine est imputable aux périmètres des sites industriels (kWh) – Q _{SER A}	275.313.404
Quantité d'énergie produite à partir de sources renouvelables dont l'origine est imputable aux périmètres des sites industriels et qui est exportée (kWh) – Q _{SER AE}	0
Quantité d'énergie produite à partir de sources renouvelables dont l'origine n'est pas imputable aux périmètres des sites (SER « importée ») (kWh) - Q _{SERI}	3.444.989
Quantité d'énergie produite à partir de sources renouvelables dont l'origine n'est pas imputable aux périmètres des sites et qui est exportée (kWh) – Q _{SER IE}	0
Quantité totale d'énergie consommée sur les sites (kWh) – Q _{tot Conso Site}	547.966.074
FSER	50,24
FDSER	50,87

7. Mesures mises en œuvre

Les mesures mises en œuvre ou poursuivies en 2013 sont au nombre de 17 dont la répartition peut être observée ci-dessus.

	A1	A2	A3	N	Total
Process	1		1	1	3

¹ Entreprise A : 500 panneaux répartis sur 860 m² qui délivrent une puissance totale de 116 kWc / Entreprise B : 425 panneaux de 280 Wc / Entreprise C : 200 m² à équiper, impact 21.250 kWh

Utilities	2			1	3
Meilleure utilisation des capacités de prod.				1	1
Utilisation énergie renouvelable				1	1
Bonne gestion	1			5	6
Autre		1	1	1	3
Total	4	1	2	10	17

Le montant des investissements (sous-évalué, car les entreprises n'ont pas toutes fourni leur chiffre d'investissement) s'élève à environ **328.896 €** (160.000 € en 2012).

8. En conclusion

En conclusion, les secteurs de l'industrie du textile, du bois et de l'ameublement ont connu une année très médiocre en 2013 avec une nouvelle baisse de leurs activités. Les baisses des principaux indicateurs économiques (CA, exportation, emploi, investissements) en témoignent. Les entreprises membres de l'accord de branche n'ont pas fait exception à la règle et ont également souffert de la crise. Elles enregistrent toutefois une baisse encore modérée de leur production et de leur consommation d'énergie. Malgré une série d'investissements, l'indice ACO₂ évolue faiblement à la baisse, tandis que l'AEE progresse en raison d'un facteur spécifique.

ANNEXE

RAPPORT PUBLIC SECTORIEL DES ENTREPRISES ACCORDS DE
BRANCHE REPRESENTÉES PAR

FETRA-FEBELGRA –
Transformation de papiers et
cartons, Industrie graphique



**Rapport sectoriel 2013 (succinct)
d'avancement dans le cadre des accords de branche de la
deuxième génération
dans l'industrie transformatrice de papier et carton et
l'industrie graphique wallonne**

destiné à publication

FETRA et FEBELGRA

1^{er} octobre 2014

Secteur : *FEBELGRA - FETRA*

Année : *2013*



1. Secteur

Fédérations signataire de l'accord :	<i>FEBELGRA Wallonie - FETRA</i>
Types de production :	<i>FEBELGRA: Magazines, catalogues, dépliants publicitaires, ...</i> <i>FETRA: emballages de carton ondulé, cartons pliants, sacs en papier, emballages souples, matériaux auto-adhésifs, produits en papier pour hôpitaux,...</i>
Evolution du chiffre d'affaires :	<i>FEBELGRA : - 1,31% % par rapport à l'année 2012</i> <i>FETRA : + 1,15 % par rapport à l'année 2012</i>
Nombre d'emplois en Wallonie :	<i>FEBELGRA : 2.141</i> <i>FETRA : 1.491</i>
DONNEES DE L'ACCORD DE BRANCHE	
Consommation réelle totale d'énergie :	<i>849.783 GJp = 236.050 MWhp</i>
Objectif énergie :	<i>19,86 % en 2020</i>
Objectif CO ₂ :	<i>20,39 % en 2020</i>
Objectif intermédiaire énergie :	<i>/</i>
Objectif intermédiaire CO ₂ :	<i>/</i>
Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique :	<i>21,47 %</i>
Amélioration actuelle des émissions de CO ₂ :	<i>21,92 %</i>
Date de signature de l'accord :	<i>12-12-2013</i>
Objectif défini à l'horizon :	<i>2020</i>
Date de fin d'accord :	<i>2020</i>

2. Performances économiques du secteur et événements

2.1. Performances économiques de FEBELGRA

Le chiffre d'affaires a atteint 2.646 milliards d'€ en 2013 (2.795 milliards journaux compris).

42% de ce chiffre d'affaires sont imputables aux exportations.

Le secteur graphique a exporté 10,31 % de moins, en millions d'euros, qu'en 2012.

Les investissements annuels ont baissé à 128 millions d'euros (-12 millions d'euros).

2.2. Performances économiques de FETRA

Le chiffre d'affaires réalisé en 2013 s'est sensiblement accru de 1,15 % par rapport à l'an dernier, soit 3,604 milliards d'euros en 2013 contre 3,563 milliards d'euros en 2012.

Les exportations n'ont quant à elles augmenté que de 6,65 % par rapport à 2012: 2,251 milliards d'euros en 2013 contre 2,111 milliard d'euros en 2012.

La part totale consacrée aux investissements a, par rapport à l'année précédente, connu une correction à la baisse de -34,02 % (73,65 millions d'euros en 2013 contre 112 millions d'euros en 2012). Avec 73,65 millions d'euros, le secteur atteint à nouveau un niveau normal, comparable aux années 2011, 2010 et précédentes.

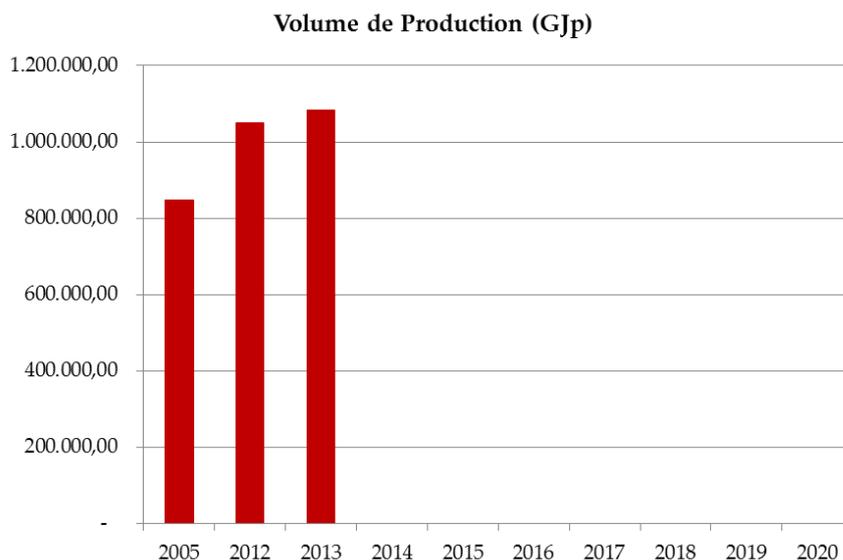
2.3. Événements

L'Accord de branche entre les fédérations FEBELGRA Wallonie et FETRA, et le Gouvernement Wallon, signé le 12 décembre 2013, couvrait à l'origine 4 entreprises.

3. Volumes de production

Dans les secteurs de FETRA et FEBELGRA, les données sont trop hétérogènes pour pouvoir être additionnées. Pour remédier à ce problème, un indice de production a été utilisé en pondérant les volumes de production des différents sites par les consommations en énergie primaire requises pour leur production.

Comme illustré au graphique 1 ci-après, entre 2005 et 2013, la production a augmenté en région wallonne de plus de 25 %, passant de 848.431 GJp à 1.082.160 GJp.

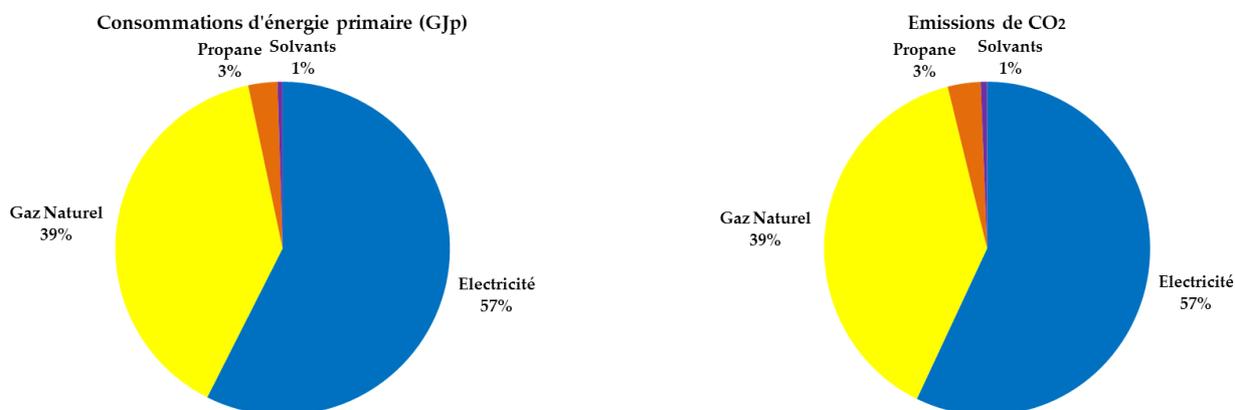


Graphique 1: Volume de Production (GJp)

4. Performances en matière de consommations d'énergie et d'émissions de CO₂

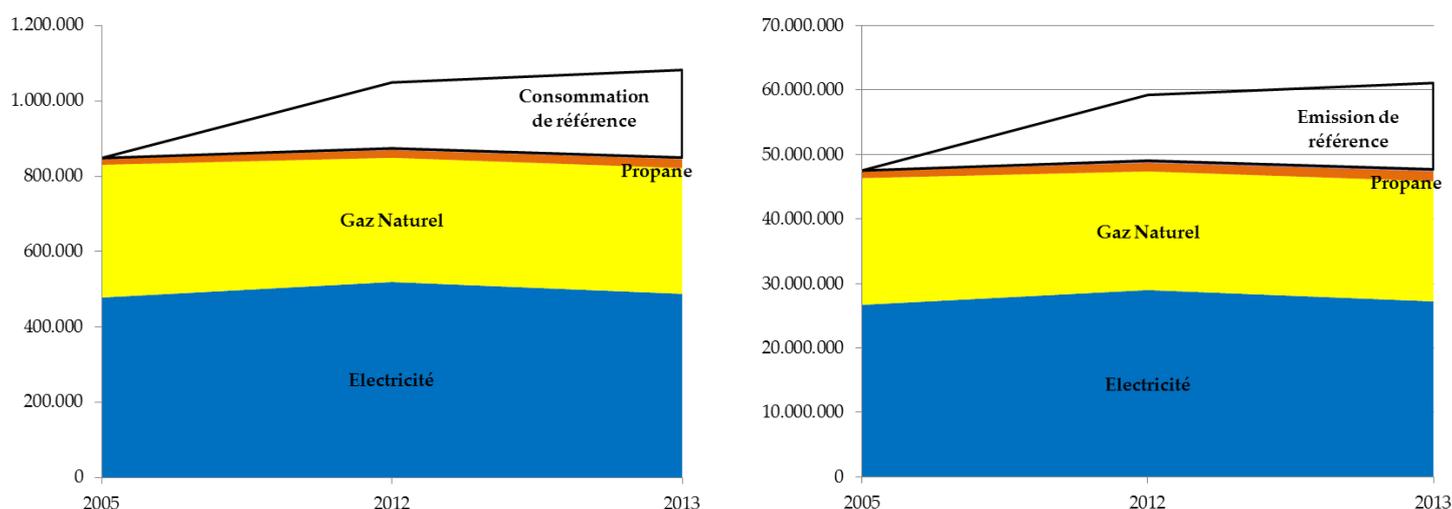
En 2013, la consommation d'énergie primaire du secteur s'élève à 849.783 GJp, soit 0,16% de plus qu'en 2005, et ce malgré l'augmentation de plus de 25% des productions mentionnées ci-dessus.

Cette énergie primaire est essentiellement consommée pour plus de la moitié, sous forme d'électricité et pour 39 % sous forme de gaz naturel. Cette répartition est représentée sur le graphique ci-dessous. La répartition des émissions de CO₂ par vecteur énergétique présente un aspect similaire.



Graphique 2: Consommations d'énergie primaire et émissions de CO₂

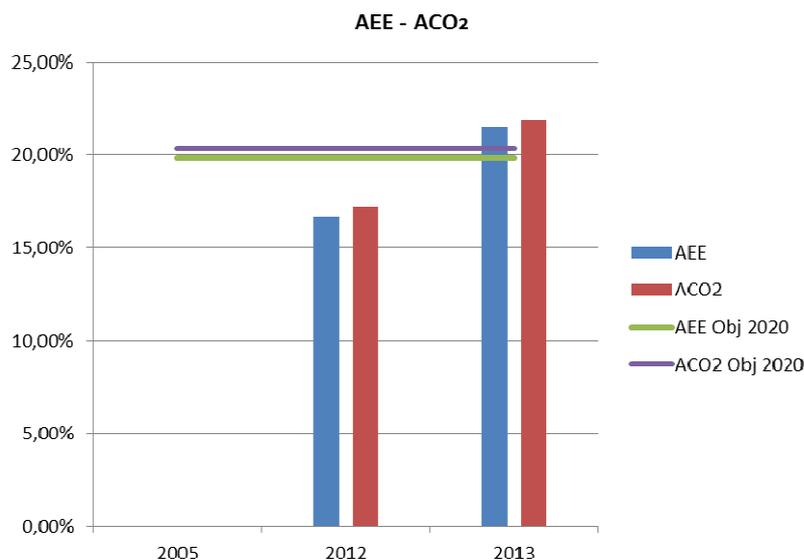
La figure ci-dessous indique l'évolution du numérateur et du dénominateur de l'indice d'efficacité AEE. L'évolution des courbes respectives de consommation totale pour le secteur et de consommation de référence (à consommation spécifique constante 2005) indique par ailleurs qu'en 2013, le secteur a consommé 21,47% d'énergie en moins que ce qu'il aurait consommé si ces consommations spécifiques étaient restées les mêmes depuis 2005.



La figure suivante indique l'évolution du numérateur et du dénominateur de l'indice d'efficacité ACO₂.

L'évolution des courbes respectives des émissions totales pour le secteur et des émissions de référence (à émission spécifique constante 2005) indique par ailleurs qu'en 2013, le secteur a rejeté 21,92% de CO₂ en moins que ce qu'il aurait rejeté si ces émissions spécifiques étaient restées les mêmes depuis 2005.

Le Graphique ci-après montre en résumé l'évolution des deux indices.



5. Améliorations réalisées

Au cours de l'année 2013, 14 mesures ont été réalisées par rapport à 2012, dont 6 sont de catégorie A1, 1 de catégorie A2, 2 de catégorie A3 et 1 de catégorie B1. Des mesures visant à optimiser la gestion des entreprises ont aussi été implémentées.

6. Facteurs explicatifs de l'évolution des indices de performance

Dans l'audit initial d'une entreprise, quelques erreurs sont apparues. La rectification de ces erreurs influencera les objectifs de cette entreprise et aura donc une répercussion sur l'objectif sectoriel.

- Consommation de froid

L'entreprise dispose de plusieurs chillers qui alimentent des réseaux d'eau glacée. Le froid est distribué entre les différentes lignes de production, où il est utilisé par le procédé de fabrication. De plus, une petite partie de cette puissance de refroidissement est utilisée pour climatiser des locaux administratifs.

Dans l'audit actuel, on a considéré que les bâtiments de production étaient climatisés, ce qui n'est pas le cas. La consommation imputable à la production d'eau glacée est attribuée exclusivement à un usage de type "bâtiment", alors que la consommation de froid est très majoritairement liée à la production.

- Epurateur thermique

La variable d'activité prise en considération pour l'épurateur thermique ne correspond pas tout-à-fait à une réalité physique. En effet, l'audit n'a pris en considération qu'une partie des lignes de production utilisant des solvants susceptibles d'être envoyés vers l'épurateur.

Les raisons reprises ci-dessus sont suffisamment importantes que pour donner lieu à des adaptations de l'audit. Ces adaptations couplées à la révision des objectifs suite à l'adhésion de trois nouvelles entreprises, seront prises en compte dans le prochain rapport sectoriel d'avancement.



7. Conclusions

L'accord de branche entre les fédérations FEBELGRA et FETRA, et le Gouvernement Wallon a été signé le 28 janvier de 2008.

La consommation d'énergie primaire des 4 entreprises participantes a augmenté de 0,16% en 2013 par rapport à 2005. En revanche, leur production a augmenté de plus de 25%.

Ces 4 entreprises ont consommé 21,47% d'énergie en moins de ce qu'elles auraient normalement dû utiliser si ces consommations spécifiques étaient restées inchangées depuis 2005. Les entreprises ont rejeté 21,92% de CO₂ en moins.

ANNEXE

RAPPORT PUBLIC SECTORIEL DES ENTREPRISES ACCORDS DE
BRANCHE REPRESENTÉES PAR

FEVIA – Alimentaire

RESUME DU
RAPPORT SECTORIEL 2013
relatif à l'état d'avancement de l'accord de branche "Energie/CO₂"
pour l'industrie alimentaire wallonne

FEVIA Wallonie, Juin 2014

Secteur : *Industrie alimentaire*

Année : *2014*

SECTEUR :

Fédération signataire de l'accord :	<i>FEVIA Wallonie</i>
Types de production :	<i>Abattoirs, margarine, confiserie, chocolat, bière, boissons rafraîchissantes, viande, biscuits, café, légumes, alimentation animale, sucre, produits laitiers, pommes de terre, fruits, céréales, pâtes, chicorée, inuline/fructose, vinaigrerie/moutarde/condiments, levure,...</i>
Chiffre d'affaires du secteur:	<i>7,4 mia €</i>
Nombre d'emplois en Wallonie :	<i>21.232</i>

DONNEES D'ACCORD DE BRANCHE

Nombre d'entreprises participantes	<i>51 entreprises</i>
Consommation totale d'énergie :	<i>17.397.200 GJp</i>
Fraction de la consommation totale du secteur :	<i>± 90 %</i>
Objectif efficacité énergétique :	<i>18 %</i>
Objectif CO ₂ :	<i>22,8%</i>
Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique :	<i>16,53%</i>
Amélioration actuelle des émissions de CO ₂ :	<i>19,49%</i>
Date de signature de l'accord :	<i>11 décembre 2013</i>
Objectif défini à l'horizon :	<i>2013</i>
Date de fin d'accord :	<i>2020</i>

Remarque préalable :

A. Sortants et nouveaux entrants

Le 11 décembre 2013, FEVIA Wallonie et le Gouvernement wallon ont signé un Accord de branche de deuxième génération 2012-2020 relatif à la réduction des émissions de CO₂ et à l'amélioration de l'efficacité énergétique. 51 entreprises alimentaires participent à l'Accord de branche, et se sont engagées à contribuer à l'objectif sectoriel d'amélioration des indices d'amélioration de l'efficacité énergétique (A_{EE}) et des émissions spécifiques de CO₂ (A_{CO2}).

Le nombre total des sites couverts par ce rapport sectoriel est de 51 :

- 50 au départ
- + 1 nouvel entrant au 1 février 2014

1. Performances économiques du secteur : l'évolution de l'industrie alimentaire wallonne en 2012

Chiffre de production

Pour l'industrie alimentaire belge, 2013 a été une année de croissance plutôt timide, avec une croissance légèrement inférieure à celle enregistrée en 2012. Malgré cette frilosité, ce secteur est néanmoins sans conteste resté un des secteurs clés du tissu industriel belge. Et, tout naturellement, cette situation a aussi valu au secteur alimentaire d'augmenter sa part dans le chiffre d'affaires, les exportations et l'emploi du tissu industriel

Le chiffre d'affaires du secteur a enregistré une faible croissance de 1,5% en 2013 et a ainsi atteint 7,4 milliards d'euros. La croissance la plus forte a été celle du sous-secteur des boissons (+3,8 % par rapport à +1,2% pour l'alimentation). Parmi les sous-secteurs, la plus forte augmentation du chiffre d'affaires a été celle observée dans l'industrie laitière, un secteur dont l'importance n'a cessé de croître ces dernières années.

Exportations

Les exportations de produits alimentaires et de boissons contribuent largement et positivement à la balance commerciale de notre pays. En 2013, les exportations de produits alimentaires et de boissons ont progressé d'un bon 2%.

Les exportations de l'industrie alimentaire wallonne comportent certains risques : 27% des exportations Wallonnes se focalisent en effet sur la France (figure 5). La France est un marché en crise avec un potentiel limité en terme de croissance. Du côté de l'industrie alimentaire flamande, seulement 21% des exportations se focalisent vers la France.

A long terme les exportations de l'industrie alimentaire se sont clairement diversifiées. En 2003, 76,6% des exportations étaient orientées vers cinq pays (La France, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni). En 2013 cette part est passée à 73%. Pour l'industrie alimentaire wallonne, cette diversification des exportations en dehors de ses principaux partenaires commerciaux est cruciale.

elle est restée positive et s'est soldée en 2013 par un excédent de 0,7 milliards d'euros.

2. Performances en matière de consommations d'énergie et d'émissions de CO₂

La consommation d'énergie primaire en 2013 des entreprises participantes (17.397.200 GJp) a diminué de 2,65 % par rapport à la consommation de l'année intermédiaire (2012). Les émissions de CO₂ liées à la consommation d'énergie ont diminué de 3,5 % par rapport à 2012.

L'énergie primaire consommée est essentiellement utilisée sous forme de gaz naturel (53,7 %) et d'électricité (28,3 %). La répartition des émissions de CO₂ présente une répartition similaire, avec un pourcentage de 61,4 % pour le gaz naturel et 33,1% pour l'électricité. (Figure 1)

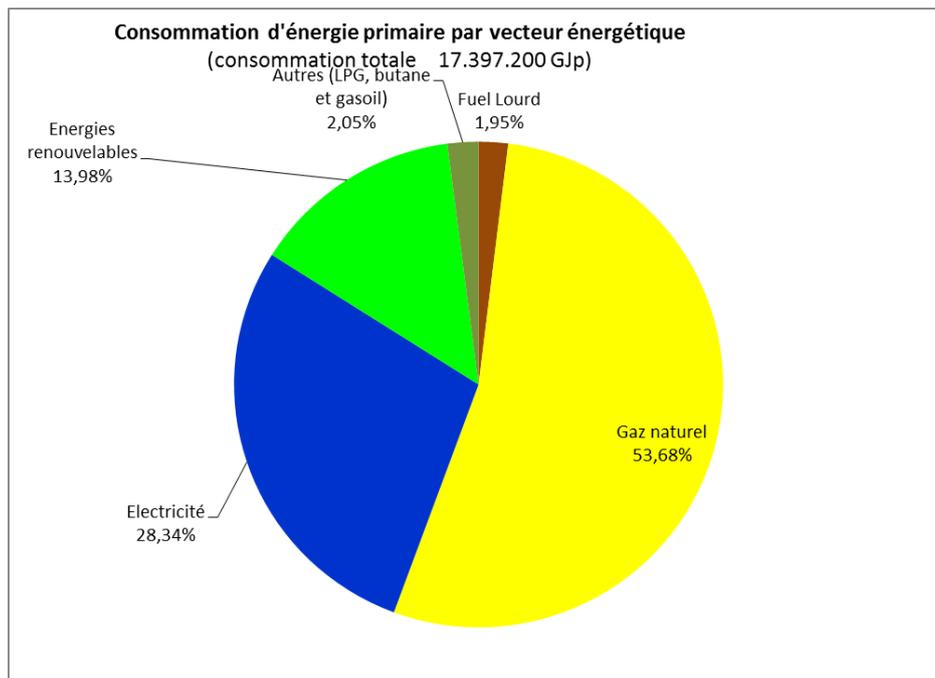


Figure 1 Consommation d'énergie primaire par vecteur énergétique 2013

Figure 2 reprend le diagramme d'évolution des consommations d'énergie et des consommations de référence.

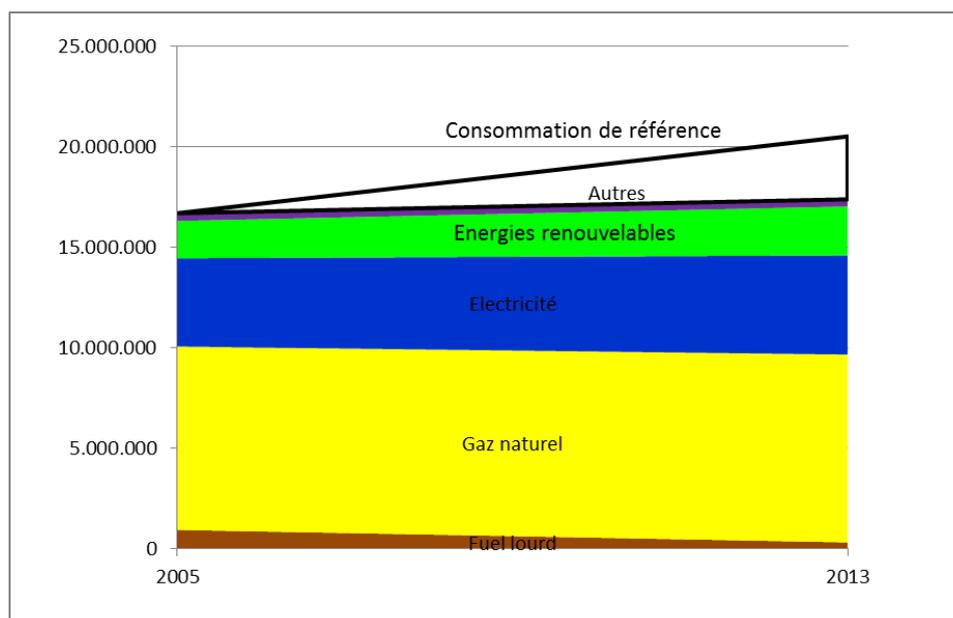


Figure 2 Evolution des consommations sectorielles (GJp)

Par rapport à l'année de référence dans laquelle les indices prennent la valeur 0, **l'AEE sectoriel et l'ACO2 sectoriel pour l'année 2013 s'élèvent à 15 % et 18,53 %** respectivement, représentant donc une amélioration de l'efficacité énergétique de 15 % et une réduction des émissions de CO₂ de 18,53% par rapport à 2005.

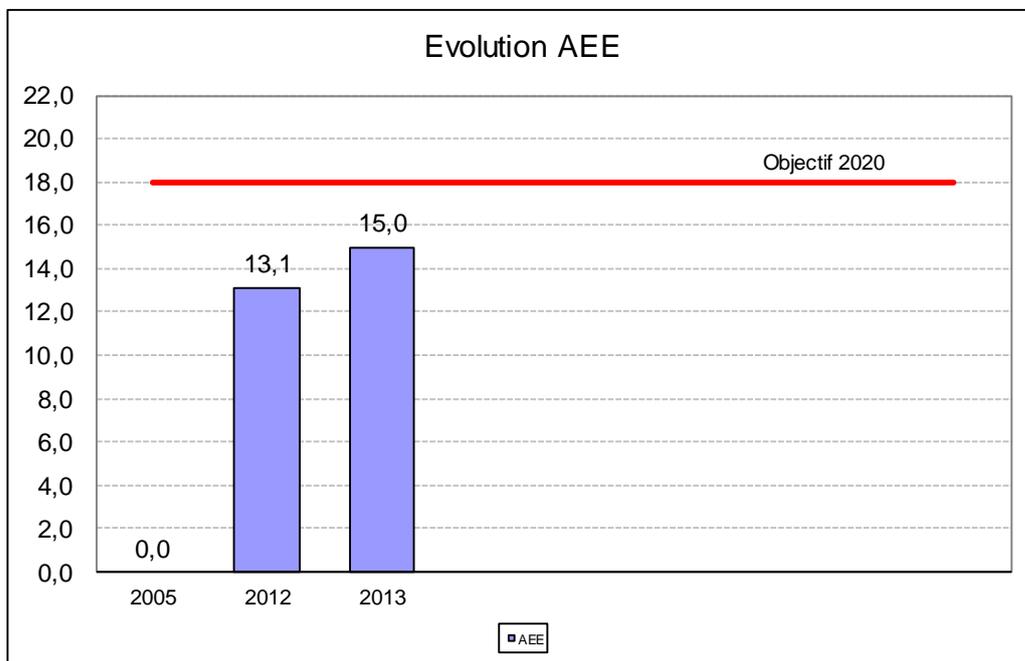


Figure 3 Evolution de l'indice d'efficacité énergétique (AEE) sectoriel

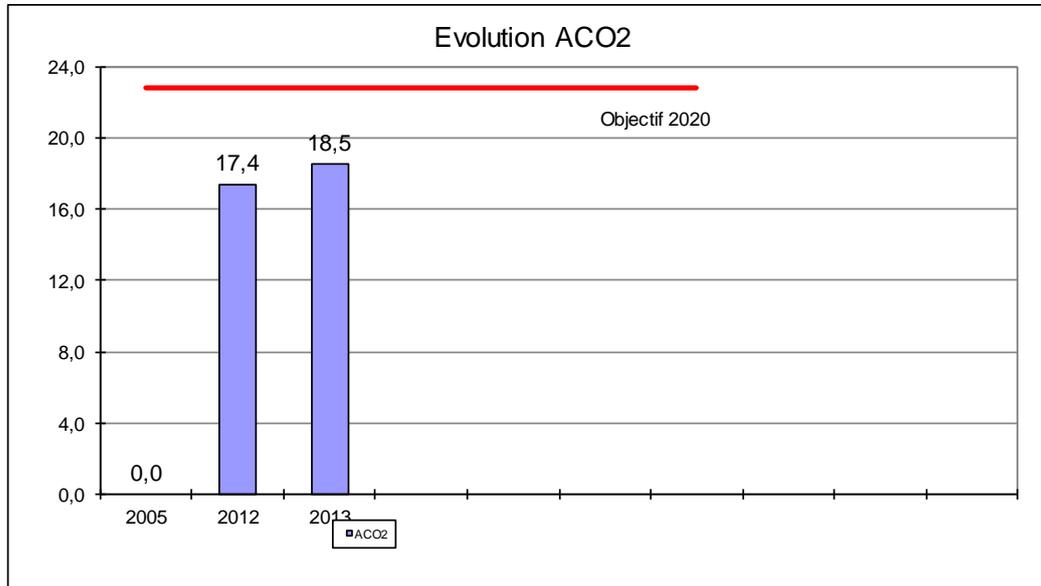


Figure 4 Evolution de l'Indice de réduction de CO₂ (IGES) sectoriel

Les indices Fser et Fdser

Les nouveaux Accords de branche ont introduit deux nouveaux indices. Ces indices ont pour objectif d'inciter les entreprises à investir dans le domaine des énergies renouvelables et de quantifier ce recours aux énergies renouvelables via un indice FSER ainsi qu'un indice complémentaire FdSER. Ces nouveaux indices sont indispensables à la Wallonie pour s'inscrire dans les engagements européens correspondants.

L'industrie alimentaire a déjà bien investi dans l'énergie renouvelable. Vous trouverez les indices dans le tableau ci-dessous.

	2005		2012	2013
F_{SER}	10 %		11 %	16,7 %
F_{DSE}R	12 %		14,3 %	22,64 %

3. Investissements

En 2013, les entreprises participantes ont réalisé 38 projets qu'elles avaient l'intention d'accomplir (projet IN). Ceux-ci leur ont coûté au total environ 16,6 millions d'euros.

Outre ces mesures, les entreprises ont également réalisé 2 projets qu'elles n'avaient pas l'intention de prendre (projet NEW):

- Mesures qui étaient détectées, certes, par l'audit énergétique, mais qui n'ont pas été retenues à cause de leur non-rentabilité
- Mesures supplémentaires qui n'étaient pas détectées par l'audit énergétique

Ceux-ci leur ont coûté au total environ 2 millions d'euros.

Il s'agit toutefois d'une sous-évaluation puisque pour 10 % des investissements, l'estimation des coûts n'a pas été mentionnée.

La plupart des mesures sont effectuées au niveau de la production (15%) suivi par des mesures au niveau des utilités (15%).

4. Conclusions

L'efficacité énergétique et les émissions spécifiques de CO₂ du secteur alimentaire wallon se sont améliorées de 15 % et de 18,53 % respectivement entre 2005 et 2013.

L'industrie alimentaire a déjà bien investi dans l'énergie renouvelable. Vous trouverez les indices dans le tableau ci-dessous.

	2005		2012	2013
F_{SER}	10 %		11 %	16,7 %
F_{DSE}R	12 %		14,3 %	22,64 %

En 2013, 40 projets ont été mis en œuvre pour un montant d'investissement de 18,6 millions d'euros (ce chiffre est sous-estimé vu les informations incomplètes).

L'industrie alimentaire belge est donc sur la bonne route pour atteindre ses objectifs en 2020.

ANNEXE

RAPPORT PUBLIC SECTORIEL DES ENTREPRISES ACCORDS DE
BRANCHE REPRESENTÉES PAR

FIV – Verre



Fédération de l'Industrie du Verre
Boulevard de la Plaine 5
1050 Bruxelles

Accord de branche FIV de 2ème génération

Résumé du rapport sectoriel annuel portant sur l'année 2012

Secteur : Fédération de l'industrie du Verre (FIV)

Année : 2013

SECTEUR :

Fédération signataire de l'accord : *Fédération de l'Industrie du Verre*
Types de production : *Produits verriers (verre plat, verre creux, fibres de verre et laine de verre)*

DONNÉES D'ACCORD DE BRANCHE

Nombre d'entreprises participantes *9 entités techniques*
Consommation totale d'énergie : *11.886.768 GJp*
Fraction de la consommation totale du secteur : *+ de 95%*
Objectif énergie : *13,1% en 2020*
Objectif CO₂ : *23,3 % en 2020*

Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique : *11,5 %*
Amélioration actuelle des émissions de CO₂ : *18,9 %*

Date de signature de l'accord : *2013*
Objectif défini à l'horizon : *2020*
Date de fin d'accord : *2020*



1 Performances économiques du secteur et événements

En 2013, la crise économique a totalement modifié la répartition du volume produit par secteurs avec une diminution drastique de la quote-part du verre plat dont le pourcentage passe de 62 à 37,8 % entre 2012 et 2013. Si l'on ne peut que se réjouir de la meilleure performance des deux autres secteurs, on reste bien en deçà là aussi des meilleures années passées.

Répartition du volume produit par secteur



Le secteur verrier connaît depuis 2011 une des plus graves crises de son existence. Les principaux clients du secteur que sont la construction et l'automobile ont particulièrement souffert ces dernières années. Le secteur des panneaux photovoltaïques s'est quant à lui complètement effondré. Si les secteurs du verre creux et celui des applications industrielles se portent un peu mieux, on reste néanmoins loin des sommets antérieurs.

Les problèmes auxquels le secteur se trouve confronté sont énormes :

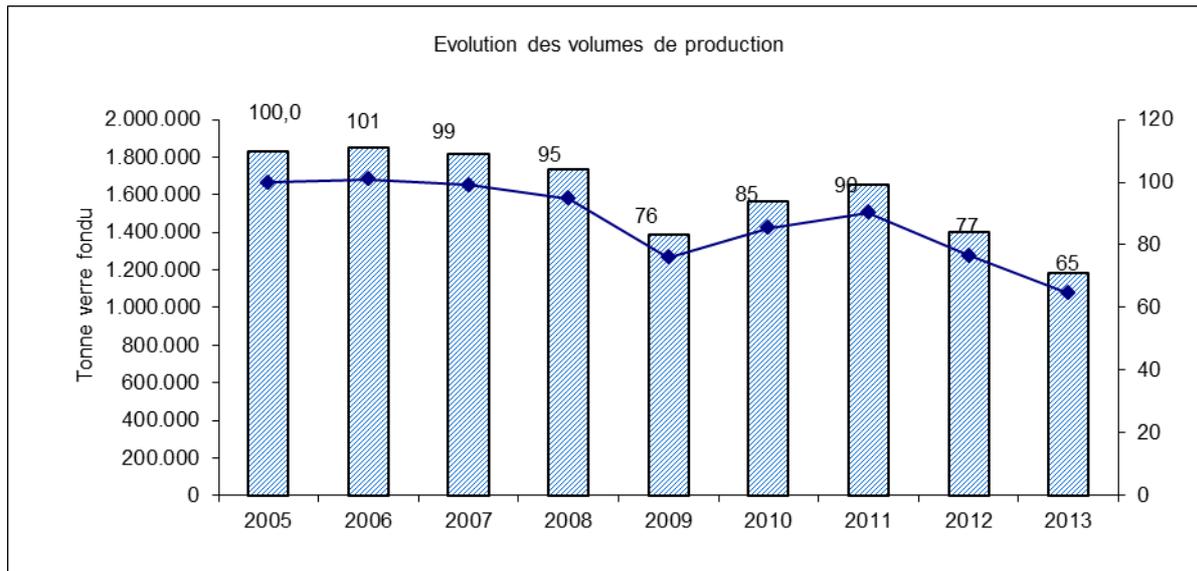
- surcapacité en Europe (une quinzaine de lignes de production de verre plat ont été mises à l'arrêt),
- salaires, coûts et surtaxes de l'énergie supérieurs en Europe ;
- insuffisance du soutien à l'isolation et à la rénovation des bâtiments (= lutte insuffisante contre le réchauffement climatique),
- défense insuffisante de l'Europe face à la concurrence internationale (réaction tardive face au dumping chinois pour le verre photovoltaïque),
- politique environnementale et climatique contraignante en Europe à l'inverse des pays hors Europe ...

Le secteur reste néanmoins un acteur industriel innovateur et tourné vers l'avenir, tant pour les secteurs du bâtiment, de l'automobile, des boissons, de l'horeca et de l'embellissement de nos intérieurs, pour ne citer que les plus connus mais il faudra se battre sur tous les plans pour assurer son maintien dans notre pays.



2 Volumes de production

La production du secteur verrier en Wallonie s'exprime en tonne de verre fondu vu la multitude des produits proposés. L'évolution est donnée depuis l'année 2005, année de référence pour les sites de production de verre qui ont souscrit à l'accord de branche.

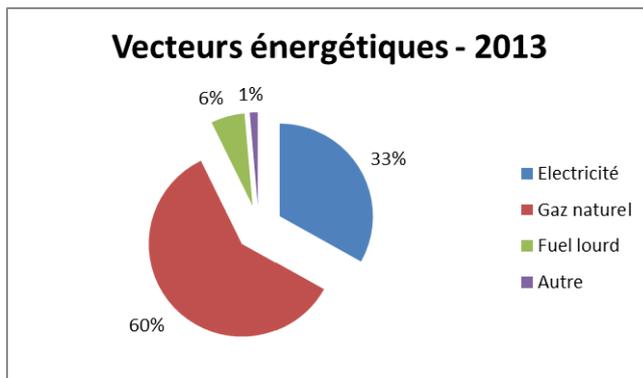


Le volume de production réalisé en 2013 est le plus faible volume observé depuis 2005. Cette faible production est directement liée à la situation dans laquelle se trouvent 2 sites de production (procédure Renault en cours). De plus, la crise économique et la surcapacité du marché européen ne contribuent pas à la relance de la production de verre en Wallonie.



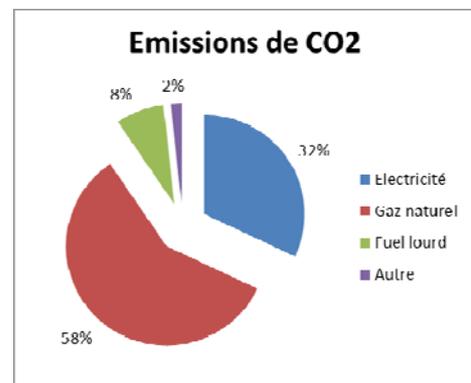
3 Performances en matière de consommation d'énergie, et d'émissions de CO₂

Les diagrammes suivant montrent la répartition des vecteurs énergétiques et des émissions de CO₂ dans le total :



La part de gaz naturel en tant que vecteur d'énergie primaire n'a cessé d'augmenter ces dernières années suite à la conversion des fours au fuel vers le gaz naturel. En 2013, le gaz naturel représente 60% des apports énergétiques, alors qu'en 2005 il ne représentait que 37%.

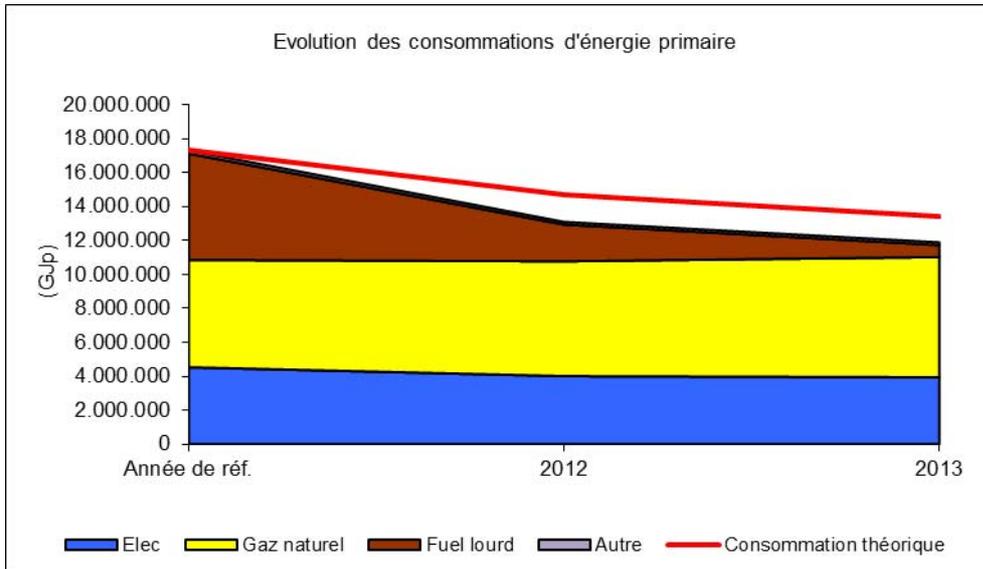
Vu la hausse de la consommation de gaz naturel du secteur, il va de soi que le part de CO₂ issu de ce combustible ne cesse de croître. En 2013, 58% du CO₂ émis provient du gaz naturel alors qu'en 2005 il ne représentait que 33%.



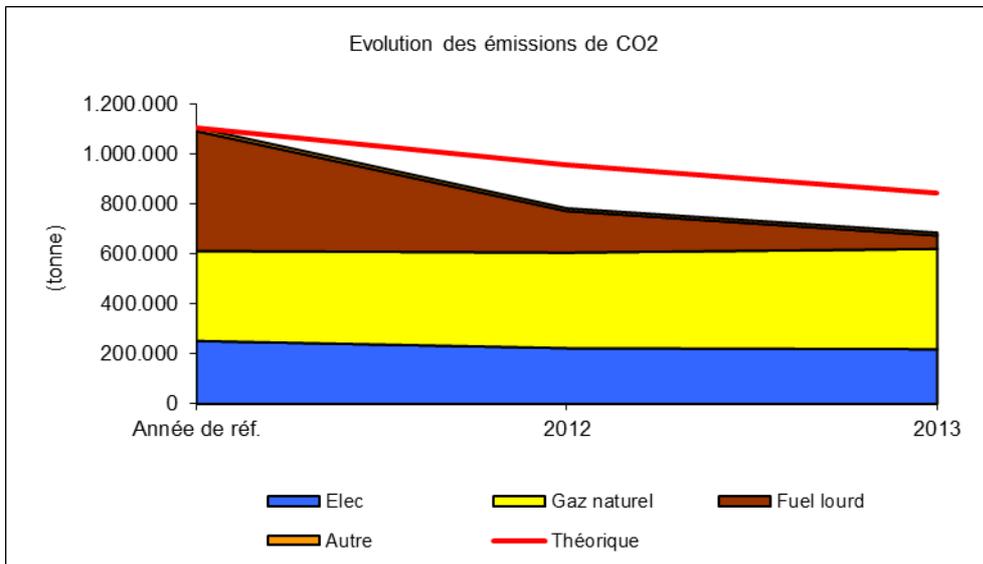
Les schémas suivants montrent l'évolution globale

- de l'énergie primaire réellement consommée par rapport à une courbe théorique calculée sur base des consommations spécifiques de l'année de référence.
- des émissions de CO₂ par rapport à une courbe théorique calculée sur base des émissions spécifiques de l'année de référence

En 2013, la consommation d'énergie primaire réelle est inférieure à celle considérée comme théorique, à hauteur de 12 % de la consommation d'énergie primaire annuelle réelle du secteur.



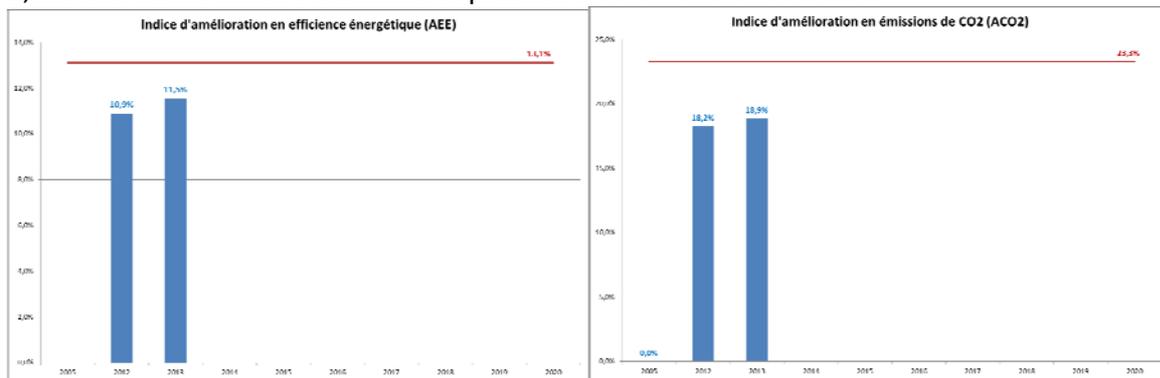
En 2013, les émissions réelles sont plus faibles que les émissions théoriques à hauteur de 19%.





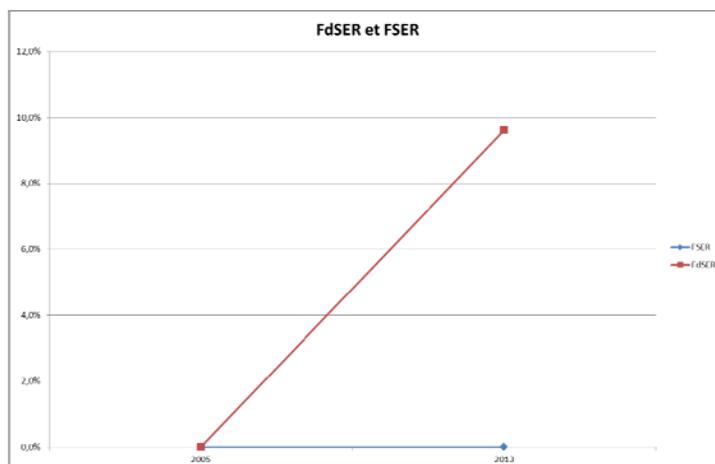
4 Evolution des indices d'amélioration en efficacité énergétique (AEE) et en émission de CO2 (ACO2)

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de l'indice d'amélioration en efficacité énergétique à partir de l'année de référence et pour les années 2012 et 2013. En 2013, l'AEE est équivalent à 11,5%. Pour atteindre son objectif horizon 2020, un effort d'amélioration de 1,6% doit encore être réalisé sur la période de l'accord de branche.



Le graphique ci-dessus montre l'évolution de l'indice d'amélioration en émissions de CO₂ à partir de l'année de référence et pour les années 2012 et 2013. En 2013, l'ACO2 est équivalent à 18,9%. Pour atteindre son objectif horizon 2020, un effort d'amélioration de 4,4 % doit encore être réalisé sur la période de l'accord de branche.

5 Suivi de la fraction renouvelable



En 2013, le FSER est de 0,0004% et le FdSER de 9,6%.

La valeur du FSER, quoique faible, correspond à l'implantation de panneaux photovoltaïques sur le toit d'un site de production de verre.

La valeur du FdSER illustre également la consommation d'électricité produite à partir de

source d'énergie renouvelable qui est consommée à hauteur de 55% par le secteur.



6 Projets réalisés

Le tableau ci-dessous chiffre les projets réalisés depuis le début de l'accord de branche de 2^{ème} génération sur base des données reprises dans le plan sectoriel.

Type	Nombre	Investissement	Total GJp	Total CO2 (T)
Pistes R (2005 - 2012)	56	-	1.117.686	136.760
Pistes A1	9	8.587.000 €	55.583	36.410
Pistes A2	3	569.000 €	13.450	711
Pistes A3	5	10.540.000 €	24.347	1.359
Piste B1	1	30.000 €	3.169	177
Pistes 2013	18	19.726.000 €	96.548	38.656
Pistes 2005 - 2013	74	19.726.000	1.214.234	175.416

En 2013, 18 projets ont été mis en œuvre totalement ou partiellement dont 3 qui n'avaient pas été retenus comme pertinents lors de l'élaboration du plan sectoriel. Ces actions représentent un montant d'investissement de l'ordre de 20 millions d'euro pour un gain énergétique de 100.000 GJp et une économie de 39.000 tonnes de CO₂.

Les sites mentionnent également qu'une série de mesures qui ne faisaient pas partie des actions constitutives de leur plan d'action ont été mise en œuvre dans le courant de l'année.

7 CONCLUSIONS

Ce rapport présente une première évaluation du suivi de l'accord de branche de 2^{ème} génération qui a débuté en janvier 2014.

Malgré un contexte économique défavorable qui perdure pour le secteur verrier depuis la crise de 2009, on observe dans ce premier reporting une amélioration de l'efficacité énergétique et de la réduction des émissions de CO₂ par rapport à l'année 2005.

Le secteur a, en 2013, amélioré son efficacité énergétique de 11,7% et réduit ses émissions de 19%. Les objectifs sectoriels fixés à l'horizon 2020 requièrent encore une amélioration de l'efficacité énergétique de 1,4% et de 4,1% en réduction des émissions de CO₂. Le secteur verrier est en bonne voie pour atteindre ses objectifs sectoriels à l'horizon 2020 grâce aux mesures prévues et aux actions quotidiennes en termes de réduction de consommation énergétique.

ANNEXE

RAPPORT PUBLIC SECTORIEL DES ENTREPRISES ACCORDS DE
BRANCHE REPRESENTÉES PAR

GSV – Sidérurgie



GROUPEMENT DE LA SIDÉRURGIE

RAPPORT D'INFORMATION SECTORIEL

ANNÉE 2013

DESTINÉ À PUBLICATION

RELATIF À L'ACCORD DE BRANCHE DE DEUXIÈME GÉNÉRATION 2012-2020

**ENTRE LE GROUPEMENT DE LA SIDÉRURGIE REPRÉSENTANT L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE
WALLONNE ET LA WALLONIE REPRÉSENTÉE PAR SON GOUVERNEMENT**

**RELATIF À LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO₂ ET À L'AMÉLIORATION DE L'EFFICIENCE
ÉNERGÉTIQUE**

1. Introduction

L'Accord de Branche de deuxième génération 2012-2020 entre le Groupement de la Sidérurgie représentant l'industrie sidérurgique wallonne et la Wallonie représentée par son Gouvernement relatif à la réduction des émissions de CO₂ et à l'amélioration de l'efficacité énergétique a été signé le 19 décembre 2013. Les objectifs du secteur de la sidérurgie à l'horizon 2020 sont confirmés dans l'avenant n° 1 d'avril 2014.

RAPPEL

ENGAGEMENT DE LA SIDÉRURGIE WALLONNE À L'HORIZON 2020

Sur base des données chiffrées, validées par la Région wallonne, les objectifs de la sidérurgie wallonne entre 2005 et 2020 ont les deux composantes suivantes :

- Déjà réalisé depuis 2005 :
 - AEE acquis 8,1%
 - ACO₂ acquis 10,1%
- Engagement sur amélioration complémentaire à 2020 :
 - AEE à réaliser 5,4%
 - ACO₂ à réaliser 5,7%
- Engagement total à 2020 :
 - AEE 13,5%
 - ACO₂ 15,8%

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE INDICATIF FIN 2016

- Déjà réalisé depuis 2005 :
 - AEE acquis 8,1%
 - ACO₂ acquis 10,1%
- Amélioration complémentaire :
 - AEE à réaliser 2,7%
 - ACO₂ à réaliser 2,8%
- Total à 2016 :
 - AEE 10,8%
 - ACO₂ 12,9%

2. Liste des entreprises/sites

ARCELORMITTAL BELGIUM S.A.

Site ArcelorMittal Liège S.A. – Rue de la Digue 22 à 4400 Flémalle

Date d'entrée : 01.01.2014

INDUSTEEL BELGIUM S.A.

Site Industeel Belgium S.A. – Rue de Châtelet 266 à 6030 Marchienne-au-Pont

Date d'entrée : 01.01.2014

APERAM STAINLESS BELGIUM S.A.

Site Aperam Châtelet – Rue des Ateliers 14 à 6200 Châtelet

Date d'entrée : 01.01.2014

NLMK LA LOUVIÈRE S.A.

Site NLMK La Louvière S.A. – Rue des Rivaux 2 à 7100 La Louvière

Date d'entrée : 01.01.2014

NLMK CLABECQ S.A.

Site NLMK Clabecq S.A. – Rue de Clabecq 101 à 1460 Ittre

Date d'entrée : 01.01.2014

SEGAL S.A.

Site Segal S.A. – Chaussée de Ramioul 50 à 4400 Ivoz-Ramet

Date d'entrée : 01.01.2014

THY-MARCINELLE S.A.

Site Thy-Marcinelle S.A. – Rue de l'acier 1 BP 1002 à 6000 Charleroi

Date d'entrée : 01.01.2014

ESB sprl (Engineering Steel Belgium)

Site ESB sprl (Engineering Steel Belgium) – Rue de l'Environnement 8 à 4100 Seraing

Date d'entrée : 01.03.2014

3. Evolutions récentes en sidérurgie

3.1. Monde / UE

Une tonne sur deux produite en Chine, une sur dix en UE

Après le relatif ralentissement de 2012, la production mondiale d'acier brut a, à nouveau, fortement progressé en 2013 en augmentant de plus de 3% à 1.607 millions de tonnes. De celles-ci, une sur deux a été produite en Chine et une sur dix en UE27; dix ans plus tôt, la part produite en UE atteignait encore 20%.

Tirée par des besoins considérables, la production a été particulièrement dynamique en Asie, Corée du Sud exceptée, au Moyen-Orient et en Afrique. La Chine, avec 779 millions de tonnes, a augmenté sa production de plus de 48 millions de tonnes.

Toutes les autres régions sont en retrait. C'est le cas notamment de l'UE et de l'Amérique du Nord, toujours confrontées aux séquelles de la crise économique et financière qui les a touchées, mais également, par ricochet, de certains pays émergents tels la Russie, le Brésil ou la Turquie qui ont souffert du ralentissement de la demande internationale.

La Belgique n'a pas échappé à ce contexte ambiant. En 2013, la production d'acier brut a baissé d'environ 3% à 7,1 millions de tonnes, dont un tiers produit via la filière électrique.

Evolution de la production

	Mt	2013 / 2004	2013 / 2012	Monde =100
Chine	779	186%	7%	49%
UE27	166	-18%	-2%	10%
Japon	111	-2%	3%	7%
USA	87	-13%	-2%	5%
Inde	81	149%	5%	5%
Russie	69	6%	-1%	4%
Corée du Sud	66	39%	-4%	4%
MONDE	1607	51%	3%	100%

Nouveau recul de la consommation d'acier en 2013 en UE et perte de parts de marché

Trop timides et trop tardives, les améliorations de l'activité de certains secteurs utilisateurs d'acier, notamment de l'automobile et des fabrications métalliques, au second semestre n'ont pu empêcher la sidérurgie européenne d'enregistrer un nouveau recul, à 141 millions de tonnes, de la consommation apparente d'acier en 2013. Il faudra attendre confirmation en 2014 et 2015 des anticipations positives de l'évolution des secteurs de la construction et de la construction mécanique

pour voir la consommation en UE se redresser vers les 150 millions de tonnes, fort éloigné du sommet de 202 millions atteint en 2007.

En 2013, l'UE est restée exportatrice nette d'acier avec des exportations de près de 31 millions de tonnes et des importations de 24 millions de tonnes. Elle a néanmoins enregistré une perte de parts de marché en UE avec une baisse de ses livraisons internes alors même que les importations augmentaient, après deux années de recul, d'environ 10%.

EU Steel Action Plan

Confrontée à ces bouleversements de tendances ainsi que face à l'augmentation substantielle des capacités dans le monde, estimées à 2.150 millions de tonnes à fin 2013, la sidérurgie européenne continue à préparer son avenir et à moduler son positionnement. Elle a ainsi participé aux travaux de la Commission Européenne en vue de l'adoption du Plan d'Action pour une industrie sidérurgique compétitive et durable en Europe. Ce Plan, adopté le 11 juin 2013, prévoit la mise en place de 40 actions parmi lesquelles 20 concernent uniquement la sidérurgie. Par ce Plan, la Commission souligne clairement la contribution du secteur sidérurgique au développement économique et social de la région.

Il aborde des chapitres aussi variés que :

- Renforcer la demande d'acier auprès des principaux secteurs utilisateurs
- Améliorer l'accès aux marchés étrangers et garantir des conditions de concurrence équitables au niveau international
- Renforcer la compétitivité au moyen de politiques appropriées en matière d'énergie, de climat, de ressources et d'efficacité énergétique
- Stimuler l'innovation
- Faciliter les restructurations et répondre aux besoins de compétences appropriées

Un « High-Level Group » est également mis en place en vue d'assurer une consultation directe entre les plus importants acteurs sidérurgiques et la Commission. En juin 2014, il est prévu de faire le point en vue d'apprécier la concrétisation et les avancées du Plan d'Action.

3.2. Belgique

Evolution de la production

En 1.000 t

	2011	2012	2013	2013/12
Acier brut (tous aciers)	8.026	7.301	7.127	-2%
<i>dt via convertisseur O2</i>	5.253	4.647	4.738	2%
<i>dt via four électrique</i>	2.773	2.654	2.389	-10%
dont acier inoxydable	1.241	1.241	1.332	7%
Bobines à chaud	8.465	7.476	6.988	-7%
Bobines à froid	4.703	4.406	4.524	3%
Tôles revêtues	3.485	3.642	3.674	1%
Tôles quarto	585	568	510	-10%
Fil machine	879	872	796	-9%

3.3. Wallonie

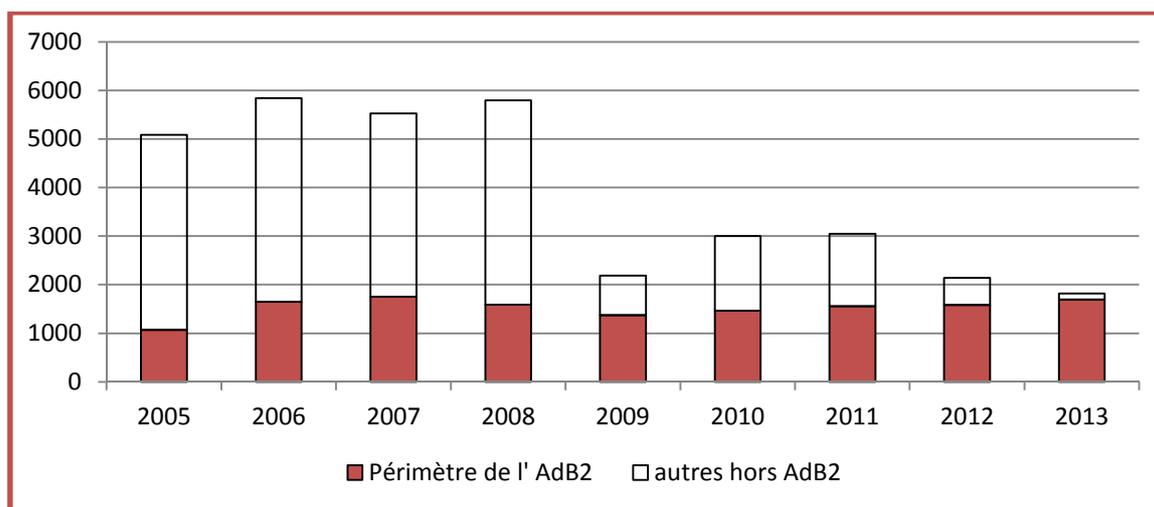
Nouveau recul de l'activité sidérurgique en Wallonie

Les signes de reprise économique qui se sont faiblement manifestés en fin d'année, n'ont pu empêcher un nouveau recul de l'activité. Le marché qui, faut-il le souligner, ne s'arrête pas aux frontières mais est européen, est resté marqué par la faiblesse de la demande de ses principaux secteurs utilisateurs que sont la construction résidentielle et non-résidentielle, la construction mécanique et le secteur de l'automobile.

La production d'acier brut, entièrement réalisée par la filière électrique, s'est élevée en 2013 à 1,9 millions de tonnes, en retrait de 13% par rapport à 2012. Parmi celle-ci, la production d'acier inoxydable a progressé de quelque 8% à près de 700.000 tonnes. En aval, les productions de tôles à froid, galvanisées ou étamées sont restées à des niveaux comparables à ceux réalisés un an plus tôt. Les baisses de la demande ont par contre pesé lourdement sur les productions de tôles quarto et organiques.

A fin 2013, l'emploi dans le secteur sidérurgique s'élevait à 5.773 personnes.

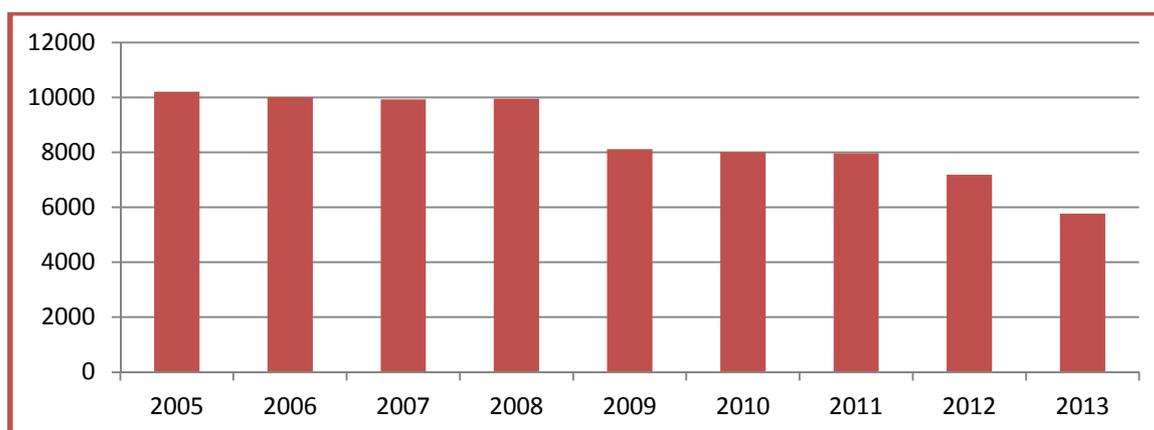
3.3.1. Evolution de la production d'acier brut



3.3.2. Production des principaux produits et leur destination

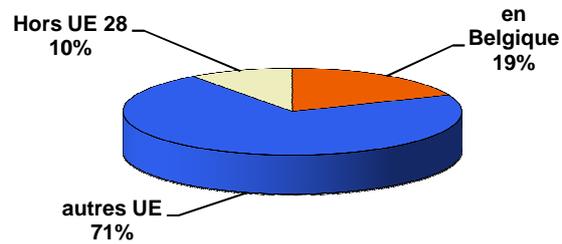
Produits finis	Production En 1.000 t			Utilisations principales
	2005	2012	2013	
Produits laminés à chaud	7.203	4.645	3.540	
dont				
Larges bandes	5.373	3.222	2.253	Construction métallique
Tôles quarto	799	551	492	Bâtiment, chaudronnerie
Fil machine	794	873	796	Tréfilerie
Tôles à froid	1.916	1.471	1.436	
Radiatoristes, fûtiers				
Tôles revêtues	2.368	1.983	1.914	
dont				
Fer blanc	189	154	156	Emballage
Tôles galvanisées	1.705	1.378	1.371	Bâtiment, automobile
Tôles électrozinguées	322	336	283	Automobile, électroménagers
Tôles à revêt. Organique	151	115	104	Mobilier, bâtiment

3.3.3. Evolution de l'emploi



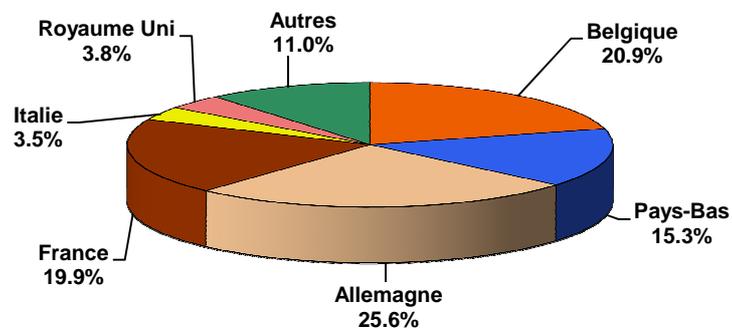
3.3.4. Livraisons totales en 2013: 4.071 kt

Ventilation des livraisons totales de la sidérurgie wallonne en 2013



Source : GSV

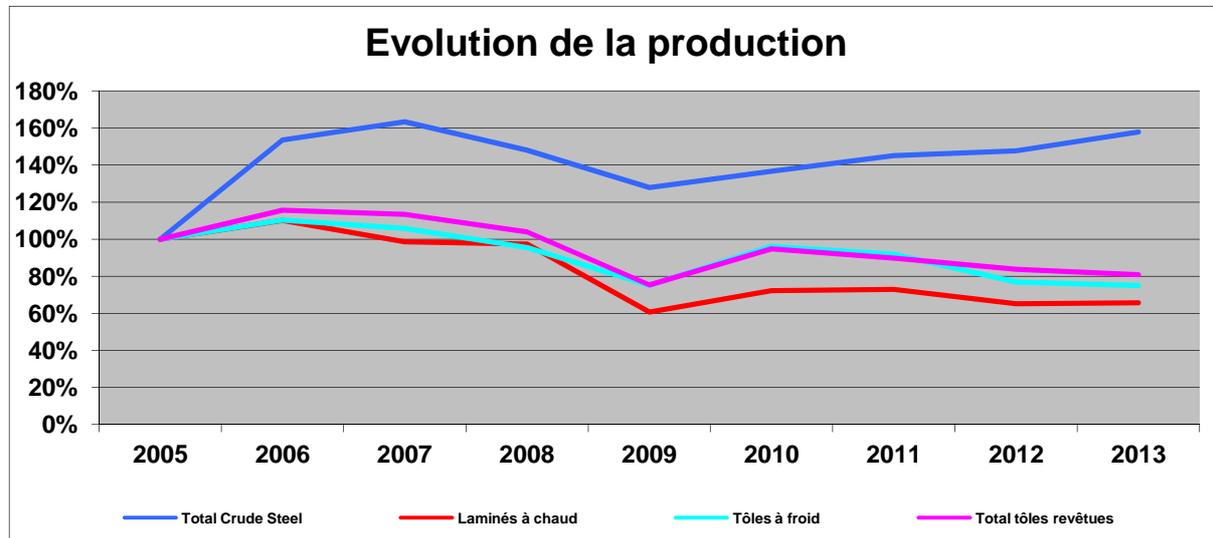
Ventilation des livraisons totales de la sidérurgie wallonne en 2013 en UE 28



Source : GSV

4. Reporting 2013

4.1. Productions associées

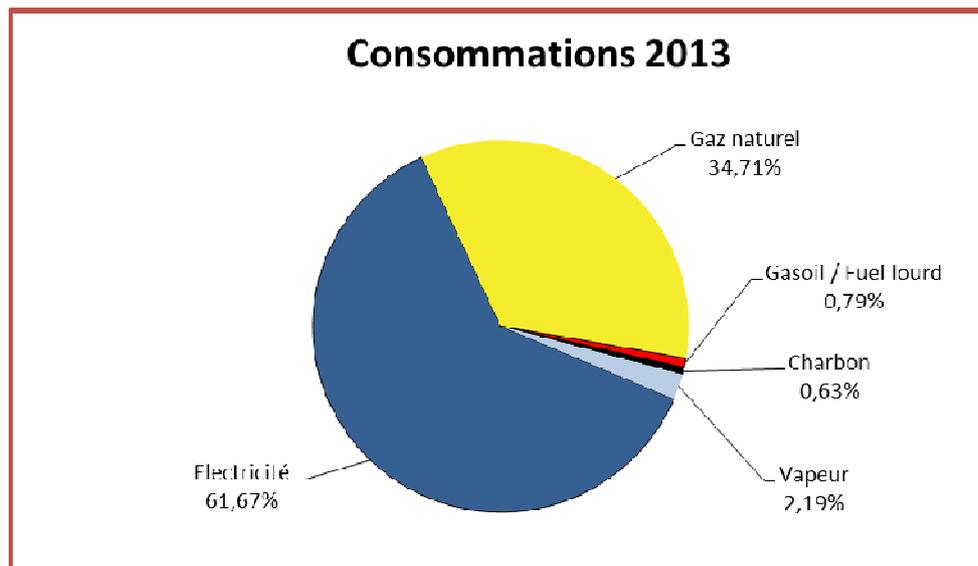


4.2. Résultats chiffrés

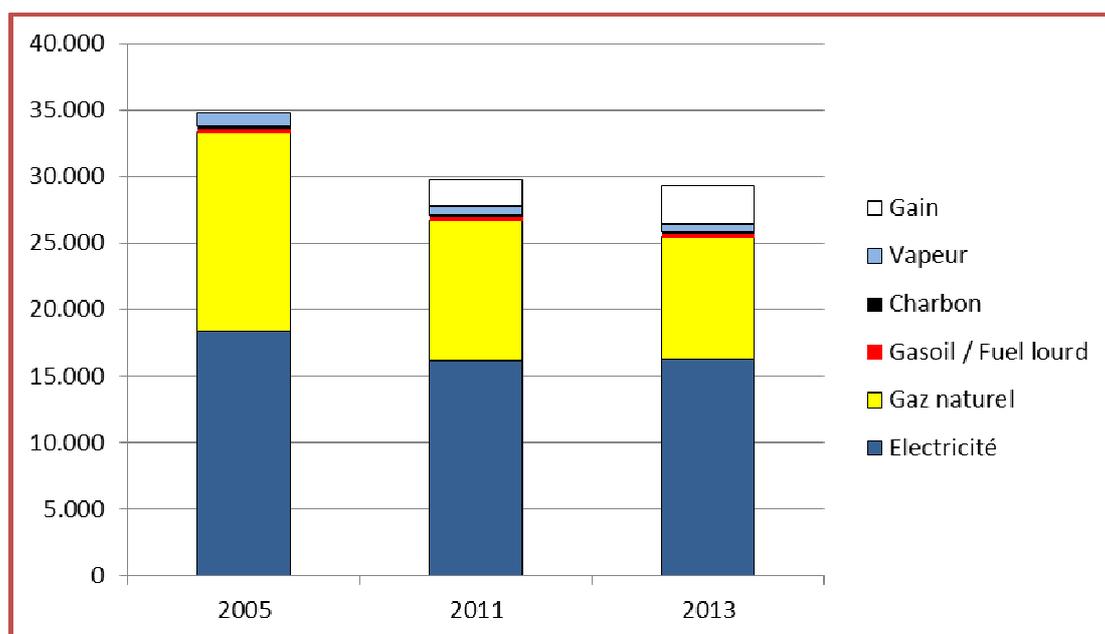
4.2.1. Consommation d'énergie primaire (GJp)

Consommation totale en 2013 : 26.418,900 GJp

Consommation d'énergie primaire (GJp) par vecteur énergétique



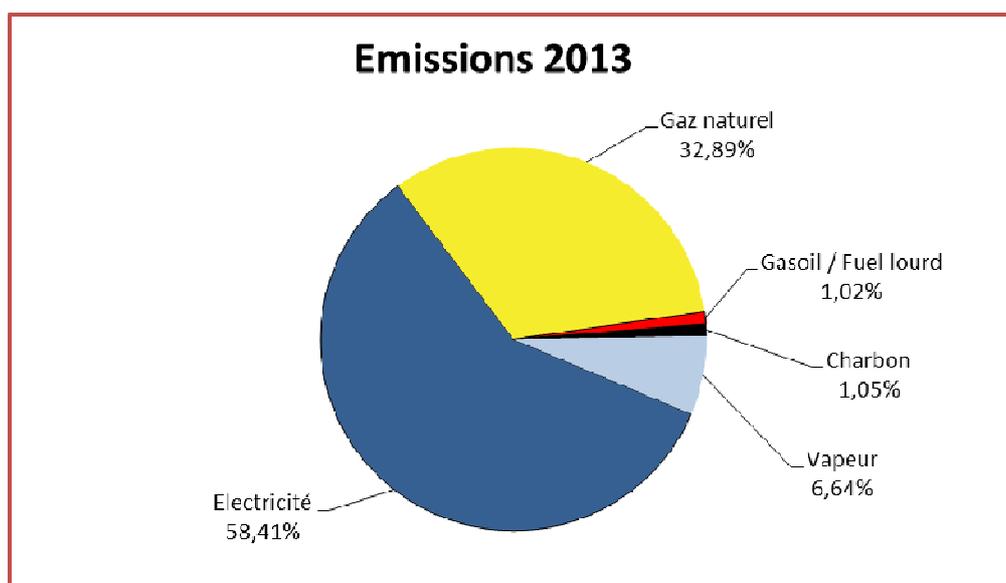
En 1.000,0 GJp



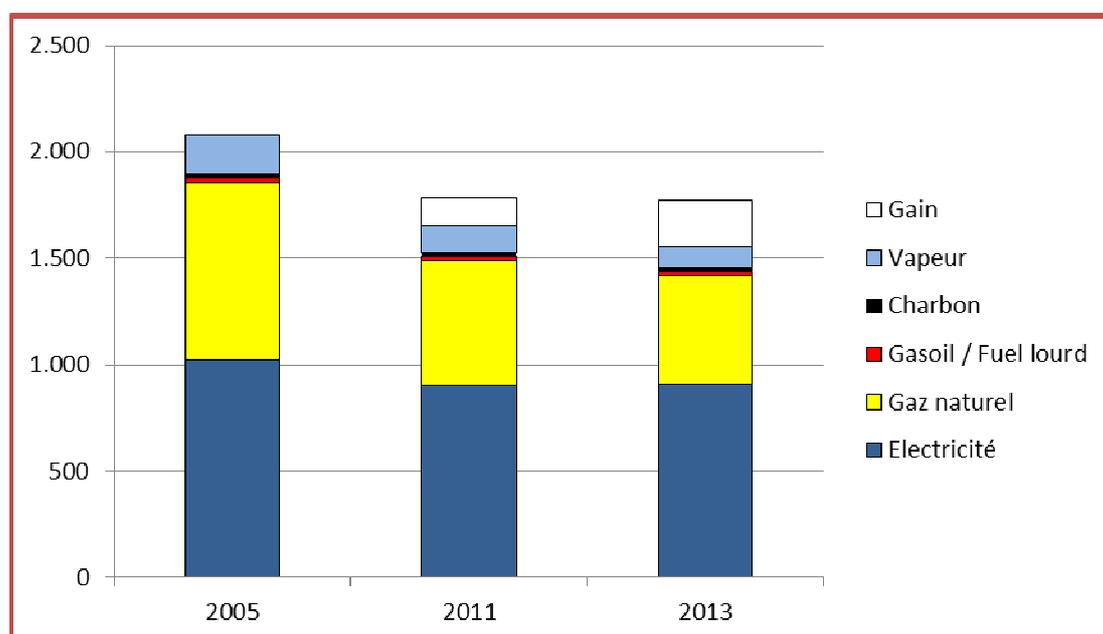
4.2.2. Emissions de CO₂

Emissions totales en 2013 : 1.556.600 tonnes

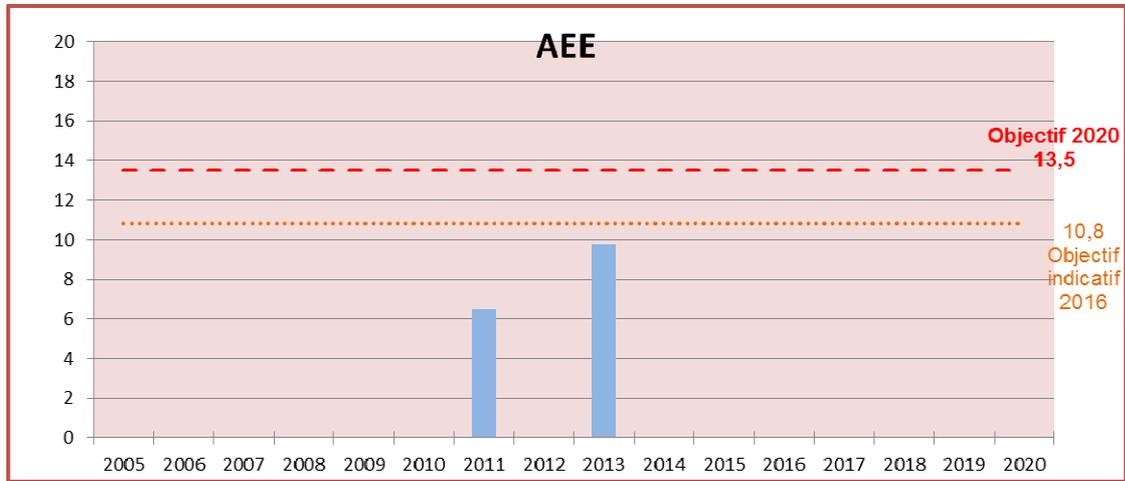
Emissions de CO₂ par vecteur énergétique



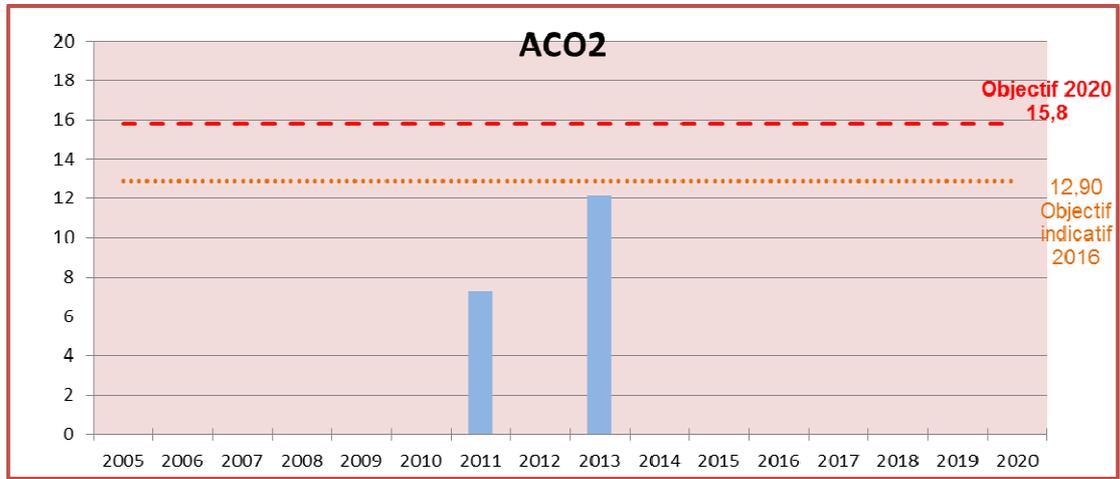
En 1.000 tonnes



4.2.3. Evolution AEE



4.2.4. Evolution ACO2



5. Conclusion

L'année 2013 a été très difficile pour la sidérurgie en Europe et en Wallonie en particulier, suite au contexte économique général ainsi que celui des principaux secteurs consommateurs en UE : bâtiment, automobile et biens d'équipement. La reprise manque encore d'entrain. La consommation d'acier en UE en 2013 est tombée à 141 millions de tonnes, soit un écart de 30% par rapport au sommet atteint en 2007.

Afin d'adapter le secteur aux nouvelles réalités du marché, la mise en œuvre du programme de restructuration a été poursuivie en Wallonie, comme ailleurs en UE.

Malgré ce contexte peu favorable, la sidérurgie en Wallonie a poursuivi ses efforts pour améliorer son efficacité énergétique et limiter ses émissions de CO₂. Son engagement dans ce domaine a été confirmé dans l'Accord de Branche de la 2^{ème} Génération conclu par le secteur avec le Gouvernement Wallon en décembre 2013.

Dans la même démarche, beaucoup d'efforts ont été consacrés depuis fin 2013 à l'élaboration de l'étude de pertinence à la Roadmap 2050, qui a été présentée au Comité Directeur fin juin 2014.

L'analyse de l'évolution de la consommation d'énergie, pour l'ensemble des vecteurs fait ressortir pour 2013 un indice d'Amélioration de l'Efficacité Energétique (AEE) de 9,75% par rapport à l'année de base (2005). Ainsi, l'écart par rapport à l'objectif intermédiaire indicatif pour 2016 (10,8%) se limite à 1% environ. Ce résultat représente une amélioration complémentaire de 1,6% par rapport à ce qui avait déjà été réalisé.

L'analyse de l'évolution des émissions de CO₂ conduit pour 2013 à un indice d'Amélioration CO₂ (ACO2) de 12,17% par rapport à 2005, qui se rapproche de l'objectif intermédiaire indicatif pour 2016 (12,9%). L'amélioration supplémentaire par rapport à ce qui avait été réalisé s'élève à plus de 2%.

Les deux indicateurs AEE et ACO2 se situent dès lors à un bon niveau en vue de la réalisation des objectifs du secteur en 2020.

ANNEXE

RAPPORT PUBLIC SECTORIEL DE L'ENTREPRISE ACCORD DE
BRANCHE

LHOIST – Chaux

Synthèse du rapport sectoriel de suivi de l'accord de branche

Année : **2013**

SECTEUR :

Signataire de l'accord : *Groupe LHOIST*
Types de production : *Chaux et dolomie*
Nombre d'emplois dans les sites concernés : *300*

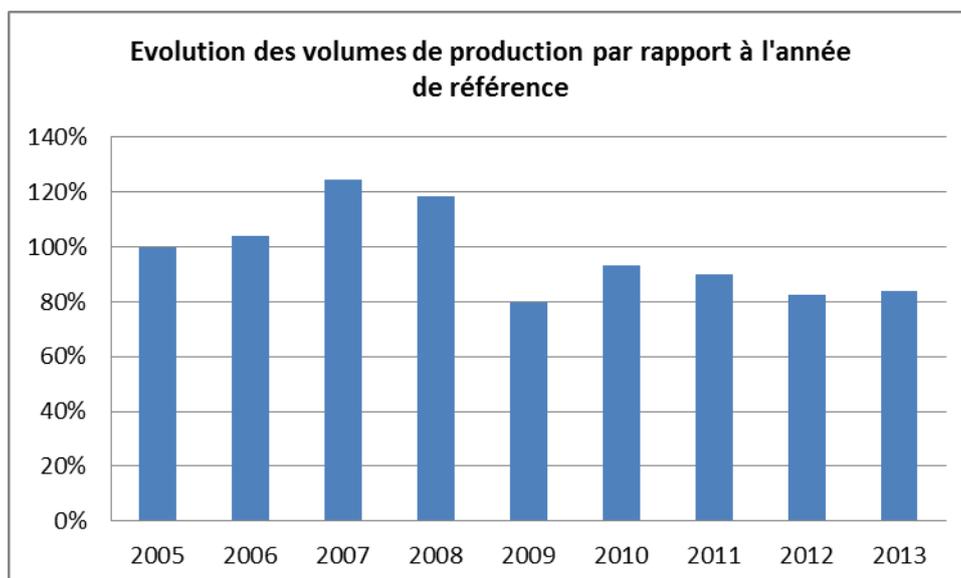
DONNEES D'ACCORD DE BRANCHE

Objectif énergie (pas encore approuvé) : *8,60 % en 2020*
Objectif CO2 (pas encore approuvé) : *9,42 % en 2020*

Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique : *1,68 %*
Amélioration actuelle des émissions de CO2 : *-1,55 %*

Date de signature de l'accord : *19 décembre 2013*
Objectif défini à l'horizon : *31.12.2020*
Date de fin d'accord : *31.12.2020*

Volumes de production



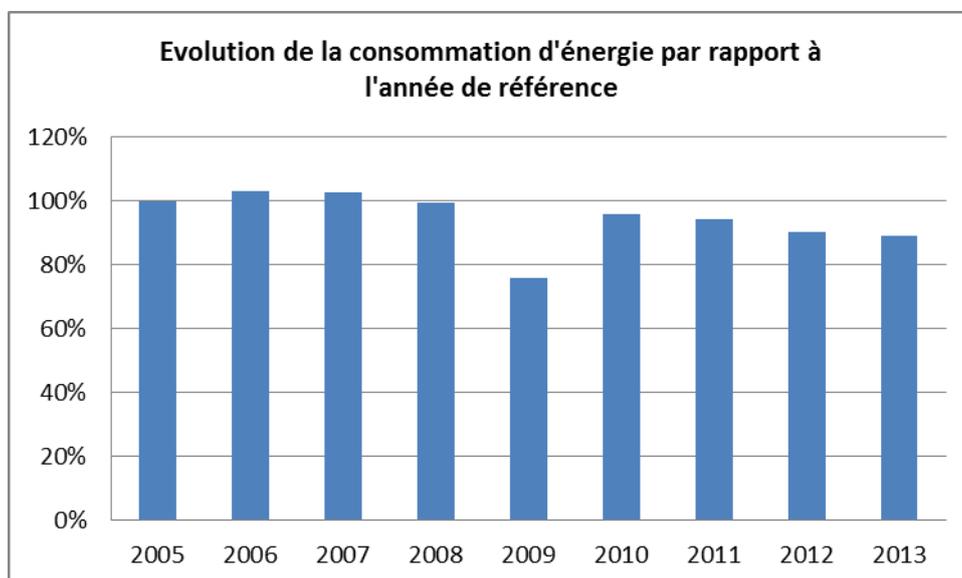
Performances économiques du secteur et événements

La production de l'année 2013 est légèrement supérieure à celle de 2012, mais reste néanmoins très inférieure à celle de 2005, année de référence.

En termes d'emplois, l'effectif des sites concernés accuse une légère diminution par rapport à 2012.

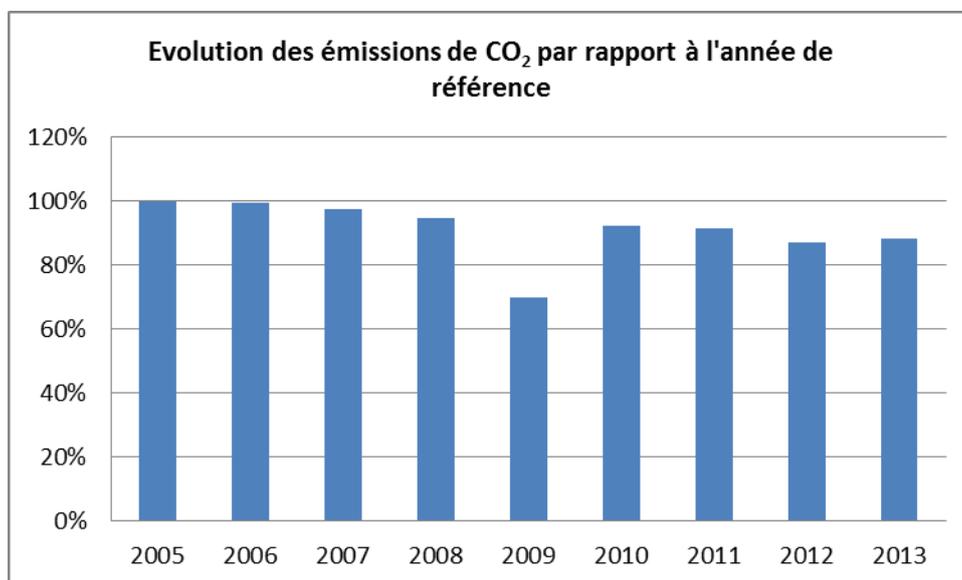
Performances en matière de consommations d'énergie, et d'émissions de CO2

Evolution des consommations d'énergie



En 2013, on observe un niveau de consommation d'énergie comparable à celui de 2012, tout en étant à nouveau très inférieure à celle de l'année de référence.

Evolution des émissions de CO2



Les émissions de CO2 de 2013 sont légèrement supérieures à celles de 2012, tout en étant très inférieures à celles de l'année de référence.

Indice d'amélioration de l'efficacité énergétique

En 2013, l'indice d'amélioration de l'efficacité énergétique est de :

$$\boxed{AEE = 1,68 \%}$$

Indice d'amélioration des émissions de CO2

En 2013, l'indice d'amélioration des émissions de CO2 est de :

$$\boxed{ACO2 = -1,55 \%}$$

Commentaires

L'indice AEE affiche déjà une belle progression vers l'objectif final à 2020.

L'indice ACO2 est négatif pour 2013, ce qui peut notamment s'expliquer par des changements au niveau du mix énergétique utilisé, tant pour des raisons environnementales qu'économiques.

Améliorations réalisées

Trois projets d'amélioration ont été réalisés en 2013 sur les deux usines du Groupe Lhoist engagées dans les accords de branche de deuxième génération, sur les 10 prévus à l'horizon 2020.

Un quatrième projet, de plus grande envergure, mis en œuvre en 2014, devrait permettre d'améliorer sensiblement les indices d'amélioration de l'efficacité énergétique et des émissions de CO2.

Conclusion

Trois projets d'amélioration des indices AEE et ACO2 ont déjà été mis en œuvre en 2013. Une amélioration de l'indice AEE est d'ailleurs observée pour cette année, par rapport à l'année de référence.

Un projet de grande envergure a été mis en œuvre en 2014 et devrait porter ses effets dès l'année 2015.